



Programme des Nations Unies pour l'environnement



UNEP/BUR/68/3
15 janvier 2009
FRANÇAIS
Original: ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

Réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention sur la protection du milieu marin
et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles

Athènes (Grèce), 10-11 février 2009

RAPPORT DU SECRÉTARIAT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITÉS MENÉES DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION DU BUREAU DES PARTIES CONTRACTANTES (Madrid, Espagne, septembre 2008) et QUESTIONS SPÉCIFIQUES

(Juillet 2008 – décembre 2008)

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE A UNITÉ DE COORDINATION

1. Composante juridique
 - 1.1 *Ratification et entrée en vigueur des instruments juridiques du PAM*
 - 1.1.1 *État des ratifications et des entrées en vigueur*
 - 1.2 *Autres questions juridiques (promotion de la mise en application de la Convention, de ses Protocoles, et du respect de leurs obligations; facilitation de l'application des Lignes directrices sur la responsabilité et la réparation des dommages);*
 - 1.2.1 *Mécanismes et procédures de respect des obligations*
 - 1.2.2 *Renforcement du système de rapports de la Convention de Barcelone/PAM*
 - 1.2.3 *Assistance aux pays dans la préparation des rapports sur la l'application pour l'exercice biennal 2006-2007*
 - 1.2.4 *Indicateurs d'efficacité de l'application de la Convention et de ses Protocoles*
 - 1.2.5 *Application des Lignes directrices de la Convention de Barcelone/PAM sur la responsabilité et la réparation des dommages adoptées par la Quinzième réunion des Parties contractantes à Almeria (Espagne) en 2008 - Décision IG 17/4*
2. Dispositions institutionnelles et coordination
 - 2.1 *Application du Document sur la gouvernance*
 - 2.2 *Organisation de la Seizième réunion des Parties contractantes*
 - 2.3 *Principales réunions institutionnelles du PAM en 2009*
 - 2.4 *INFO/RAC*
 - 2.5 *Audit et gestion financière*
3. Application de l'approche écosystémique
4. Coopération et partenariat
 - 4.1 *Coopération avec les institutions des Nations Unies, l'UE et les initiatives régionales*
 - 4.2 *Coopération avec les ONG/partenaires du PAM*
 - 4.2.1 *Évaluation de la coopération PAM-société civile*
 - 4.2.2 *Activités des partenaires du PAM*
5. Commission méditerranéenne du développement durable
 - 5.1 *Mise en œuvre des SNDD*
 - 5.2 *SNDD et changement climatique dans trois pays (Égypte, Syrie et Monténégro)*
 - 5.3 *Nouveaux membres de la CMDD*
 - 5.4 *Comité directeur de la CMDD*
6. Information et communication
7. Questions financières, questions concernant le personnel, questions administratives
 - 7.1 *Questions financières*
 - 7.2 *Questions concernant le personnel*

PARTIE B COMPOSANTES

1. Pollution d'origine terrestre (MED POL)
2. Production et consommation durables (Centre d'activités régionales pour la production propre - (CAR/PP))
3. Pollution d'origine maritime (REMPEC)
4. Conservation de la biodiversité (Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP))
5. Gestion durable des zones côtières (Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP))
6. Environnement et Développement (Plan Bleu)
7. INFO/RAC

Annexes

- Annexe I: État, au 10 novembre 2008, des signatures et ratifications de la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et de ses Protocoles
- Annexe II: Note d'orientation pour l'organisation de la Seizième réunion des Parties contractantes
- Annexe III Fonds d'affectation spéciale pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution - État, au 31 décembre 2008, des contributions

Partie A **UNITÉ DE COORDINATION**

1. Composante juridique

1.1 Ratification et entrée en vigueur des instruments juridiques du PAM

Objectif général : *Rendre efficace le cadre juridique du Plan d'action pour la Méditerranée en poursuivant son élaboration et en instaurant des procédures et mécanismes appropriés pour promouvoir et faciliter son application effective par les Parties contractantes dans le respect complet des obligations découlant de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles*

Objectif 1	Parvenir à une très large ratification et entrée en vigueur de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles
Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> • Les difficultés liées à la ratification sont recensées et analysées
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<ul style="list-style-type: none"> • Bureau des Parties contractantes • Secrétariat • MED POL, REMPEC, CAR/ASP, CAR/PAP
Indicateurs/progrès accomplis	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet d'initiative avec des mesures visant à accélérer la ratification, établi sous l'orientation du Bureau, est soumis à la Seizième réunion des Parties contractantes pour approbation • Les mesures pertinentes sont prises par les Parties contractantes
Budget alloué: 12 000 €	<i>Dépensé/engagé: 100%</i>

Principales réalisations

1.1.1 État des ratifications et des entrées en vigueur

1. Depuis la dernière réunion du Bureau, l'état des ratifications et entrées en vigueur de la Convention et de ses Protocoles est demeuré inchangé.

2. Suite à la dernière mise à jour reçue du pays dépositaire le 16 décembre 2008, l'état des ratifications et des entrées en vigueur s'établissait comme suit:

- 19 Parties contractantes ont accepté les amendements de 1995 à la Convention; ces amendements sont en vigueur depuis juillet 2004;
- 14 Parties contractantes ont accepté les amendements de 1995 au Protocole "immersions"; ces amendements ne sont pas encore en vigueur;
- 11 Parties contractantes ont ratifié le nouveau Protocole "prévention et situations critiques"; ce Protocole est en vigueur depuis mars 2004;
- 16 Parties contractantes ont accepté les amendements de 1996 au Protocole "tellurique"; ces amendements sont en vigueur depuis mai 2008;
- 16 Parties contractantes ont ratifié le Protocole ASP & biodiversité de 1995¹; ce Protocole est en vigueur depuis 1999;
- 6 Parties contractantes ont ratifié le Protocole "déchets dangereux" de 1996; ce Protocole est en vigueur depuis janvier 2008;
- 4 Parties contractantes ont ratifié le Protocole "offshore" de 1994; ce Protocole n'est pas encore en vigueur;
- 15 Parties contractantes, dont la CE, ont signé le Protocole GIZC.

3. L'état, au 10 novembre 2008, des ratifications et entrées en vigueur des instruments juridiques du PAM est présenté à l'annexe I du présent rapport. Le Secrétariat a reçu du Ministère des affaires étrangères et de la coopération de l'Espagne la note verbale No. 111/22 et son annexe par lesquelles le Ministère informe qu'une faute d'impression s'est glissée à l'article 38 du Protocole

¹ Dans l'attente de la notification par le Dépositaire de la ratification par l'Algérie

GIZC concernant la date à compter de laquelle le Protocole serait ouvert à l'adhésion des Parties contractantes qui ne l'ont pas encore signé. Il convient de lire 2009 au lieu de 2008.

4. En vue d'offrir une assistance concernant la ratification conformément à la proposition de la dernière réunion du Bureau, le Secrétariat a été contacté par la Bosnie-Herzégovine et la Libye. Des consultations sont en cours.

5. Sur le conseil du Secrétariat, le CAR/PAP a contacté de manière informelle ses Points focaux afin qu'ils encouragent la ratification du Protocole GIZC. La situation s'annonce sous des auspices favorables. Plusieurs Points focaux du PAM ont confirmé que le processus de signature et/ou de ratification est en cours dans leur pays.

6. La France, qui occupait la Présidence du Conseil de l'UE au cours du second semestre 2008 et la coprésidence de l'UPM pour 2008-2009, a organisé un Colloque régional intitulé: "Gestion intégrée des zones côtières en Méditerranée – du local au régional : comment stopper la perte de biodiversité?" Ce Colloque, auquel ont pris part de nombreux représentants des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles ainsi que des institutions et des experts régionaux, avait pour objet de promouvoir le nouveau Protocole GIZC et son entrée en vigueur. Le Colloque était organisé en coopération avec le Secrétariat du PAM et la pleine implication de trois Centres d'activités régionales du PAM – Plan Bleu, CAR/PAP et CAR/ASP. Le Colloque a dégagé un certain nombre de conclusions intéressantes et a formulé plusieurs recommandations concernant les quatre grands thèmes abordés: a) tourisme durable; b) la GIZC face au changement climatique; c) acteurs, réseaux et gouvernance; d) zone côtière, aires protégées et continuité écologique dans la GIZC. Les actes du Colloque sont publiés sur le site web www.gizcnice.eu.

7. Les activités menées dans le cadre de l'entrée en vigueur des amendements au Protocole "tellurique", en particulier celles portant sur l'application de ses articles 5 et 15, sont consignées à la Partie II du présent rapport au titre de la composante MED POL.

Contraintes et enseignements

8. Dans le rapport d'avancement soumis à la première réunion du Bureau tenue en septembre 2008 à Madrid (Espagne), le Secrétariat avait traité d'un certain nombre de questions relatives à l'importance de la ratification par toutes les Parties contractantes et de l'entrée en vigueur de tous les instruments juridiques du PAM. Tout en constatant que des progrès avaient été accomplis à cet égard, il y avait encore lieu de mieux faire. Les Parties contractantes ne devaient ménager aucun effort pour ratifier tous les instruments juridiques du PAM.

9. Le Bureau et l'Espagne en sa qualité de Présidente du Bureau ainsi que de pays Dépositaire continueront à exhorter les Parties contractantes à accélérer le processus de ratification.

10. Les recommandations et conclusions du Colloque régional, organisé par la France en collaboration avec le Secrétariat et les CAR, intitulé "Gestion intégrée des zones côtières en Méditerranée – du local au régional : comment stopper la perte de biodiversité?", contiennent des considérations importantes, d'un point de vue intégré, sur les mesures à prendre à moyen et à long terme pour l'application du Protocole GIZC.

11. Ces recommandations, en plus de celles élaborées par la réunion d'experts organisée par le CAR/PAP en juin 2008 à Split (Croatie), constituent une base solide au développement d'un plan d'action régional pour l'application du Protocole GIZC.

12. Il serait également utile que les Parties contractantes prennent, aux niveaux national et local, l'initiative de réunir toutes les acteurs concernés en vue d'explorer les perspectives et/ou les opportunités qu'offre l'application du Protocole GIZC pour la promotion du développement durable dans la région. Ces initiatives favoriseraient une ratification et une entrée en vigueur rapides du Protocole. Le CAR/PAP, les autres composantes et le Secrétariat pourraient fournir les conseils techniques et l'assistance financière nécessaires s'ils sont sollicités à cette fin.

Projet de recommandations

1. **Le Bureau est invité à examiner les observations formulées par le Secrétariat sur les questions ci-dessus et à donner les conseils qu'il jugera utiles.**
2. **Le Bureau estimera peut-être qu'il convient d'inviter instamment les Parties contractantes à accélérer leur processus de ratification de tous les instruments juridiques du PAM et de leur demander de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de la ratification du nouveau Protocole GIZC afin que celui-ci entre en vigueur d'ici la prochaine réunion des Parties contractantes.**
3. **Le Bureau estimera peut-être aussi utile de demander au pays Dépositaire de contacter les Parties contractantes qui n'ont pas encore accepté les amendements de 1995 à la Convention (Bosnie-Herzégovine, Liban et Libye) pour les inciter à le faire et de demander au Secrétariat de leur fournir assistance et appui si ces Parties le sollicitent.**

1.2 Autres questions juridiques (promotion de la mise en application de la Convention, de ses Protocoles et du respect de leurs obligations; facilitation de l'application des Lignes directrices sur la responsabilité et la réparation des dommages)

Objectif 2	Promouvoir l'application et le respect des obligations dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles et évaluer l'efficacité des mesures prises pour l'application de ces instruments
Objectif 3	Accroître les capacités des Parties contractantes en ce qui concerne les aspects juridiques, administratifs et exécutoires de la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles ainsi que des Lignes directrices récemment adoptées sur la responsabilité et la réparation des dommages.
Résultats escomptés	<p><u>Respect des obligations</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le programme de travail du Comité de respect des obligations • Le règlement intérieur du Comité de respect des obligations est établi • Les cas de non-respect sont évalués et leur traitement facilité <p><u>Système de rapports</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les formulaires de rapport sur l'efficacité, sur les Lignes directrices relatives à la responsabilité et à la réparation des dommages et sur l'application du Protocole GIZC sont rédigés • Une assistance juridique/technique/financière est fournie aux Parties contractantes pour préparer leurs rapports sur l'application • Les bases de données des rapports sont achevées et enrichies • Les rapports nationaux sont analysés par le Secrétariat et les CAR concernés • Le rapport d'évaluation régional sur l'application est rédigé et communiqué <p><u>Lignes directrices sur la responsabilité et la réparation des dommages</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les mesures prioritaires destinées à faciliter l'application des Lignes directrices sur la responsabilité et la réparation sont recensées

	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Le plan de travail du groupe de travail sur la responsabilité et la réparation est élaboré; premières évaluation et propositions examinées; et orientations fournies au Secrétariat</i> • <i>Élaboration par les Parties contractantes de la législation et de la réglementation en matière de responsabilité et de réparation des dommages</i> • <i>Un avant-projet de l'évaluation et des propositions est établi</i>
<p>Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Comité de respect des obligations</i> • <i>Secrétariat</i> • <i>MED POL, REMPEC, CAR/ASP, CAR/PAP,</i> • <i>Plan Bleu, INFO/RAC</i> • <i>Parties contractantes et membres des groupes de travail sur le système de rapports et sur la responsabilité/réparation</i>
<p>Indicateurs/progress accomplis</p>	<p><u><i>Respect des obligations</i></u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Comité de respect des obligations pleinement opérationnel</i> • <i>Fonctions du Comité de respect des obligations pleinement assumées</i> • <i>Rapport du Comité de respect des obligations soumis à la Seizième réunion des Parties contractantes</i> <p><u><i>Système de rapports</i></u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Éléments complémentaires du formulaire de rapport du PAM soumis à la Seizième réunion des Parties contractantes</i> • <i>Toutes les Parties contractantes soumettent leur rapport sur l'application à leur Seizième réunion</i> • <i>La charge de travail constituée par l'établissement des rapports est facilitée et allégée pour les Parties contractantes</i> • <i>Accès accru à la base de données sur les rapports</i> • <i>Le rapport d'évaluation régional sur l'application est soumis à la Seizième réunion des Parties contractantes</i> • <i>Les principaux progrès obtenus dans l'application sont communiqués au public</i> • <i>Visibilité du PAM rehaussée</i> <p><u><i>Application des lignes directrices sur la responsabilité et la réparation des dommages</i></u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Les éléments des systèmes nationaux sur la responsabilité et la réparation des dommages sont établis par la quasi totalité des Parties contractantes</i> • <i>Les propositions du groupe de travail concernant une élaboration plus poussée des Lignes directrices sont soumises à la réunion des Parties contractantes et finalisées au cours de l'exercice biennal 2010-2011</i>
<p>Résultats obtenus à ce jour</p>	<p><u><i>Respect des obligations</i></u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Le Comité de respect des obligations est pleinement opérationnel depuis juillet 2008</i> • <i>La deuxième réunion du Comité de respect des obligations prévue pour le 26-27 mars 2009 est en préparation</i> <p><u><i>Système de rapports</i></u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Une assistance est fournie aux pays pour l'élaboration des rapports pour 2006-2007</i> • <i>Les rapports sur les mesures prises en 2006-2007 en application de la Convention et de ses Protocoles sont soumis par la Syrie, la Bosnie-Herzégovine et la Croatie et sont en cours de finalisation par d'autres Parties contractantes</i> • <i>Le système de rapports en ligne du PAM est disponible depuis janvier 2009</i> • <i>L'avant-projet d'indicateurs d'efficacité a été établi et soumis à tous les Points focaux et au groupe de travail sur le système de rapports, pour observations</i>

	<ul style="list-style-type: none"> • <i>L'avant-projet du formulaire de rapport sur l'application du Protocole GIZC est établi</i> <p><u>Responsabilité et réparation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Le groupe de travail est constitué</i> • <i>La première réunion a été organisée et a eu lieu</i> • <i>Le programme de travail du groupe de travail est établi et convenu</i> • <i>L'avant-projet du formulaire de rapport sur l'application des Lignes directrices concernant la responsabilité et la réparation des dommages est établi</i>
<p>Budget alloué prévu: 178 000 €</p>	<p><i>Dépensé/engagé: 60%</i></p>
<p>Principales réalisations</p> <p><u>1.2.1 Mécanismes et procédures de respect des obligations</u></p> <p>13. Suite à l'adoption de la Décision IG 15/2 sur les mécanismes et procédures de respect des obligations, le Secrétariat a pris les dispositions nécessaires pour convoquer la première réunion du Comité de respect des obligations et faciliter ses travaux dans l'accomplissement des tâches qui ont été confiées au Comité par la Quinzième réunion des Parties contractantes.</p> <p>14. La deuxième réunion est prévue pour les 26-27 mars 2009. Les préparatifs de son organisation sont en cours.</p> <p>15. Le Bureau, lors de sa dernière réunion tenue à Madrid (Espagne) en septembre 2008, a examiné de manière approfondie un certain nombre de questions concernant la composition du Comité de respect des obligations, les éventuelles difficultés à réunir le quorum et le statut des participants aux réunions du Comité, ainsi que d'autres questions relatives au projet de règlement intérieur des réunions dudit Comité.</p> <p>16. Le rapport de la réunion du Bureau a été communiqué à tous les membres du Comité de respect des obligations. Les conclusions et propositions du Bureau concernant le Comité et son règlement intérieur sont prises en compte lors de la préparation des documents de travail destinés à la deuxième réunion du Comité.</p> <p>17. Le Bureau avait aussi demandé au Secrétariat d'entrer en contact avec les autorités libanaises afin d'activer le processus de désignation de leur candidat comme membre suppléant du Comité de respect des obligations. En application de cette recommandation, le Liban a été contacté par le Secrétariat aussitôt après la réunion du Bureau. La réponse des autorités libanaises n'est pas encore parvenue.</p> <p><u>1.2.2 Renforcement du système de rapports de la Convention de Barcelone/PAM</u></p> <p>18. Pour poursuivre l'application de la Décision IG 17/3 sur le système de rapports, et conformément à la décision pertinente du Bureau prise à sa réunion de septembre 2008, l'INFO/RAC a finalisé à la mi-décembre 2008 le prototype du système de rapports en ligne du PAM. Grâce à une coopération étroite du Secrétariat et de l'INFO/RAC, le système sera opérationnel en ligne en janvier 2009, ce qui signifie que les Parties contractantes pourront soumettre leurs rapports en ligne.</p> <p>19. Trois Parties contractantes - Syrie, Bosnie-Herzégovine et Croatie – ont soumis leurs rapports sur les mesures prises en application de la Convention, de ses Protocoles et des décisions des réunions des Parties contractantes.</p> <p>20. Les avant-projets des formulaires de rapport sur l'application du Protocole GIZC et sur celle des Lignes directrices concernant la responsabilité et la réparation ont été établis par le CAR/PAP et le Secrétariat, respectivement.</p>	

1.2.3 Assistance aux pays dans la préparation des rapports sur l'application pour l'exercice biennal 2006-2007

21. Au cours des tout derniers mois, le Secrétariat a fourni une assistance financière et technique aux Parties contractantes éligibles aux fins de l'élaboration de leurs rapports pour 2006-2007 concernant les mesures prises en application de la Convention, de ses Protocoles et des décisions des réunions des Parties contractantes. Cette assistance a concerné les pays suivants: Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Libye, Maroc, Monténégro et Syrie. Une aide sera également fournie à la Tunisie.

1.2.4 Indicateurs d'efficacité de l'application de la Convention et de ses Protocoles

22. La Quinzième réunion des Parties contractantes tenue à Almeria a demandé au Secrétariat, d'élaborer, en étroite collaboration avec toutes les composantes du PAM, un jeu d'indicateurs pour mesurer l'efficacité des mesures prises par les Parties contractantes en application de la Convention, de ses Protocoles et des décisions de la réunion des Parties contractantes.

23. Suite à la feuille de route concernant l'élaboration des indicateurs d'efficacité, qui a été approuvée par la deuxième réunion du CEC, le Secrétariat, avec un appui technique substantiel du Plan Bleu, a tenu, les 4 et 5 décembre 2008, dans les locaux de l'Unité de coordination à Athènes, une réunion de consultation pour l'élaboration d'indicateurs d'efficacité de l'application de la Convention et de ses Protocoles.

24. Ont participé à la réunion, au niveau des experts, le Secrétariat, le Plan Bleu, le CAR/PP, le MED POL, le CAR/ASP, le REMPEC et le CAR/PAP.

25. Le Plan Bleu a facilité le déroulement de la réunion en faisant une présentation sur les indicateurs de durabilité et en orientant les débats sur la base de la méthode IMAGINE. En conclusion, la réunion a adopté un tableau d'indicateurs d'efficacité pour examen par le groupe de travail sur le système de rapports et par tous les Points focaux du système du PAM, Points focaux des CAR y compris. En ce qui concerne la méthodologie utilisée, les observations suivantes pouvaient être faites:

- 1. La réunion a examiné les indicateurs proposés par chaque composante du PAM selon le modèle de présentation et les critères préconisés par le Plan Bleu. Les indicateurs proposés portaient sur les mesures politiques, juridiques, administratives et techniques, y compris les mesures de protection et de conservation de la biodiversité, pour une application efficace de la Convention et de ses Protocoles, dont notamment les indicateurs de pression, d'état et, dans la mesure du possible, d'impact.*
- 2. Les indicateurs qui avaient été adoptés à Almeria dans le cadre du formulaire de rapport du PAM ont été aussi intégrés à la liste des indicateurs d'efficacité.*
- 3. La réunion a examiné aussi les indicateurs SMDD en vue d'assurer une possible harmonisation.*
- 4. Un certain nombre d'indicateurs d'impact de la pollution marine, actuellement en cours d'élaboration par le MED POL, seront pris en considération pour les proposer comme indicateurs d'efficacité au prochain exercice biennal.*
- 5. En ce qui concerne les indicateurs d'efficacité de l'application de la GIZC, il a été avancé qu'il serait utile d'établir d'abord un formulaire de rapport pour son application et, sur cette base, de proposer un jeu d'indicateurs qui sera présenté à la réunion de leurs Points focaux. Il a été proposé que le Secrétariat, en collaboration avec le CAR/PAP, établisse ce formulaire pour la réunion de leurs Points focaux.*

26. Les prochaines étapes et un calendrier pour mener à bien cette tâche sont présentés ci-dessous:

1. *Finalisation du projet d'indicateurs, assorti d'un document liminaire/explicatif : en décembre-janvier 2009 - par le Secrétariat et le Plan Bleu avec des contributions de toutes les autres composantes.*
2. *Distribution du projet de proposition aux Points focaux du PAM et des CAR et aux points de contact pour le système de rapports : fin janvier 2009 - par le Secrétariat.*
3. *Soumission des contributions des Points focaux du PAM et des CAR et des points de contact pour le système de rapports : mars 2009 – soumission au Secrétariat par les Parties contractante.*
4. *Incorporation d'observations, contributions s'il y a lieu: début avril 2009 – par le Plan Bleu et toutes les composantes.*
5. *Mise en débat de la proposition aux réunions des Points focaux de chaque composante.*
6. *Préparation d'un projet de document intégré pour soumission à la réunion des Points focaux du PAM : juin 2009 - par le Secrétariat avec des contributions de toutes les composantes du PAM.*

1.2.5 Application des Lignes directrices de la Convention de Barcelone/PAM sur la responsabilité et la réparation des dommages adoptées par la Quinzième réunion des Parties contractantes à Almería (Espagne) en 2008 - Décision IG 17/4

27. Pour appliquer cette décision, le Secrétariat a demandé aux Points focaux du PAM de désigner leurs experts appelés à siéger au groupe de travail sur la responsabilité et la réparation des dommages. Dix-neuf (19) Parties contractantes ont soumis leur désignation d'experts juridiques et techniques et confirmé leur participation à la réunion du groupe. Certains des experts désignés ont déjà participé, au cours de l'exercice biennal précédent, aux travaux d'élaboration des Lignes directrices, ce qui sera un gage de continuité et de débats approfondis.

28. Avec le concours d'experts juridiques régionaux, le Secrétariat a mis au point un questionnaire qui a été adressé aux membres désignés pour le groupe de travail. Les 9 Parties contractantes ci-après ont répondu au questionnaire: Bosnie-Herzégovine, Chypre, Croatie, France, Grèce, Maroc, Monténégro, Syrie, Turquie. Sur la base des réponses reçues, le Secrétariat a établi le principal document de travail de la troisième réunion du groupe de travail sur la responsabilité et la réparation prévu pour les 22 et 23 janvier à Athènes.

29. Les informations concernant la réunion, ses objectifs et ses résultats seront soumises au Bureau à la fin janvier 2009 au titre d'additif au rapport d'avancement.

Contraintes et enseignements

Système de rapports

30. La nouvelle date limite de soumission des rapports pour 2006-2007 sur les mesures prises en application de la Convention, de ses Protocoles et des décisions des réunions des Parties contractantes est fixée à février 2009, ainsi qu'en a décidé la dernière réunion du Bureau.

31. Compte tenu du petit nombre de rapports reçus (trois à ce jour), il n'est pas certain que tous les rapports seront soumis d'ici la nouvelle date limite. Les Parties contractantes devraient être conscientes de l'importance et de l'obligation qu'elles ont de soumettre leurs rapports en ligne et dans les délais voulus afin que le Secrétariat dispose de suffisamment de temps pour établir le "Rapport régional d'évaluation de l'application" pour soumission à la réunion des Points focaux du PAM et à la Seizième réunion des Parties contractantes..

Indicateurs d'efficacité

32. La poursuite de l'élaboration et la finalisation des indicateurs d'efficacité exigent une participation large et active de la part des membres du groupe de travail sur le système de rapports et des Points focaux du PAM et des CAR.

Projet de recommandations

1. **Le Bureau est invité à examiner les observations faites par le Secrétariat concernant l'importance de la participation des Parties contractantes et des experts au processus d'élaboration des indicateurs d'efficacité. Peut-être souhaitera-t-il les exhorter à contribuer activement au succès de leur élaboration et finalisation.**
2. **Le Bureau est aussi invité à demander instamment aux Parties contractantes de soumettre leurs rapports sur les mesures prises en application de la Convention et de ses Protocoles selon le formulaire convenu par la Quinzième réunion des Parties contractantes, et cela avant la fin février 2009 et si possible en ligne.**

2. Dispositions institutionnelles et coordination

Objectif général: *Mettre en œuvre le programme de travail biennal, tel qu'adopté par la réunion des Parties contractantes, de manière rationnelle et efficace en termes de coût, à travers une coordination et une intégration réelles des activités du Secrétariat, du MED POL et des CAR.*

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le fonctionnement rationnel et efficace de la réunion des Parties contractantes • Améliorer la coordination entre les CAR • Veiller à une mise en œuvre du programme de travail par le Secrétariat et les CAR sans heurts, rationnelle et efficace en termes de coût • Veiller à une planification et une préparation à long terme d'un programme de travail réaliste et viable pour l'exercice biennal 2010-2011.
Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Les projets de décisions et de programme de travail sont établis et examinés</i> • <i>Des orientations sont fournies au Secrétariat et aux CAR</i> • <i>La planification conjointe des activités est menée à bien</i> • <i>L'état de mise en œuvre du programme de travail et des décisions des Parties contractantes est suivi et mené plus avant</i> • <i>Participation active des composantes du PAM aux conférences de clôture des PAC</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Secrétariat</i> • <i>CAR – MED POL y compris</i>
Indicateurs/progrès accomplis	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Les réunions sont préparées avec efficacité</i> • <i>Tous les points des ordres du jour sont dûment examinés</i> • <i>L'intégration des composantes du PAM est améliorée</i> • <i>Les rapports des réunions du CEC sont soumis aux réunions du Bureau</i> • <i>Les conférences de clôture des PAC sont conclues avec succès et la participation des composantes du PAM concernées est assurée</i>

<p>Résultats obtenus à ce jour</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Première réunion du Bureau (BUR 67) tenue en septembre 2008</i> • <i>Deux réunions du CEC tenues, rapports soumis au Bureau</i> • <i>La conférence de clôture du PAC "Chypre" a été un succès</i> • <i>L'approche intégrée est pleinement prise en compte dans l'élaboration du projet de programme de travail de cinq ans du PAM</i> • <i>Les projets de mandats de chaque composante du PAM sont établis</i> • <i>Le premier modèle d'accord de pays hôte est préparé et transmis pour avis au niveau du CEC</i> • <i>Deuxième réunion du Bureau (BUR 68) en préparation</i>
<p>Budget alloué prévu: 80 000 €</p>	<p><i>Dépensé/engagé: 60%</i></p>
<p>Principales réalisations</p> <p>2.1 Application du Document sur la gouvernance</p> <p>33. Les rapports des réunions du CEC tenues en septembre et décembre 2008 sont présentés sous les cotes respectives UNEP/DEPI/MED/ECP.3/5 et UNEP/DEPI/MED/ECP.4/5 à titre d'information.</p> <p>34. Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne l'application des aspects institutionnels du Document sur la gouvernance ; plus concrètement :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Préparation d'un projet de modèle unifié d'accord de pays hôte pour les CAR: la quatrième réunion du CEC a eu un débat général sur le projet d'accord établi par le conseiller juridique du Secrétariat ainsi que sur la procédure à suivre avec les CAR et sur les négociations du PNUE et de l'Unité MED avec les pays hôtes. Cette exercice n'englobe ni le programme MED POL qui fait partie de l'Unité de coordination ni le REMPEC qui possède déjà un accord de pays hôte. La quatrième réunion du CEC est convenue que les mandats ne devraient pas faire partie des accords de pays hôte afin d'être conformes à la pratique internationale. Les CAR sont appelés à livrer leurs observations sur l'avant-projet d'accord de pays hôte d'ici à la fin janvier 2009. Une fois que ces observations auront été reçues, le Secrétariat soumettra au Bureau un document renseignant sur le contenu et les nouveaux éléments de cet avant-projet de modèle d'accord, en particulier les avantages qu'il présente pour améliorer la capacité opérationnelle et la gestion des CAR, qui, pour l'heure, fonctionnent sur la base des accords de pays hôte existants (CAR/PAP et CAR/ASP) ou de la législation du pays hôte concerné (CAR/PB et CAR/PP). 2. Les CAR - MED POL y compris - ont soumis leurs projets de mandat. Les travaux sont en cours pour les finaliser et préparer les projets de décisions respectifs en consultation avec le CEC, et cela en vue de l'approbation par la réunion des Points focaux du PAM. Les projets de mandat, tels que soumis par les composantes du PAM, sont en cours de révision afin d'assurer une approche harmonisée. Cependant, ils sont présentés comme document d'information UNEP/MED (DEPI) BUR 68 Inf/3. 3. L'élaboration du programme de travail stratégique de 5 ans est en cours de finalisation. Il comportera quatre thèmes transversaux : <ul style="list-style-type: none"> - <i>Changement climatique (PB)</i> - <i>Substances nocives et déchets dangereux (MED POL-CAR/PP-REMPEC)</i> - <i>Efficacité des ressources – production et consommation durables (CAR/PP & CAR/ASP)</i> - <i>Gestion intégrée des zones côtières/gestion des écosystèmes (CAR/PAP).</i> 	

2.2 Organisation de la seizième réunion des Parties contractantes

35. À sa première réunion tenue en septembre 2008 à Madrid (Espagne), le Bureau est convenu que la Seizième réunion des Parties contractantes se tiendrait au cours de la première semaine de novembre 2009. Les dates restaient à négocier entre le pays hôte et le Secrétariat pour décision finale du Bureau à sa deuxième réunion. Suite aux contacts pris par le Secrétariat, le pays hôte a confirmé les dates du 4 au 6 novembre 2009 pour la Seizième réunion des Parties contractantes à Marrakech.

36. En ce qui concerne l'organisation du Segment ministériel de la Seizième réunion des Parties contractantes, le Bureau a avancé un certain nombre de propositions quant aux thèmes possibles: a) utilisation durable des ressources naturelles ; b) adaptation au changement climatique ; c) dépollution de la Méditerranée ; d) et rôle du PAM dans l'Union pour la Méditerranée, pour examen par le CEC. Le CEC a abordé cette question à ses réunions de septembre et de décembre 2008. En conclusion, il a décidé de proposer un seul thème pour le débat ministériel, à savoir : "Valeur ajoutée du PAM dans l'Union pour la Méditerranée". La Note d'orientation pour l'organisation du Segment ministériel devrait être finalisée à la fin janvier 2009 et sera présentée en tant qu'annexe II au présent rapport.

2.3 Principales réunions institutionnelles du PAM en 2009

37. Compte tenu des dates proposées pour la Seizième réunion des Parties contractantes, le CEC a décidé, après débat, de proposer au Bureau le calendrier suivant des principales réunions institutionnelles du PAM à tenir en 2009 :

- Réunion des correspondants du REMPEC : 21-24 avril 2009 - Malte
- Réunion des Points focaux du CAR/PP : 4-5 mai 2009 (lieu à confirmer ultérieurement)
- Réunion conjointes des Points focaux du PAP, du PB et de l'INFO/RAC: 25-27 mai 2009, Split, Croatie
- Réunion des Points focaux du MED POL : première semaine de juin 2009 (lieu à confirmer ultérieurement)
- Réunion des Points focaux du CAR/ASP: 5-9 juin 2009 – Istanbul, Turquie
- 13^{ème} réunion de la CMDD, 22-24 juin 2009, Le Caire, Égypte
- Réunion du Bureau à la mi-juin 2009 (dates et lieu à confirmer ultérieurement)
- Réunion des Points focaux du PAM: Athènes, Grèce, 7 – 10 juillet 2009
- Seizième réunion des Parties contractantes: 4-6 novembre 2009, Marrakech, Maroc.

38. Conformément au règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes, les lettres d'invitation et les ordres du jour de la Seizième réunion des Parties contractantes devraient être adressées deux mois avant, au plus tard. Étant donné que la Seizième réunion se tiendra la première semaine de novembre 2009, la réunion des Points focaux du PAM ne pourra se tenir au delà de la première semaine de septembre 2009. Dans ces conditions, comme il n'est pas possible de tenir la réunion la première semaine de septembre et que, au mois d'août, la plupart des responsables ministériels sont en congé, le Secrétariat propose de convoquer la réunion des Points focaux pendant la deuxième semaine de juillet, ce qui est beaucoup plus tôt que d'habitude et entraînera une importante charge de travail pour le Secrétariat et les composantes du PAM qui auront à finaliser les documents à temps pour la réunion des Points focaux du PAM et pour la Seizième réunion des Parties contractantes.

2.4 INFO/RAC

39. À sa réunion de Madrid en septembre dernier, le Bureau a demandé au Coordonnateur de contacter les autorités italiennes au sujet de l'INFO/RAC en vue de clarifier la situation et leurs intentions concernant le Centre étant donné que celui-ci n'avait pas reçu les fonds nécessaires à l'exécution de son programme de travail pour 2008-2009 tel qu'approuvé par la réunion des Parties contractantes à Almeria.

40. Suite à une communication écrite du Secrétariat en date du 22 septembre 2008, le Ministère italien de l'environnement, du territoire et de la mer a invité le Coordonnateur du PAM à une réunion à Rome le 1^{er} décembre 2008 afin de vérifier si le programme d'activités révisé, soumis par le Département de l'industrie de la Région sicilienne, répondait bien aux obligations de la Convention de Barcelone, programme auquel le Ministère allouait un montant de 1,3 million €.

41. La réunion de Rome s'est conclue sur les résultats suivants :

1. Le Secrétariat a été informé que l'INFO/RAC appartenait désormais à la Région sicilienne.
2. Un accord a été conclu entre le Ministère italien de l'environnement, du territoire et de la mer et le Département régional de l'industrie de la Région Sicile, aux termes duquel le Ministère allouera les fonds pour l'exécution en 2009 d'activités spécifiques par la Région sicilienne - INFO/RAC en rapport avec la Convention de Barcelone.
3. Le Département régional de l'industrie de la Région sicilienne-INFO/RAC a soumis une demande de fonds pour l'exécution d'activités qui étaient censées être réalisées au cours de l'exercice biennal 2008-2009, soit un coût global de 2 millions €.
4. À la demande du Ministère italien et eu égard aux contraintes financières, le Département régional-INFO/RAC a soumis un programme d'activités révisé avec les coûts relatifs, à appliquer en 2009.
5. Les activités ci-après sont celles qu'il était proposé d'exécuter en 2009 et pour lesquelles le Ministère était prêt à accorder le financement.
 - a) Système de rapports en ligne de la Convention de Barcelone;
 - b) Appui à l'Unité de coordination du PAM/PNUJ;
 - c) Appui à la mise en place d'une base de données photo sur le site web du PAM/PNUJ et à son intégration ultérieure dans l'Infosystème PAM;
 - d) Mise en place de l'Infosystème MED POL avec des liens avec les Points Focaux du MED POL, et son intégration dans l'Infosystème PAM;
 - e) Gestion et tenue à jour du site web de la CMDD;
 - f) Mise en place de l'Infosystème PAM.
6. À compter de l'exercice biennal 2010-2011, les responsabilités du Département régional de l'industrie de la Région sicilienne-INFO/RAC seront assumées par l'Institut italien pour la protection et la recherche environnementales (ISPRA) qui est géré par un Commissaire.
7. Un Commissaire adjoint de l'ISPRA a reçu la tâche de superviser les activités menées au titre de la Convention de Barcelone et de suivre le transfert des responsabilités du Département régional de l'industrie de la Région sicilienne-INFO/RAC à l'ISPRA en vue d'assurer une transition sans heurts.
8. Il a été confié au Chef de l'Unité de protection des zones marines et côtières contre la pollution au sein du Ministère de l'environnement, du territoire et de la mer de se concerter avec le Secrétariat du PAM en ce qui concerne l'organisation de la réunion des Points focaux de l'INFO/RAC ainsi que l'établissement du programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011.
9. Pour l'heure, la Région sicilienne continuera à assumer la responsabilité des engagements qui incombent à l'INFO/RAC dans le cadre du Projet FEM. Le Secrétariat sera mis au courant par le Ministère une fois qu'il y aura de nouveaux développements relatifs à ce Projet.

42. À la demande du Ministère italien de l'environnement, du territoire et de la mer, adressée le 15/12/08, et après consultations internes, le Secrétariat a soumis ses observations détaillées sur le programme d'activités proposé par le Département régional de l'industrie de la Région sicilienne-INFO/RAC pour 2009, en préconisant d'apporter des modifications au programme de travail afin que la priorité et les fonds soient affectés à l'exécution des activités qui ont été approuvées par les Parties contractantes à Almeria.

43. Le Secrétariat est informé que les autorités italiennes ont pris en compte ses observations et qu'elles ont révisé en conséquence le programme de travail. Un accord a été conclu entre le Ministère italien de l'environnement, du territoire et de la mer et le Département régional de l'industrie de la Région sicilienne au sujet des activités que l'INFO/RAC doit mener en 2009, bien que, au moment où le présent rapport est rédigé, les fonds n'aient pas encore été transférés au Centre.

2.5 *Audit et gestion financière*

44. Le Rapport d'audit de performance et de gestion financière, qui est établi par la Division de vérification des comptes de l'UNON, devait initialement être soumis au Secrétariat avant la fin de 2008.

45. À la mi-décembre 2008, le Secrétariat a été informé que le projet de rapport n'avait pas encore franchi le stade du contrôle de l'assurance qualité interne de l'UNON et qu'il serait remis au début de 2009. Les principaux résultats escomptés de cet exercice sont de proposer une utilisation performante et d'un bon rapport coût-efficacité des ressources humaines et financières disponibles et de renforcer l'efficacité de l'application de l'ensemble du programme ainsi que de déterminer s'il serait justifié de demander à la prochaine réunion des Parties contractantes un relèvement des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée.

46. Il est prévu que le projet de rapport sera remis au plus tard d'ici la fin janvier. Une fois que le rapport aura été reçu, il sera soumis au CEC et au Bureau.

Contraintes et enseignements

47. Étant donné l'étroitesse des délais restants pour l'organisation de la réunion des Points focaux du PAM en juillet 2009 et de la plupart des réunions des Points focaux des CAR, de la CMDD et du Bureau avant ou pendant le mois de juin 2009, les principaux documents destinés au Points focaux du PAM, en particulier le budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, ne pourront être adressés aux participants de la réunion des Points focaux du PAM avant la mi-juin 2009.

Projet de recommandations

- 1. Les membres du Bureau sont invités à examiner la Note d'orientation concernant l'organisation de la Seizième réunion des Parties contractantes et à conseiller le Secrétariat s'ils le jugent utile.**
- 2. Les membres du Bureau sont invités à conseiller s'il ya lieu le Secrétariat sur les projets de mandats des composantes du PAM.**
- 3. Les membres du Bureau sont également invités à examiner la proposition concernant le calendrier des principales réunions institutionnelles du PAM et à conseiller le Secrétariat en conséquence.**
- 4. Le Bureau est invité à demander au Secrétariat de veiller à ce que le Département régional de l'industrie de la Région sicilienne-INFO/RAC applique le programme d'activités convenu avec le Ministère italien de l'environnement, du territoire et de la mer.**
- 5. Le Bureau est invité à demander au Secrétariat d'exprimer ses remerciements et sa gratitude aux autorités italiennes pour avoir mis le financement nécessaire à la disposition du Département régional de l'industrie de la Région sicilienne-INFO/RAC pour la mise en œuvre du programme d'activités approuvé par les Parties contractantes à Almería.**

3. Application de l'approche écosystémique

Objectif général: *Définition de l'état écologique de la Méditerranée*

Objectif	<i>Exécuter la feuille de route pour l'application de l'approche écosystémique par l'ensemble du système du PAM</i>
Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Définition de régions et de projets pilotes</i> • <i>Fixation des objectifs écologiques et opérationnels avec des indicateurs et des valeurs cibles</i> • <i>Rapport sur chaque région</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Secrétariat</i> • <i>Avec le concours d'experts</i>
Indicateurs/progrès accomplis	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Objectifs, indicateurs et valeurs cibles</i> • <i>Rapports établis</i>
Résultats obtenus à ce jour	<ul style="list-style-type: none"> • <i>4 régions ont été définies</i> • <i>Les principales activités ont été identifiées par toutes les composantes du PAM pour l'exécution de la feuille de route concernant l'application de l'approche écosystémique</i> • <i>Un exercice de réflexion approfondie sur l'étude de cas pour l'application de la feuille de route concernant l'approche écosystémique a été organisé</i>
Budget alloué prévu : 40 000 €	<i>Dépensé/engagé: 85%</i>
Principales réalisations	
<p>48. Lors de sa première réunion tenue en septembre 2008, le Bureau s'est félicité du passage d'une démarche sectorielle à une démarche horizontale pour l'application de l'approche écosystémique sous la responsabilité du Secrétariat.</p> <p>49. Le Bureau a aussi estimé qu'il fallait poursuivre les efforts à cette fin, en particulier en veillant à ce que la dimension socio-économique soit pleinement prise en compte dans la prestation de services écosystémiques marins et côtiers.</p> <p>50. À cet égard, une réunion de toutes les composantes du PAM organisée par le Coordonnateur s'est tenue à Split en septembre 2008. Les conclusions ont été approuvées par la troisième réunion du CEC. Un certain nombre d'activités ont été convenues et seront réalisées en 2009 avec un financement de la CE. L'accord entre le PAM et la CE pour le financement de ces activités a été signé.</p> <p>51. Lors de la réunion du CEC à Split, des décisions ont été prises concernant la répartition des tâches et du budget entre les composantes du PAM. Les décisions figurent dans le rapport de la 3^{ème} réunion du CEC. Plus concrètement:</p> <p>a) La table des matières convenue pour l'élaboration des documents d'évaluation a fait l'objet d'un débat et le travail a été partagé par chapitres entre les composantes du PAM. Les méthodes de travail ont aussi été convenues. Les Parties contractantes désigneront un expert qui coordonnera les activités au sein du pays. Tous les experts seront invités à une réunion de coup d'envoi où la table des matières sera examinée et expliquée et la méthode de travail et les responsabilités définies collectivement. Le budget de cette activité proviendra du projet PAM-CE et il a été agréé comme suit: réunion (2 jours, y compris les services de conférence) : 46 250 € ; consultants : 70 000 €</p> <p>b) La composante du PAM chef de file pour l'analyse socio-économique sera le Plan Bleu. Le budget sera augmenté comme suit: le PB recevra 67 100 € du projet CE et 10 000 € du budget alloué à l'approche écosystémique pour 2009.</p>	

<p>c) La composante du PAM chef de file pour le document de planification de la communication et de la sensibilisation du public sera l'INFO/RAC. À cette fin, un montant de 10 000 € sera prélevé sur le budget alloué à l'approche écosystémique pour 2009..</p> <p>d) L'Unité MED, avec le concours d'un consultant, s'occupera du document de planification de l'approche écosystémique en recourant au budget alloué à l'approche écosystémique pour 2009.</p> <p>e) L'étude de cas sera entreprise par l'Unité MED en ayant recours au budget alloué à l'approche écosystémique pour 2009.</p> <p>f) La troisième réunion des experts désignés par les gouvernements sera couverte par le projet CE à hauteur de 61 700 €.</p> <p>g) Le CAR/PAP entreprendra la compilation des méthodologies d'évaluation.</p> <p>52. Plus récemment, le Secrétariat, avec le concours d'experts, a amorcé une activité visant à appliquer la feuille de route approuvée à un certain nombre d'objectifs écologiques, autant que possible communs aux quatre régions et relevant de la compétence du MED POL et du CAR/ASP. Cette activité, organisée en décembre, a été un exercice de réflexion approfondie concernant l'étude de cas pour l'application de la feuille de route relative à l'approche écosystémique, avec la participation des composantes du PAM concernées et du consultant du PAM.</p>
<p>Contraintes et enseignements</p> <p>53. Les activités essentielles de l'exécution par le PAM de la feuille de route concernant l'approche écosystémique sont censées démarrer une fois que les fonds des projets provenant de la CE seront mis à la disposition du Secrétariat.</p>
<p>Projet de recommandations</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le Bureau est invité à remercier la CE pour l'allocation de fonds au Secrétariat dans le but de mener des activités visant à exécuter la feuille de route pour l'application par le PAM de l'approche écosystémique. 2. Le Bureau jugera peut-être utile d'encourager toutes les Parties contractantes à participer activement à l'exécution de la feuille de route pour l'application de l'approche écosystémique, en particulier dans le processus d'évaluation des régions et l'analyse socio-économique des services marins et côtiers en Méditerranée.

4. Coopération et partenariat

Objectif général: *Coopération solide, très large, et synergie avec les organisations internationales et régionales compétentes ainsi qu'avec la société civile en vue d'une mise en œuvre effective du programme de travail.*

<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Maintenir et améliorer la coopération avec les organismes compétents des Nations Unies et avec les secrétariats de conventions (Biodiversité, Bâle, Ramsar, Stockholm, etc.) dans les domaines d'intérêt commun.</i> • <i>Consolider la coopération avec la CE et l'AEE en vue de mettre en œuvre le programme de travail conjoint et en particulier les activités relevant de l'initiative Horizon 2020 du Partenariat EuroMed.</i> • <i>Veiller à la participation des ONG aux activités du PAM et renforcer leur contribution à la réalisation des objectifs du PAM, l'accent étant mis plus spécialement sur l'application de la Convention de Barcelone, de ses Protocoles et de la SMDD.</i> • <i>Poursuivre la coopération avec le FEM, la BM, la BEI, le FFEM et d'autres institutions de financement ainsi qu'avec le secteur privé afin de mobiliser les ressources financières nécessaires à l'application de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles.</i> • <i>Promouvoir la coopération régionale et sous-régionale.</i>
-------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Projet financé et exécuté par des ONG</i> • <i>Les partenaires du PAM participent aux réunions et présentent des documents directifs</i> • <i>La coopération PAM-société civile est évaluée</i> • <i>Des activités conjointes avec des initiatives régionales sont planifiées et réalisées.</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Secrétariat</i> • <i>CAR</i>
Indicateurs/progrès accomplis	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Les contributions des ONG à la réalisation des objectifs du PAM sont accrues</i> • <i>Des documents directifs sont soumis</i> • <i>La liste des partenaires du PAM est actualisée</i> • <i>Des critères de partenariat plus stricts sont élaborés</i> • <i>La visibilité du PAM est rehaussée</i> • <i>La synergie et la coopération avec des initiatives régionales sont assurées</i>
Résultats obtenus à ce jour	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Le processus d'évaluation de la coopération PAM-ONG est lancé</i> • <i>Des activités conjointes sont réalisées avec des ONG</i> • <i>Le questionnaire pour l'évaluation est mis au point et adressé au CAR, aux Points focaux du PAM, aux membres du Bureau et aux partenaires du PAM</i> • <i>51 réponses reçues, dont 29 provenant des ONG, 15 des CAR et du Secrétariat, 7 de membres du Bureau et de Points focaux</i> • <i>Un avant-projet de document directif a été établi et distribué à toutes les composantes du PAM pour observations et contributions</i>
Budget alloué: 72 000 €	<i>Dépensé/engagé: 65%</i>

Principales réalisations

4.1 Coopération avec les institutions des Nations Unies, l'UE, les initiatives régionales

MERS RÉGIONALES DU PNUE

54. La coopération entre les Mers régionales (MR) du PNUE a été renforcée à la suite de la Dixième réunion mondiale des conventions et plans d'action pour les mers régionales qui s'est tenue à Guayaquil (Équateur) en décembre 2008, à l'obligante invitation de la Commission permanente du Pacifique Sud. La réunion était présidée par Mme Jacqueline Alder, la nouvelle Coordinatrice de la Branche du climat et des écosystèmes marins (MECB) de la Division de la mise en œuvre des politiques environnementales (DEPI) du PNUE.

55. L'ordre du jour comportait six sessions différentes au cours desquelles les participants ont débattu des questions du changement climatique, de la gestion des écosystèmes, de la coopération avec les AME, du financement durable et des instruments juridiques pour promouvoir l'application des programmes de travail des MR, de considérations stratégiques concernant le Programme des mers régionales ainsi que des Orientations stratégiques (2008-2012), des prochaines manifestations et d'autres sujets.

56. Lors de la première session sur le changement climatique, le Coordonnateur du PAM a fait une présentation sur les défis de l'adaptation au changement climatique en Méditerranée en soulignant les initiatives prises dans la cadre du Plan d'action pour la Méditerranée sur la base des décisions de la réunion des Parties contractantes, des recommandations de la Commission méditerranéenne du développement durable ainsi que des conclusions des séminaires et ateliers organisés par les Centres d'activités régionales du PAM.

57. Bien que le climat ne figurât pas au premier rang des préoccupations internationales lorsque les conventions de mers régionales ont été négociées à l'origine, il a été convenu que, dans le cadre de la gestion des écosystèmes de manière intégrée, toutes les MR avaient pour mission de traiter la question du changement climatique et que, par conséquent, il n'y avait pas besoin d'un nouvel instrument à cet effet. Les Mers régionales devaient aborder expressément le changement climatique lors de la révision de leurs stratégies ou de l'élaboration de plans d'action. Le nouveau Protocole GIZC avec ses dispositions consacrées au changement climatique a été cité comme exemple d'une nouvelle initiative pour s'attaquer à ce problème majeur. Un exemplaire du Protocole GIZC a été distribué à tous les participants.

58. Sur la question du financement durable, la réunion a entendu un compte rendu des différentes expériences des MR dans la mise en œuvre de projets FEM, et notamment une présentation par le Coordonnateur du PAM du Projet FEM de Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la Méditerranée. La réunion a appelé à la mise en place d'un mécanisme de financement durable à long terme des programmes de Mers régionales et elle a reconnu l'importance qu'il y avait à utiliser les MR comme plateforme pour influencer sur l'agenda international de l'environnement en vue de lancer l'enveloppe de financement (*financing package*) du FEM 5. À cet égard, les conventions et plans d'action des MR devaient assurer un lien avec les organes décisionnels mondiaux en vue de solliciter leur appui.

59. Lors de sa mission en Équateur, le Coordonnateur du PAM a également pris part à la réunion de haut niveau consacrée à l'impact du changement climatique sur les écosystèmes marins et côtiers du Pacifique Sud qui s'est enchaînée après la Dixième réunion mondiale des conventions et plans d'action des Mers régionales.

Union pour la Méditerranée et Convention de Barcelone/PAM

60. Après sa participation au Sommet de Paris du 13 juillet 2008 des Chefs d'état et de gouvernement des pays de l'UE et des pays méditerranéens pour le lancement du Processus de Barcelone-Union pour la Méditerranée, le Secrétariat a recommandé que le PNUE et le PAM/PNUE jouent un rôle plus actif dans cette nouvelle et importante initiative pour la Méditerranée. Ainsi, la Division de la mise en œuvre des politiques environnementales (DEPI) du PNUE) a organisé une réunion de nature stratégique d'une journée des Directeurs des Divisions du PNUE en Europe, Asie de l'Ouest et Méditerranée, et des Directeurs des Centres d'activités régionales du PAM, afin de débattre du rôle futur du PNUE dans l'Union pour la Méditerranée.

61. Le PAM était chargé de la logistique de cette réunion qui s'est tenue au Ministère français de l'écologie, de l'environnement, du développement durable et de l'aménagement du territoire, avec le plein appui des autorités françaises qui ont assuré des installations excellentes à la réunion. Le PAM avait aussi établi un document de base pour cette réunion, avec le concours d'autres Directeurs régionaux et Directeurs de CAR.

62. Les participants ont été mis au courant par le Chef de cabinet adjoint du Ministre d'État français de l'état des lieux concernant l'Union pour la Méditerranée, en particulier de la situation de certains des projets dont l'Union envisageait l'exécution à court terme.

63. La réunion a pris la forme d'une session de réflexion intensive. Tous les participants ont été d'accord sur le fait que l'initiative de l'Union pour la Méditerranée représentait plus une chance qu'une menace pour la région.

64. La réunion est également convenue des étapes suivantes:

- Créer un groupe plus restreint pour piloter et tenir les autres informés;
- Établir de bonnes relations avec le Secrétariat intérimaire de l'Union;
- Traduire les résultats de la réunion en concepts;
- Travailler avec le Secrétariat intérimaire de l'Union à élaborer des propositions détaillées en identifiant aussi des sources de financement;
- Établir une feuille de route.

Coopération avec les institutions de l'UE

65. Le 2 décembre 2008, le Secrétariat, de concert avec les Directeurs des Centres d'activités régionales du PAM et le Coordonnateur du MED POL, a eu une réunion sur les questions politiques d'intérêt commun avec l'Unité Affaires internationales et Life de la DG Environnement de la Commission européenne. Ces réunions bilatérales ont lieu une fois par an pour examiner l'état d'avancement des travaux dans les domaines de coopération prioritaires et débattre des questions relatives à la poursuite des objectifs du programme de travail conjoint PAM-CE.

66. Les sujets abordés lors de cette réunion comprenaient la Déclaration de Marseille, qui donnait des détails sur les projets à intégrer pour mise à exécution dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée et la nouvelle structure institutionnelle de l'Union. La CE a annoncé à la réunion que la prochaine conférence EuroMed des Ministres de l'environnement se tiendrait au second semestre 2009 et qu'elle serait axée sur l'application de la feuille de route que les Ministres avaient approuvée à leur conférence EuroMed du Caire de 2007. Il a été convenu que le PAM/PNUE aurait l'occasion de s'adresser à cette prochaine conférence ministérielle EuroMed.

67. La CE a mis au courant le Secrétariat des progrès accomplis au Conseil de l'UE en vue d'approuver la signature du nouveau Protocole GIZC. Qui plus est, le Conseil avait inscrit la ratification du Protocole sur son agenda pour 2009. La CE avait l'intention d'allouer un montant d'un million d'euros pour promouvoir la GIZC, mettre en relief l'importance du Protocole et promouvoir sa ratification par les pays méditerranéens membres de l'UE.

68. La CE a annoncé qu'elle ferait, à la prochaine réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable, une présentation sur le Document d'orientation de l'UE concernant le changement climatique qui sera publié au début 2009. Les deux parties sont convenues qu'elles s'emploieraient de concert à appuyer l'application des instruments juridiques existant dans le cadre de la Convention de Barcelone qui contribuent à s'attaquer aux problèmes du changement climatique et à accroître la capacité d'adaptation au changement climatique.

69. Les deux parties se sont félicitées du niveau de coopération dans le cadre d'Horizon 2020. La CE a salué la contribution du PAM aux trois sous-comités d'Horizon 2020 consacrés respectivement au renforcement des capacités, au partage de l'information et à la surveillance continue.

70. Après la session plénière, les responsables des Centre d'activités régionales et du MED POL ont des entrevues bilatérales avec leurs homologues de la CE.

Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM)

71. En novembre 2008, le PAM a participé à la 3^{ème} Session de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), en y représentant également le Directeur exécutif du PNUE. La séance d'ouverture était présidée par le Prince Albert II de Monaco.

72. Le PAM a été cité lors de plusieurs des interventions faites au cours de la réunion de l'Assemblée. Dans son allocution d'ouverture, le Prince Albert II a évoqué les activités menées par Monaco en Méditerranée dans le cadre de la Convention de Barcelone. Fait très significatif, dans la Résolution sur l'environnement et le changement climatique adoptée à la réunion, le PAM "a souligné l'importance de la ratification et de l'application des Protocoles de la Convention de Barcelone".

73. Bien que ce fût la 3^{ème} Session de l'Assemblée, le PAM a déjà renforcé sa stature en tant qu'expression parlementaire légitime de l'Union pour la Méditerranée. Par sa participation aux sessions de l'APM, le PAM acquiert un profil politique rehaussé parmi les membres du Parlement des pays méditerranéens qui sont aussi Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles.

Contraintes et enseignements

Projet de recommandations

1. *Le Bureau est invité à appuyer et encourager la poursuite du renforcement du partenariat et de la coopération PAM-CE compte tenu de leur importance pour assurer les synergies nécessaires à l'application de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles.*
2. *Le Bureau pourrait envisager d'appuyer l'implication du PAM dans les processus de l'Union pour la Méditerranée ainsi que la reconnaissance du PAM par cette Initiative comme un cadre de coopération important pour l'environnement et le développement en Méditerranée.*

4.2 Coopération avec les ONG/partenaires du PAM

Principales réalisations

4.2.1 Évaluation de la coopération PAM-société civile

74. L'évaluation du processus de coopération PAM-société civile est en cours. Le Secrétariat serait en mesure de soumettre d'ici la fin janvier l'avant-projet du document directif sur la coopération PAM-société civile en tant qu'additif au présent rapport d'avancement, pour examen par la réunion du Bureau.

4.2.2 Activités des partenaires du PAM

75. Un certain nombre d'activités ont été organisées avec la participation d'ONG/partenaires du PAM : MOI-ECSD, RAED et MEDCOAST.

Contraintes et enseignements

76. Le Secrétariat a pris à plusieurs reprises des dispositions pour encourager tous les partenaires à participer aux processus d'évaluation.

Projet de recommandation

Le Bureau est invité à examiner les propositions présentées dans le "projet de document directif sur la coopération PAM-société civile" et, s'il le juge utile, à livrer ses vues et ses conseils.

5. Commission méditerranéenne du développement durable

Objectif général: *Poursuivre le développement durable tel que défini par la Stratégie méditerranéenne de développement durable, et cela par :*

- l'intégration des dimensions sociale, économique et environnementale dans la formulation des politiques de développement durable aux niveaux régional et national ;
- l'adoption d'une approche largement participative, intégrée et transsectorielle du développement durable ;
- l'octroi d'une assistance technique, d'une expertise et d'un renforcement des capacités pour appuyer les pays en développement dans leurs efforts pour réaliser un développement durable ;
- la coopération, l'échange d'informations et l'organisation d'activités conjointes et de partenariats avec les organisations des Nations Unies, la Commission européenne et d'autres organisations internationales et régionales, les gouvernements et la société civile, en appui au développement durable ;
- le suivi, l'évaluation et la notification de la mise en œuvre du développement durable aux niveaux national et régional ;
- l'association effective de la société civile, des grands groupes et d'autres acteurs concernés au processus de mise en œuvre ;
- le recours aux outils d'information et de communication, les activités éducatives et la participation du public pour accroître la visibilité de la SMDD et assurer une large perception de la nécessité de s'engager totalement dans sa mise en œuvre.

Objectif 1	<i>Élaborer ou actualiser les stratégies nationales de développement durable dans les pays méditerranéens avec une large participation de la société civile et d'autres acteurs, tout en accordant l'attention voulue à la vision, aux orientations et aux objectifs de la SMDD.</i>
Résultats escomptés	<i>Processus de formulation de SNDD dans quatre pays</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>Unité MED CAR concernés Bureau régional du PNUE (Genève)</i>
Indicateurs/progrès accomplis	<i>Les SNDD sont élaborées avec succès dans les quatre pays à la fin de 2008</i>
Résultats obtenus à ce jour	<i>Des études ont été lancées sur l'adaptation au changement climatique dans trois pays qui ont déjà formulé leur SNDD.</i>
Budget prévu alloué: 162 000 €	<i>Dépensé/engagé:26%</i>
Principales réalisations	
5.1 Mise en œuvre des SNDD	
<p>77. Quatre autres pays (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Liban et Tunisie) ont été identifiés pour bénéficier des fonds de l'Organisation espagnole pour le développement AZAHAR afin qu'ils formulent leur SNDD. S'agissant des trois premiers pays, très peu de progrès ont été relevés par suite de problèmes indépendants de la volonté du Secrétariat.</p> <p>78. En ce qui concerne la Tunisie, le mémorandum d'accord type a été considérablement adapté à la situation qui est propre à ce pays afin de tenir compte de sa longue et substantielle expérience en matière de développement durable. Le mémorandum a été signé et a pris effet.</p>	

5.2 SNDD et changement climatique dans trois pays (Égypte, Syrie, Monténégro)

79. Eu égard au thème retenu pour la prochaine réunion de la CMDD, des études ont été lancées sur l'adaptation au changement climatique dans trois pays ayant déjà formulé leur SNDD (à savoir : Égypte, Monténégro et République arabe syrienne). Chaque étude consistera à évaluer la vulnérabilité à la variabilité climatique et aux événements extrêmes et à identifier les mesures d'adaptation essentielles (réformes politiques, amélioration des cadres juridique et institutionnel, mobilisation des instruments économiques appropriés, renforcement des capacités, etc.).

80. À cette fin, trois mémorandums d'accord ont été établis avec les pays concernés dans le but de partager les données d'expérience et d'identifier d'éventuels éléments stratégiques pour l'adaptation au changement climatique. Après concertation avec les membres du Comité directeur de la CMDD et les composantes du PAM, les mandats ont été convenus entre le Secrétariat et les pays en question.

81. Aux termes des mandats, un consultant national, sous la supervision du Ministère concerné mènera à bien les tâches suivantes: i) procéder à un examen des informations disponibles concernant la vulnérabilité à la variabilité climatique et aux événements extrêmes; ii) évaluer comment les politiques, cadres juridiques, instruments économiques et montages institutionnels intègrent les préoccupations en matière de changement climatique ; iii) passer en revue les mesures actuelles et projetées et les mesures visant l'adaptation ; iv) explorer comment l'adaptation au changement climatique est ou pourrait être obtenue par des mesures politiques, l'amélioration des cadres juridiques et institutionnels, le recours aux instruments économiques appropriés; v) recenser les mesures d'adaptation essentielles (critères de priorité et liste restreinte d'activités) ainsi que les activités concrètes comme le renforcement des capacités ; et vi) assurer la sensibilisation du public à la faveur des résultats du projet.

82. Les résultats seront intégrés pour l'étayer dans le processus de préparation de la prochaine réunion de la CMDD.

Contraintes et enseignements

Mise en œuvre des SNDD

83. Les contraintes relevées dans le dernier rapport d'avancement soumis au Bureau n'ont pas été surmontées et sont indépendantes de la volonté du Secrétariat. Les mémorandums d'accord avec l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Liban demandent encore à être signés.

84. Le Secrétariat continuera à faire tout son possible pour finaliser les trois mémorandums et lancer le processus de formulation des SNDD respectives de manière à rattraper le retard par rapport au mémorandum conclu avec la Tunisie.

Projet de recommandation

Le Bureau souhaitera peut-être recommander au Secrétariat d'inviter l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Liban à entreprendre l'élaboration de leur SNDD et encourager ces pays à cette fin.

Objectif 2	<i>Suivre la mise en œuvre de la SMDD et du programme de travail de la CMDD</i>
Résultats escomptés	<i>Réunion du Comité directeur</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>Unité MED</i>
Indicateurs/progrès accomplis	<i>Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la SMDD et le programme de travail de la CMDD</i>
Résultats obtenus à ce jour	<i>Nouveaux candidats à l'admission à la CMDD représentant les trois nouvelles catégories identifiées</i>
Budget prévu alloué: 20 000 €	<i>Dépensé/engagé: 100%</i>

5.3 Nouveaux membres de la CMDD

85. Les Parties contractantes, à leur Quinzième réunion à Almeria (Espagne) en janvier 2008, ont décidé de revoir la composition et le mandat de la CMDD afin d'assurer une plus large représentation de celle-ci et de promouvoir un sens de l'appropriation par l'ensemble de la communauté méditerranéenne.

86. À cet égard, elles ont modifié la composition et le nombre des membres de la CMDD et ajouté 3 nouvelles catégories. La composition de la CMDD est désormais la suivante:

Existante:

- 22 représentants désignés par les organes compétents des Parties contractantes
- 3 représentants des autorités locales
- 3 représentants des ONG
- 3 représentants des acteurs socio-économiques

Nouvelle:

- 3 représentants de la communauté scientifique
- 3 représentants des organisations intergouvernementales actives dans le domaine du développement durable
- 3 experts éminents dans le domaine des thèmes inscrits à l'ordre du jour de la réunion de la CMDD.

87. Les Parties contractantes ont demandé au Bureau d'approuver les critères et les procédures de désignation des membres de la communauté scientifique et universitaire, des organisations intergouvernementales et des experts éminents, afin qu'ils participent à la réunion 2009 de la CMDD.

88. Le Bureau a approuvé les critères et les procédures à sa dernière réunion. Conformément à la procédure convenue, des lettres ont été envoyées aux composantes du PAM, aux Points focaux du PAM et aux ONG/OIG partenaires du PAM.

89. Les désignations suivantes ont été reçues:

Experts éminents	Communauté scientifique	OIG
M. Nicos GEORGIADIS (proposé par Chypre)	Prof. Erdal ÖZHAN (proposé par MEDCOAST)	CIHEAM - Centre International de hautes études agronomiques méditerranéennes
M. Mohamed EL RAYE (proposé par le Secrétariat)	Prof. Michael SCULLOS (proposé par MEDASSET)	CIESM – Commission internationale pour l'exploration scientifique de la mer Méditerranée
Mme Marina MARKOVIC (proposée par le Monténégro)	Prof. Uri MARINOV (proposé par Israël)	CEDARE - Centre pour l'environnement et le développement de la Région arabe et de l'Europe
M. Branko LUKOVAC (proposé par le Monténégro)	M. Omar Ben Abdeslam MHIRIT (proposé par l'AIFM)	OMT-ONU Organisation mondiale du tourisme
Prof. Jacqueline MacGLADE (proposée par le Secrétariat)		Banque mondiale

90. Le Secrétariat propose les désignations suivantes car elles répondent à tous les critères.

Experts éminents:

M. Mohammed El-Raye (proposé par le Secrétariat), professeur de physique environnementale à l'Université d'Alexandrie et consultant environnemental au Centre pour l'environnement et le développement de la Région arabe et de l'Europe (CEDARE), membre de la Commission nationale sur le changement climatique de l'Égypte et représentant de ce pays au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) depuis neuf ans, M. El-Raye fait autorité sur cette question au plan national et international.

M. Branko Lukovac (proposé par le Monténégro)

A été Ministre des affaires étrangères, Ministre de la coopération économique internationale et Ambassadeur de son pays, et a occupé des postes élevés dans des commissions nationales et internationales relatives au développement durable.

Prof. Jacqueline MacGlade (proposée par le Secrétariat)

Directrice exécutive de l'Agence européenne pour l'environnement sise à Copenhague depuis 2003; professeure d'informatique environnementale au Département de mathématiques de l'University College London.

Jusqu'à 2003, membre du Conseil de l'Agence de l'environnement de l'Angleterre-Pays de Galles chargée de la région de la Tamise, de la navigation et de la science.

Auparavant, elle avait été directrice du Centre pour les sciences marines et côtières du NERC, professeure de sciences biologiques à Warwick, directrice de l'Écologie théorique au Forschungszentrum Juelich et scientifique principale auprès du Gouvernement fédéral du Canada.

Ses recherches ont porté sur la dynamique spatiale et non-linéaire des écosystèmes, en particulier dans le domaine des ressources marines, du changement climatique et de l'élaboration de scénarios.

Communauté scientifique:

91. Le Secrétariat propose les désignations suivantes car elles répondent à tous les critères.

Prof. Erdal Özhan (proposé par MEDCOAST)

Le professeur Özhan a amorcé le processus de création du Comité national turc sur la gestion du littoral. Il a lancé l'initiative régionale MEDCOAST pour contribuer à la conservation et au développement durable des zones marines et côtières de Méditerranée et de mer Noire.

Le professeur Özhan a été le doyen fondateur de la Faculté d'Ingénierie de l'Université de Mugla en Turquie. Il a été étroitement associé au développement de la gestion intégrée des zones côtières en Méditerranée et en mer Noire et aux initiatives gouvernementales régionales: il est actuellement président fondateur de la Fondation méditerranéenne du littoral et préside en outre MEDCOAST et le Comité national turc sur la gestion du littoral.

Prof. Michael Scoullios (proposé par MEDASSET)

Professeur de chimie environnementale et marine à l'Université d'Athènes.

Chimiste (D.sc. Université d'Athènes), océanographe (PhD. Université de Liverpool).

Président, pendant 8 ans (depuis 1986) et maintenant président honoraire du Bureau européen de l'environnement (EEB).

Président, depuis 1983, de l'Elliniki Etairia (Société hellénique pour la protection de l'environnement et du patrimoine culturel).

Président du Bureau d'information méditerranéen pour l'environnement, la culture et le développement durable (MIO-ECSDE).

Membre, depuis 1992, du Conseil de l'Agence européenne de l'environnement (AEE), représentant le Parlement européen.

Ancien président du Comité national grec de "L'Homme et la Biosphère" (MAB/UNESCO).

Président du Comité contre la pollution de la CIESM.

Membre fondateur de nombreuses organisations.

Membre du comité consultatif scientifique de la CEE sur la toxicologie et l'écotoxicologie.

Participe activement comme chercheur à plusieurs projets scientifiques. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages sur l'océanographie et l'environnement et de plus de 180 articles.

Il a fait fonction d'expert auprès de l'UNESCO, de la CEE, de l'UNAPT, de l'ICU, du gouvernement grec, etc.

Il lui a été décerné les médailles de la Ville de Paris, de l'Académie d'Athènes et de plusieurs autres institutions.

Le Professeur Uri MARINOV (proposé par Israël) a été à l'un des pionniers de la création de l'administration environnementale d'Israël en 1973. Il a été Directeur du Service de protection de l'environnement au Ministère de l'intérieur, puis Directeur général du Ministère de l'environnement. Professeur à l'Université de Haïfa (politique de gestion environnementale, étude d'impact sur l'environnement, médiation environnementale).

Organisations intergouvernementales (OIG)

92. Le Secrétariat propose la désignation des institutions suivantes qui s'occupent de questions thématiques concernant le programme de travail actuel de la CMDD (tourisme, coopération, développement et changement climatique):

OMT-ONU – Organisation mondiale du tourisme

CEDARE – Centre pour l'environnement et le développement de la Région arabe et de l'Europe

Banque mondiale

Objectif 3	<i>Suivre la mise en œuvre de la SMDD et du programme de travail de la CMDD</i>
Résultats escomptés	<i>Réunion du Comité directeur</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>Unité MED</i>
Indicateurs/progrès accomplis	<i>Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la SMDD et le programme de travail de la CMDD</i>
Résultats obtenus à ce jour	<i>La "task force" est créée et opérationnelle</i>
Budget prévu alloué; 60 000 €	<i>Dépensé/engagé: 14%</i>
Principales réalisations	
5.4 Comité directeur de la CMDD	
<u>"Task force" de la CMDD</u>	
<p>93. À la dernière réunion du Comité directeur de la CMDD qui a eu lieu à Athènes (Grèce) les 19 et 20 juin 2008, les membres ont décidé de créer une "task force" composée d'un nombre limité (5 à 8) de membres de la CMDD y participant à titre bénévole et en étroite coopération avec le Secrétariat, afin de piloter le processus préparatoire de la prochaine réunion de la CMDD. Le mandat en a été adopté par le Comité directeur.</p>	
<p>94. Le Comité directeur a également jugé utile de fixer le thème autour duquel s'agencera la prochaine réunion de la CMDD. Le thème retenu est "Adaptation au changement climatique et atténuation de celui-ci – Expériences et stratégies en Méditerranée". Des liens seront aussi établis avec d'autres aspects du changement climatique qui ont déjà été traités par des groupes de travail thématiques et avec des questions horizontales connexes.</p>	
<p>95. La Bosnie-Herzégovine, le Maroc, la Slovénie, la Turquie, la Grèce, l'Égypte, la Coordination des Agendas 21 locaux italiens, le Monténégro, BUSINESS MED et Greenpeace se sont déclarés vivement intéressés à faire partie de la "task force". Comme la "task force" travaillera par voie électronique, tous ceux qui ont manifesté cet intérêt seront invités à y participer.</p>	
<u>Actualisation du bilan des Stratégies nationales de développement durable dans la région méditerranéenne</u>	
<p>96. En 2005, le Secrétariat du PAM avait établi un rapport régional de bilan/évaluation des initiatives de développement durable en Méditerranée, sur la base des informations reçues des pays. L'exercice avait pour objet d'évaluer l'état des activités se rapportant au développement durable dans la région. Le rapport comportait aussi un projet de profils de pays décrivant les progrès accomplis, les institutions et les actions en matière de développement durable dans les pays méditerranéens, avec une base de données renseignant sur la situation des SNDD.</p>	
<p>97. Ce bilan actualisé est censé fournir aux Parties et aux partenaires de la CMDD une évaluation d'ensemble des actions et initiatives entreprises par les pays méditerranéens pour l'intégration du développement durable dans les politiques nationales. Il permettra aussi d'examiner dans quelle mesure l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de celui-ci sont intégrées dans les processus de développement nationaux et sectoriels des pays. L'exercice devra aussi permettre aux PAM et à ses partenaires régionaux d'appréhender l'état des lieux concernant l'élaboration des SNDD dans la région et de recenser les besoins en assistance et en renforcement des capacités.</p>	

98. Il a été confié à un consultant la tâche de réaliser le bilan. Il est prévu que le résultat sera présenté à la prochaine réunion de la CMDD. Comme dans le cas du bilan de 2005, le présent exercice se fondera sur une série de questions qui ont été adressées aux membres de la CMDD et à d'autres partenaires concernés en Méditerranée.

Contraintes et enseignements

Projet de recommandation

Le Bureau est invité à examiner et à approuver la désignation de MM. El-Raye, Branko Lukovac et de Mme Jacqueline MacGlade comme experts éminents, de MM Erdal Özhan, Michael Scoullas et Uri Marinov comme représentants de la communauté scientifique et du CEDARE, de l'OMT-ONU et de la Banque mondiale comme représentants des OIG au sein de la CMDD, en vue de leur participation à la réunion de la Commission au Caire en juin 2009.

6. Information et communication

Objectif général: *Le grand public et les partenaires ont connaissance et sont mieux informés des activités et réalisations du PAM dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles pour la promotion du développement durable en Méditerranée.*

<p>Objectifs partie 1</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. renforcer la sensibilisation à l'environnement parmi le grand public; 2. accroître la visibilité du PAM, de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles en vue de favoriser leur application ; 3. lancer et mener des campagnes coordonnées d'information et d'éducation ainsi que des activités spéciales pour souligner l'importance de la participation du public à la conservation et à la gestion de l'environnement.
<p>Résultats escomptés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une exposition portative sur le PAM à mettre à la disposition des CAR et du Secrétariat pour des conférences et autres manifestations • Réaliser un kit scolaire sur les activités du PAM et la Méditerranée • Revaloriser de manière régulière le site web du PAM en anglais, arabe, espagnol et français • Promouvoir les activités du PAM à travers les médias • Réviser la stratégie du PAM en matière d'information
<p>Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Secrétariat - Convention du Danube - ONG - PFN - INFO/RAC
<p>Indicateurs/progrès accomplis</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'Exposition est utilisée par les CAR et les composantes concernées du PAM lors d'événements/manifestations publics • Le kit scolaire du PAM est disponible d'ici l'été 2009 • Fréquence de couverture, par les médias et les publications, des activités du PAM et de ses composantes • La Stratégie du PAM en matière d'information est soumise à la Seizième réunion des Parties contractantes pour approbation

<p>Résultats obtenus à ce jour</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Des manifestations ont été organisées à Athènes pour la Journée des Nations Unies, en coopération avec les agences des Nations Unies et le Ministère des affaires étrangères.</i> • <i>Un stand d'information a été installé place de la Constitution (centre d'Athènes).</i> • <i>Un concert gratuit a été donné par Lamia Bedioui qui a interprété des chants du répertoire méditerranéen en français, arabe, espagnol, grec et dialectes locaux.</i> • <i>Deux expositions thématiques ont été organisées (l'une sur les réfugiés et l'autre sur les ressources en eau).</i> • <i>Des scènes de théâtre de rue pour enfants ont été organisées autour de questions environnementales comme la gestion des ressources en eau et le recyclage.</i> • <i>Des documents ont été conçus, rédigés et publiés en anglais et en grec pour les distribuer au cours de manifestations publiques (affiches, brochures, tapis de souris).</i> • <i>Un site web conjoint consacré aux Nations Unies en Grèce a été conçu et lancé à l'occasion de la Journée ONU. Le site est relié aux sites individuels de chaque agence des Nations Unies et contribue à en accroître la visibilité.</i> • <i>Des contacts avec divers organismes nationaux ont été établis pour savoir ce qui est réalisé dans les pays comme kits scolaires et élaborer un concept qui pourrait être utilisé dans l'ensemble de la région. Des contacts directs ont eu lieu également avec le Secrétariat de la Convention du Danube pour savoir comment il a réalisé un outil similaire.</i> • <i>Le site web du PAM est en ligne, régulièrement tenu à jour et relié à tous les sites individuels des CAR. Le Secrétariat du PAM a travaillé en collaboration étroite avec l'INFO/RAC pour mettre en place une base de données photo qui sera mise à la disposition des utilisateurs par le site web du PAM. La phase d'essai est terminée, la base sera en ligne à la mi-février. Le Secrétariat du PAM prépare aussi un accès vidéo sur le site web du PAM en ayant recours à YouTube.</i> •
<p>Budget alloué: 70 000 €</p>	<p><i>Dépensé/engagé: 48%</i></p>
<p>Principales réalisations</p> <p>99. Il a été demandé au PAM, en tant que principale organisation des Nations Unies en Grèce, de coordonner et développer le programme d'activités de la Journée ONU en 2008. La manifestation a été un succès quand à la sensibilisation du public et à la visibilité, et elle a contribué à faire connaître plus largement la présence des agences des Nations Unies et leurs activités dans la région.</p> <p>100. En particulier, les manifestations organisées place de la Constitution et centrées sur la protection de l'environnement ont rencontré un grand écho parmi le public, et des écoles ont demandé que des séances de théâtre pour enfants sur les ressources en eau et le recyclage soient organisées dans leurs établissements en 2009.</p> <p>101. Une exposition électronique sur les ressources en eau dans la région méditerranéenne a aussi été réalisée et projetée sur la place de la Constitution. Le Secrétariat du PAM prend actuellement les dernières dispositions pour que l'exposition soit présentée au Forum mondial de l'eau 2009 en Turquie.</p>	

102. En ce qui concerne la Stratégie du PAM en matière d'information, suite à la décision d'Almeria de confier cette question au Secrétariat, des premières discussions ont eu lieu entre le Secrétariat du PAM et le Directeur de la DEPI pour que cette stratégie soit élaborée dans le cadre de l'ensemble de la stratégie d'information du PNUE et des Mers régionales.

103. Il a aussi été demandé à la Fonctionnaire du PAM chargée de l'information d'apporter sa contribution à la stratégie globale de communication de la DEPI en préparation à Nairobi.

104. Une proposition de stratégie révisée sera prête pour examen et transmission à la prochaine réunion du CEC et elle sera soumise pour approbation à la réunion des Points focaux du PAM en juillet 2009.

105. À la suite des manifestations organisées au Zappeion au début 2008 et de la Journée des Nations Unies d'octobre 2008, l'Ambassadeur de Bosnie-Herzégovine a contacté en novembre la Fonctionnaire du PAM chargée de l'information et a proposé d'accueillir une manifestation du PAM en 2009 comme activité de sensibilisation du public qui aurait lieu à l'occasion de l'une des réunions de composantes du PAM.

106. Il convient de répondre à la manifestation de cet intérêt. La ratification à venir des Protocoles pourrait fournir aussi le thème de la manifestation publique qui serait accueillie au premier semestre 2009, comme l'a proposé la Bosnie-Herzégovine.

Contraintes et enseignements

107. Lors de la dernière réunion du Bureau, certains de ses membres ont fait part des difficultés parfois rencontrées pour accéder à des documents en ligne sur le site web. L'accessibilité du site web a été vérifiée et testée.

108. Si ces difficultés persistent, le Secrétariat souhaiterait avoir des indications sur les problèmes rencontrés afin de les résoudre.

Projet de recommandation

Le Bureau est invité à donner son avis sur la proposition faite par l'Ambassadeur de Bosnie-Herzégovine d'accueillir dans son pays une manifestation du PAM afin de faire mieux connaître la Convention de Barcelone et ses Protocoles, et à encourager le Secrétariat à organiser des activités de cette nature pour promouvoir la ratification des instruments juridiques du PAM par les pays.

<p>Objectifs partie 2</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Poursuivre et étendre la publication et la diffusion de brochures, dépliants, rapports, lettres d'information et autres supports d'information et renforcer le recours aux médias sous toutes leurs formes; 2. Élargir et renforcer l'échange d'informations et de données d'expérience sur les problèmes environnementaux de la région et développer la coopération et le travail en réseau dans ce domaine.
<p>Résultats escomptés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En coopération avec les CAR, rédiger, élaborer et publier des brochures thématiques sur des questions essentielles pour la région (ressources en eau ; changement climatique ; énergie ; biodiversité ; pollution) en quatre langues

	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de la SMDD, réaliser une série de dépliants illustrés pour une éducation de base à l'intention de publics cibles • Établir une banque de données photo/image sur des questions environnementales de la Méditerranée pour utilisation et échange par les composantes du PAM • Réaliser et publier le magazine MedOndes et le bulletin d'information mensuel MedOndes • Publication de numéros de la Série des rapports techniques du PAM • Revalorisation de la bibliothèque du PAM
<p>Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Secrétariat - CAR - INFO/CAR - MEDPOL - AEE - SMDD - UNEP - UNICEF - ONG - Réseau international des bibliothèques
<p>Indicateurs/progress accomplis</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Brochures disponibles et régulièrement utilisées lors de manifestations publiques dans l'ensemble de la région • Dépliants éducatifs réalisés et distribués à travers divers réseaux • Les composantes du PAM utilisent la base de photos en ligne • Le magazine MedOndes et le bulletin d'information électronique sont régulièrement publiés et distribués en 3 langues, sous forme électronique ou imprimée • Les numéros de la Série des rapports techniques du PAM sont publiés sur CD-Rom et distribués • Utilisation plus fréquente de la bibliothèque et des documents de référence
<p>Résultats obtenus jusqu'ici</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La bibliothèque du PAM a contribué à coordonner une réunion des bibliothèques méditerranéennes qui s'est tenue en octobre 2008. Des fonds destinés à appuyer la participation des représentants de quelques pays méditerranéens ont été mis à disposition par le membre espagnol du réseau. La réunion de coordination a été un grand succès et a suscité l'intérêt des fonctionnaires de la DEPI • Bulletins d'information électroniques régulièrement publiés. Depuis la dernière réunion du Bureau (18-19 septembre 2008), le bulletin d'information d'octobre et le bulletin double de novembre/décembre ont été publiés • Un nouveau format électronique (html) du Bulletin d'information a été mis au point ces derniers mois et il est actuellement testé pour le numéro de janvier 2009, ce qui permettra une publication en temps réel en éliminant le stade de mise en page • Une brochure thématique sur la présence des Nations Unies en Grèce et ses activités a été publiée en octobre 2008 (en anglais et grec) • Un nouveau site conjoint Nations Unies/Grèce a été conçu et réalisé • Un catalogue photo assorti d'un texte sur les ressources en eau a été élaboré et publié à l'occasion de l'exposition photo sur les ressources en eau • Des recherches ont été menées en vue de brochures thématiques sur l'énergie, le changement climatique, la biodiversité et la pollution. Celles sur la biodiversité et la pollution seront conçues et publiées en juin 2009

	<ul style="list-style-type: none"> • <i>L'approche écosystémique est le thème central du magazine thématique qui doit être publié début février.</i>
Budget alloué: 90 000 €	<i>Dépensé/engagé: 68%</i>
Contraintes et enseignements	
<p>109. Le domaine couvert par les activités s'est accru pour l'Unité ces derniers temps et il va encore s'étendre dans la perspective de la réunion des Parties contractantes de novembre 2009. Pour maintenir un rendement soutenu, le Secrétariat compte solliciter une aide extérieure afin d'appuyer les activités de l'Unité.</p>	
Projet de recommandations	

7. Questions financières, questions concernant le personnel, questions administratives

7.1 Questions financières

7.1.1 Versement des contributions

110. La situation, au 31 décembre 2008, du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée s'établissait comme suit:

- Total des engagements de contribution ordinaire pour 2008: 5 540 569 €
- Total des versements reçus en 2008 pour 2008: 5 218 181 € (94 % des engagements pour 2008)
- Total des arriérés de contribution pour 2007 et les années antérieures: 405 361 €
- Total des versements reçus en 2008 pour les années antérieures: 901 826 € (69% des arriérés de contribution pour 2007 et les années antérieures)
- Total des contributions non acquittées à ce jour: 727 749 € (11% du total des contributions non acquittées). Ce chiffre inclut le total des arriérés de contribution pour 2007 et les années antérieures plus les versements non reçus pour 2008.

111. Le détail des versements et des contributions non acquittées figurent à **l'annexe III**.

7.1.2 Budget-programme du PAM

112. Les projets du PAM pour 2008 sont en cours en ce qui concerne l'Unité MED, le MED POL et tous les CAR et sont exécutés conformément aux budgets approuvés par les Parties contractantes. Des révisions internes seront faites afin que les allocations pour 2009 soient mises en place au début au début de l'année et tous les comptes pour 2008 seront clôturés d'ici la fin mars 2009.

7.2 Questions concernant le personnel

7.2.1 Coordonnateur adjoint (Poste no: MEL-2322-2904-2664-1102-00)

113. Comme il était indiqué dans le rapport à la réunion du Bureau de septembre 2008, après un premier appel à candidatures pour le poste de Coordonnateur adjoint, aucun des candidats figurant sur la liste de présélection n'a été retenu et un nouvel appel a été publié en octobre 2008. Deux cent trente-deux (232) candidatures ont été reçues en réponse à cet appel. Six candidats présélectionnés ont eu un entretien téléphonique avec un jury désigné par Nairobi et présidé par le Coordonnateur de la Branche du milieu marin et côtier (MCSB) de la DEPI. Sur ces six candidats, deux ont été convoqués pour un entretien en présentiel à Nairobi avec un jury présidé par la Directeur de la DEPI.

114. Le Secrétariat fera une mise à jour sur le processus de présélection au cours de la réunion du Bureau.

7.2.2 Mise en place d'une Unité de gestion de projet pour l'exécution de la Composante régionale du Projet FEM "Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la Méditerranée", laquelle Unité comprend les postes ci-dessous :

115. Suite à la l'appel de candidatures en vue de pourvoir les postes de l'Unité de gestion de projet, le Secrétariat a reçu les nombres de candidatures ci-après :

- 112 pour le poste de Directeur de projet FEM - classe L5
- 119 pour le poste d'expert FEM en milieu marin et côtier méditerranéen – classe L3
- 95 pour le poste d'assistante administrative FEM- classe G6.

116. Des jurys de présélection par entretiens seront constitués par Nairobi pour les postes de classe L et la sélection de l'assistante de classe G sera faite par l'Unité MED. Le Secrétariat fera une mise à jour sur les processus de sélection au cours de la réunion du Bureau.

7.2.3 Assistante des services de conférence

117. Le poste a été affiché sur le système Galaxy le 16 avril 2008 pour 30 jours. Il a aussi été annoncé en interne, dans la presse grecque, et au sein des autres bureaux des Nations Unies à Athènes. Un jury de présélection par entretiens, constitué par l'Unité MED, a recommandé une candidate externe pour le poste. Cependant, pour des raisons personnelles, la candidate sélectionnée n'a pas donné suite à l'offre d'emploi, si bien que le poste a été réouvert et de nouveau affiché sur le système Galaxy le 28 octobre 2008 pour 30 jours, ainsi qu'au plan local.

118. Le processus de sélection a été interrompu au bout de 15 jours, car une candidate interne a posé sa candidature au poste. Elle était éligible, répondait aux critères et a été finalement recommandée afin de pourvoir le poste. L'approbation de la recommandation du Secrétariat est attendue de Nairobi.

7.2.4 Secrétaire MED POL (Poste no: MEL-2322-2534-2664-1103)

119. Le poste a été annoncé en interne, dans la presse locale et au sein des autres bureaux des Nations Unies à Athènes le 15 septembre 2008. La date limite de dépôt des candidatures était fixée au 5 octobre 2008; 13 candidatures ont été reçues. Le processus de sélection est en cours

7.2.5 Consultants travaillant dans les locaux du PAM/PNUE

120. Mme Giovanna Agostinelli a travaillé en tant qu'experte régionale pour le projet FEM PDF-B "Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la Méditerranée" du 1^{er} juin 2006 au 31 juillet 2008. Son contrat était en partie financé par l'Italie ; il a été prorogé de trois mois à compter de novembre 2008 et cette fois entièrement financé par l'Italie.

Partie B COMPOSANTES

1. Pollution d'origine terrestre (MED POL)

Objectif général: *Faciliter la mise en œuvre du Protocole "tellurique" et du PAS, du Protocole "immersions" et de ses lignes directrices, du Protocole "déchets dangereux", ainsi que leur entrée en vigueur*

Objectif	<ol style="list-style-type: none"> 1. Élaborer une proposition de mécanisme d'approche différenciée à appliquer lors de la révision des PAN et lancer le processus de formulation de programmes et plans d'action contenant des mesures et calendriers juridiquement contraignants conformément à l'article 15 du Protocole "tellurique" modifié 2. Faciliter l'application du Protocole "immersions" et de ses lignes directrices 3. Faciliter l'application du Protocole "déchets dangereux"
Résultats escomptés	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Adoption d'une nouvelle stratégie à long terme de mise en œuvre des PAN</i> 2. <i>Amélioration de la capacité des pays à mettre en œuvre le Protocole "immersions"</i> 3. <i>Amélioration de la capacité des pays à mettre en œuvre le Protocole "déchets dangereux"</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>CAR/PP</i> 2. <i>Secrétariat de la Convention de Londres</i> 3. <i>Secrétariat de la Convention de Bâle et ses Centres</i>
Indicateurs/progrès accomplis	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Substances prioritaires et mécanisme de différenciation identifiés; processus de formulation de programmes et plans d'action juridiquement contraignants amorcé</i> 2. <i>Formation dispensée en matière d'immersion</i> 3. <i>Évaluation de la gestion des déchets de matériel électrique et électronique établie dans plusieurs pays</i>
Résultats obtenus à ce jour	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Approbation par les Points focaux du MED POL du processus d'identification des substances prioritaires, du mécanisme de différenciation approprié et du processus de formulation des programmes et plans d'action juridiquement contraignants (article 15 du Protocole). Participation complète aux travaux de la BEI relatifs à la mise en œuvre de la composante réduction de la pollution de l'initiative Horizon 2020</i> 2. <i>Accord conclu avec le Secrétariat de la Convention de Londres pour l'organisation d'un atelier de formation destiné aux pays méditerranéens en mai 2009 et pour l'élaboration conjointe d'un projet commun qui sera financé par le FFEM</i> 3. <i>Accord conclu avec les Centres régionaux (BCRC) de la Convention de Bâle en Égypte et à Bratislava (Slovaquie) pour préparer une évaluation de la gestion des déchets de matériel électrique et électronique, dans les pays arabes pour le premier Centre et en Albanie, Bosnie, Croatie, au Monténégro, en Slovénie et en Turquie pour le second.</i>

Budget prévu alloué: 94 000 €	<i>Dépensé/engagé: 100%</i>
Principales réalisations	
<p>121. Une réunion s'est tenue à Aix-en-Provence (France) les 27 et 28 novembre 2008 avec les Points focaux et des experts du MED POL. Suite à l'entrée en vigueur du Protocole "tellurique" modifié et des implications découlant de son article 15, la réunion a déterminé le processus de sélection de substances prioritaires (établissement d'une liste exhaustive de substances préoccupantes pour la région et à partir de laquelle des substances prioritaires sont extraites régulièrement), le mécanisme de différenciation approprié pour le processus de réduction de la pollution (à l'origine, une simple différenciation temporelle à réviser à un stade ultérieur et éventuellement à modifier en tenant compte de l'approche écosystémique quand elle sera appliquée) et le processus de préparation de programmes et plans d'action juridiquement contraignants aux termes de l'article 15 du Protocole (pour la prochaine réunion des Parties en 2009, trois substances /problématiques ont été recensées à savoir : 1) réduction de la DBO dans les eaux usées municipales ; 2) suppression progressive de l'aldrine, du chlordane, de la dieldrine, de l'endrine, de l'heptaclor, du mirex et du toxaphène; et 3) suppression progressive du DDT. Le MED POL a continué de collaborer avec le programme MeHSIP et de concourir à son application, en particulier dans le processus de négociation de la BEI avec les pays pour la mise en œuvre des PAN dans le cadre d'Horizon 2020.</p>	
<p>122. Des dispositions sont prises avec le Secrétariat de la Convention de Londres pour organiser l'atelier conjoint de mai 2009 à Rome. Le MED POL appuiera financièrement la participation d'un certain nombre de pays méditerranéens. Des préparatifs ont également eu lieu en vue de rédiger un projet conjoint Convention de Londres-MED POL pour financement par le FFEM concernant la question des obstacles à l'adhésion et au respect des accords internationaux sur l'immersion en mer.</p>	
<p>123. Deux contrats ont été conclus avec les deux Centres régionaux de la Convention de Bâle (en Slovaquie et en Égypte) pour évaluer les pratiques de gestion des déchets de matériel électrique et électronique dans les pays de la région adriatique et en Turquie-Afrique du Nord-Moyen-Orient, respectivement.</p>	
Contraintes et enseignements	
<p>124. Compte tenu des obligations juridiques découlant du Protocole "tellurique" qui impliquent le respect d'un délai donné (aux termes de l'article 15, les programmes et plans d'action sont à adopter par les Parties contractantes un an après l'entrée en vigueur du Protocole), ces programmes et plans d'action doivent être établis d'ici la prochaine réunion des Parties de novembre 2009 au plus tard. Si le processus en cours de concertation avec les Parties n'aboutit pas à un accord, il se peut qu'il soit nécessaire de convoquer une autre réunion (non prévue dans le plan de travail et le budget) avant la réunion des Points focaux du MED POL (juin 2009) pour qu'elle autorise le Secrétariat à soumettre aux Parties les projets de programmes et plans d'action établis par celui-ci.</p>	
Projet de recommandation	
<p><i>Le Bureau est invité à approuver, si nécessaire, la convocation d'une réunion additionnelle d'experts désignés par les gouvernements en vue de finaliser le texte des programmes et plans d'action requis aux termes de l'article 15. Dans ces conditions, des crédits prélevés sur le Fonds d'affectation spéciale pourraient être utilisés pour compléter tout financement susceptible d'être recherché auprès d'autres sources.</i></p>	

Objectif général: *Suivre l'efficacité des mesures nationales prises en application des Protocoles*

Objectifs	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Aider les pays à formuler et mettre en place des programmes nationaux de surveillance continue</i> 2. <i>Actualiser la méthodologie des Bilans de base nationaux (BBN)</i> 3. <i>Élaborer un jeu complet d'indicateurs de pollution marine</i>
Résultats escomptés	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Bases de données nationales et régionales</i> 2. <i>La méthodologie et le contenu des BBN sont actualisés</i> 3. <i>L'aptitude des Parties contractantes à évaluer les indicateurs de pollution marine est renforcée</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>CE (Registre européen des émissions de polluants (EPER))</i> 2. <i>AEE et Plan Bleu</i>
Indicateurs/progrès accomplis	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Programmes de surveillance nationaux signés; données soumises</i> 2. <i>BBN actualisés</i> 3. <i>Évaluations établies sur la base d'indicateurs</i>
Résultats obtenus à ce jour	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Des données de la surveillance continue ont été reçues de sept pays; trois nouveaux programmes de surveillance continue ont été finalisés</i> 2. <i>Le processus d'actualisation des BBN a été lancé</i> 3. <i>Des travaux conjoints ont été menés avec l'AEE (dans le cadre D'Emma et d'Horizon 2020) et avec le Plan Bleu</i>
Budget prévu alloué: 323 000 €	<i>Dépensé/engagé: 100%</i>
Principales réalisations	
<p>125. Des accords portant sur de nouveaux programmes de surveillance continue pour l'exécution d'activités en 2008 et 2009 ont été signés avec l'Égypte, le Monténégro, et finalisés avec le Maroc. Des contacts ont été pris pour mettre en place un nouveau programme en Algérie, au Liban, en Libye et à Monaco. Des données issues de la surveillance ont été reçues de l'Albanie (2006-2007), de la Croatie (2006), de Chypre (2007), d'Israël (2007). Les données ont été chargées dans la base MED POL de données de la surveillance continue. Après signature de mémorandums d'accord prévoyant une aide financière à l'Albanie, à la Croatie, au Monténégro et à la Slovénie pour la mise en œuvre du programme MYTIAD (utilisations de moules en cages pour l'évaluation de la pollution dans les eaux côtières de la mer Adriatique), le programme est en cours d'exécution et sera achevé en janvier 2009. Une réunion de clôture sera organisée en mars en Slovénie. Un nouveau projet MYTIOR qui portera sur la rive Sud de la Méditerranée centrale (4 pays) est en négociation avec l'IFREMER. Le Programme d'assurance qualité des données relatives à l'analyse chimique, à l'eutrophisation et à la biosurveillance a continué d'être mis en œuvre en coopération avec l'AEE, QUASIMEME et le Département DISAV.</p> <p>126. Le contenu et le logiciel du Bilan de base national (NBB) des émissions/rejets de polluants ont été actualisés. Le deuxième exercice, qui a pour but d'actualiser les données et informations de 2003 a effectivement démarré dans plusieurs pays dans le cadre de la préparation de contrats spécifiques et sera poursuivi tout au long de 2009.</p> <p>127. Le MED POL a participé avec l'AEE à l'élaboration d'indicateurs de pollution marine en prenant part à des ateliers et des réunions. Il s'agit de parvenir à un accord sur des indicateurs de pollution marine paneuropéens. Le MED POL collabore en outre avec l'AEE et le Plan Bleu à l'élaboration d'indicateurs devant servir à la surveillance continue et à la notification des progrès de l'Initiative Horizon 2020. Une proposition conjointe MED POL/Plan Bleu a été établie et présentée à l'AEE.</p>	

Contrainte et enseignements

128. Les procédures administratives complexes liées à la préparation de contrats avec les administrations nationales pour la mise en place de programmes de surveillance conduisent souvent à retarder le lancement des activités.

Projet de recommandations

1. **Le Bureau est invité à demander au Secrétariat d'encourager les Parties contractantes qui n'ont pas encore instauré un programme de surveillance continue à le faire, et ce en fournissant un concours financier si celui-ci est requis.**
2. **Le Bureau est aussi invité à demander au Secrétariat de veiller à ce que toutes les Parties contractantes soumettent les données de la surveillance dans les délais respectifs.**

Objectif général: *Renforcer les capacités des autorités nationales en matière de notification, recueil des informations, transfert de technologies, systèmes d'inspection et surveillance continue*

Objectifs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rendre opérationnelle la Phase I de l'Infosystème MED POL 2. Mettre en place l'Inventaire des émissions et transferts de matières polluantes (IETMP) (PRTR, en anglais)
Résultats escomptés	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'intranet et le rapport en ligne sont opérationnels pour le MED POL 2. les formulaires de rapports et la base de données IETMP sont instaurés
Composantes du PAM et/autres partenaires impliqués	<ol style="list-style-type: none"> 1. INFO/RAC 2. CIS-ONUDI
Indicateurs/progrès accomplis	<ol style="list-style-type: none"> 1. Système opérationnel 2. L'IETMP est établi et opérationnel
Résultats obtenus à ce jour	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'intranet et le système en ligne sont en cours de finalisation et d'essai 2. L'Infosystème et la base de données sont actualisés; négociations actives en cours avec les pays pour un IETMP élargi ou nouveau (Turquie : projet d'envergure ; Maroc : projet élargi ; Syrie : nouveau projet ; Égypte : assistance)
Budget prévu alloué: 50 000 €	<i>Dépensé: 50%</i>
Principales réalisations	
<p>129. La coopération avec l'INFO/RAC s'est poursuivie pour mener à bien la première phase de la mise en place de l'Infosystème MED POL. Le module intranet a été achevé et testé, ainsi que l'interface de surveillance sanitaire et le système de rapports BBN tandis que quelques travaux restent à faire concernant le système de rapports en ligne pour les données de la surveillance continue. Il est prévu que l'Infosystème sera achevé et fonctionnel en février 2009. Le MED POL a contribué à la mise en place du système de rapports du PAM, en particulier en ce qui concerne les Protocoles "tellurique", "immersions" et "déchets dangereux".</p>	

130. En coopération avec le CIS-ONUDI, le système d'information et la base de données pour l'IETMP ont été actualisés avec succès. Les négociations se sont poursuivies avec la Turquie pour la préparation d'un projet d'envergure, avec le Maroc et l'Égypte pour étendre de beaucoup la couverture du projet; avec la Syrie, qui a manifesté sa volonté de participer, pour lancer un nouveau projet.

Contraintes et enseignements

131. Après la décision du CIS-ONUDI de changer de sphère d'intérêt, les pays méditerranéens ont perdu un soutien de poids du programme d'IETMP. Aussi le MED POL a-t-il déjà commencé à rechercher de nouveaux partenaires possibles en vue de poursuivre le développement des IETMP dans la région.

Projet de recommandations

Objectif général: *Réduire les impacts sur le milieu marin des détritiques et du dessalement de l'eau de mer*

Objectif	<i>Élaborer un plan régional de gestion des détritiques</i>
Résultats escomptés	<i>Un plan d'action</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>Mers régionales/PNUE, ONG</i>
Indicateurs/progrès accomplis	<i>Élaboration de plans régionaux et nationaux</i>
Résultats obtenus à ce jour*	<i>Les travaux sur la mise à jour de l'évaluation et sur la stratégie/plan régional sont en cours</i>
Budget prévu alloué: 10 000 €	<i>Dépensé/engagé: 60%</i>
Principales réalisations	
<p>132. La publication "Sensibilisation à moyen terme du public à la gestion des détritiques marins en Méditerranée", établie en coopération avec trois ONG, est en cours de traduction en arabe en vue d'une diffusion plus large. Avec l'appui des Mers régionales/PNUE, l'évaluation de la situation et de la gestion des détritiques marins en Méditerranée a été mise à jour par le Secrétariat avec le concours d'ONG et elle est maintenant en cours de publication. La nouvelle évaluation est utilisée pour la préparation d'une stratégie/plan d'action de gestion des détritiques marins. L'avant-projet de la stratégie a été examiné par une réunion d'experts en septembre et sera bientôt finalisé dans le but de le soumettre aux Parties pour approbation en 2009.</p>	
Contraintes et enseignements	
Projet de recommandation	
<p><i>Le Bureau est invité à approuver la préparation de la stratégie de gestion des détritiques marins pour soumission à la réunion des Points focaux du PAM aux fins d'examen.</i></p>	

2. Production et consommation durables (Centre d'activités régionales pour la production propre (CAR/PP))

2.1 Production et consommation durables

Buts principaux: *Le CAR/PP, en s'acquittant de sa mission de promotion de la production et de la consommation durables, mettra spécialement l'accent sur deux domaines pour lesquels il possède une expérience notable et un grand potentiel : la diffusion de la compétitivité verte, à travers l'initiative GRECO, ainsi que le lien entre consommation et changement climatique. La compétitivité verte reconnaît que la mobilisation du secteur privé et, plus concrètement, du tissu des entreprises méditerranéennes, est un élément de première importance puisque c'est ce secteur qui appliquera, en dernière instance, des modes de production plus durables. Dans le domaine de la consommation et du changement climatique, l'objectif clé qui a été fixé est d'identifier des modes de consommation durables, ainsi que d'apporter de nouveaux éléments en vue d'améliorer les politiques de changement climatique.*

C'est avec ces considérations à l'esprit que le programme de travail 2008 sur la production et la consommation durables a été élaboré. Il comprenait les activités que le Centre devait réaliser en 2008.

Objectif 3	Conférence méditerranéenne sur la production et la consommation durables (PCD)
Résultats escomptés	<i>Tenir un séminaire sur la production et la consommation durables</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>Toutes les Parties contractantes</i>
Indicateurs/progrès accomplis	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Identification des besoins et des priorités de la PCD dans les pays méditerranéens</i> - <i>Création d'associations avec des acteurs pertinents afin d'exécuter un ou plusieurs projets pilotes sur la PCD</i> - <i>Suivi de l'activité du projet pilote et des résultats de l'atelier</i> - <i>Participation de la région méditerranéenne au Processus de Marrakech</i>
Résultats obtenus à ce jour	<i>Plus de 130 délégués venant de 30 pays, dont 20 pays méditerranéens, ont pris part à la table ronde. Les participants étaient des experts des administrations publiques, de la société civile, des organisations non gouvernementales, du monde des affaires et de l'industrie, des universités ainsi que des composantes du PAM et des organisations internationales de l'ensemble de la Méditerranée.</i>
Budget total: 117 000 €	<i>Dépensé/engagé: 100%</i>

Principales réalisations

133. La première table ronde méditerranéenne sur la PCD s'est tenue à Barcelone (Espagne) du 5 au 7 novembre 2008. Elle était organisée avec l'appui de la DTIE /PNUE, qui est chargée de piloter le "Processus de Marrakech", l'initiative lancée par le PNUE et la DAES-ONU pour aider à l'élaboration d'un cadre de programmes en appui aux initiatives nationales et régionales visant à accélérer le passage à la PCD, conformément à l'exigence du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial de Johannesburg.

134. La table ronde a été ouverte par M. Eduard Pallejà, Secrétaire-général du Ministère de l'environnement et du logement du Gouvernement de Catalogne, ainsi que par M. Jordi Renom, Directeur de la Division de gestion des déchets de l'Agence des déchets de Catalogne et Mme Virginia Alzina, Directrice du CAR/PP.

135. La table ronde avait pour principaux objectifs:

- de sensibiliser, en suscitant un débat, à la nécessité de passer à la PCD dans la région méditerranéenne et aux approches innovantes pour découpler le développement économique de la dégradation de l'environnement et des ressources
- de faire rapport sur les initiatives prises en faveur de la PCD dans la région
- de faciliter le débat sur les liens entre changement climatique et consommation- production au sein des chaînes de valeur et sur les approches innovantes pour s'attaquer aux émissions de gaz à effet de serre (comme l'empreinte Carbone)
- de recenser les grands défis de l'application de la PCD et les mécanismes qui s'y rapportent en Méditerranée, ainsi que les priorités et les synergies communes entre les acteurs concernés, en renforçant leur coopération.

136. La table ronde a enchaîné exposés liminaires et panels thématiques, avec des intervenants de grand renom, et sessions de groupes de travail. Dans les groupes de travail, les participants ont débattu des problématiques suivantes, qui ont spécialement trait à l'introduction de la PCD dans la région:

- Combattre le changement climatique par la PCD
- Compétitivité verte, un outil aux mains des PME méditerranéennes pour réussir sur le marché mondial
- Coopération et partenariats régionaux en matière de PCD en Méditerranée
- Intégrer la PCD dans les politiques de l'administration publique: passation de marchés durables
- Communication sur la durabilité: du concept à la pratique
- Planification urbaine et tourisme durables
- Consommation et modes de vie durables: habiliter les consommateurs méditerranéens à conduire le passage à la PCD.

137. Les groupes ont émis des conclusions et des recommandations qu'ils ont partagées au cours de la session plénière. Ces groupes ont livré les principes dégagés de la table ronde, apportant une contribution précieuse des experts et représentants de diverses institutions des secteurs privé et public et des sociétés civiles en vue de recenser les priorités, enjeux et opportunités majeurs pour l'introduction de la PCD dans la région.

Contraintes et enseignements

Projet de recommandations

Objectif 7	Application des MTD, des MPE et des technologies plus propres – gestion durable des zones industrielles
Résultats escomptés	<p><i>Diffuser les pratiques les plus propres en Méditerranée.</i> <i>Objectifs spécifiques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Création d'une gestion durable de 5 zones industrielles en Tunisie.</i> - <i>Formation de consultants aux méthodes GEDZI en Tunisie.</i> - <i>Création d'un Groupe de maintenance et de gestion (GMG) dans le réseau de la Tunisie afin de faciliter l'échange de données d'expériences et d'informations</i> - <i>Formation de consultants aux méthodes GEDZI en Algérie et au Maroc, pour l'établissement d'un plan d'application dans chacun des deux pays</i> - <i>Création d'études de cas dans la région méditerranéenne pour "la base de données GRECO"</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<ol style="list-style-type: none"> 1) <i>PAC "Maroc": Maroc; PAC "Espagne": Espagne</i> 2) <i>Projet GEDZI: Tunisie, Maroc, Algérie</i> 3) <i>Manifestations du CAR/PP: pays méditerranéens dans lesquels des ateliers et des réunions sont organisés</i> 4) <i>Traduction des documents BREF: Espagne</i>
Indicateurs/progrès accomplis	<ol style="list-style-type: none"> 1) <i>PAC "Maroc": participation à l'atelier sur le tourisme (Maroc) ; Guide pour les hôtels</i> 2) <i>PAC "Espagne": étude achevée (région du PAC espagnol), organisation de deux ateliers de formation (région du PAC espagnol); études et documents sur les bonnes pratiques de PAC adressés à la région concernée d'Espagne</i> 3) <i>Gestion durable des zones industrielles – Projet GEDZI:</i> <ol style="list-style-type: none"> A. <i>Application de la formation aux animateurs de GMG (7 à 16 au total).</i> B. <i>Chaque animateur de GMG contribue à la réalisation de 5 à 15 études de cas</i> C. <i>Fonctionnement du réseau GMG</i> D. <i>Évaluation positive de l'expertise fournie par les animateurs de GMG</i> E. <i>Disponibilité d'un plan pour la répliation au Maroc et en Algérie.</i> 4) <i>Manifestations du CAR/PP: réduction de la production de déchets, de la consommation d'énergie, des matériaux de rebut, promotion d'associations locales et écologiques de consommation, etc.</i> 5) <i>Les BREF sont traduits en espagnols et adressés au Ministère espagnol de l'environnement.</i>
Résultats obtenus à ce jours	5) <i>Traduction de 3 BREF en espagnol</i>
Budget total : 60 000 €	<i>Dépensé/engagé: 100%</i>

Principales réalisations

138. En ce qui concerne les BREF (documents de référence sur les meilleures techniques disponibles (MTD)), à la demande du Ministère espagnol de l'environnement, le CAR/PP a traduit les documents suivants:

- "Document de référence sur les meilleures techniques disponibles dans le secteur de l'industrie céramique",
- "Document de référence sur les meilleures techniques disponibles pour la production de gros volumes de produits chimiques inorganiques – Industrie des solides et autres"
- "Prévention et réduction intégrées de la pollution. Document de référence sur les meilleures techniques disponibles pour la production de produits parachimiques".

139. Ces traductions permettront aux hispanophones de comprendre et utiliser ces documents techniques dans l'industrie céramique et pour la production de gros volumes de produits chimiques inorganiques et de produits parachimiques.

Contraintes et enseignements

Projet de recommandations

Objectif 8	Outils axés sur les produits (écolabels, achats verts, etc.), responsabilité sociale des entreprises
Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les acteurs concernés aux possibilités associées à l'écolabellisation - Accroître la durabilité dans le secteur du textile en Syrie - Susciter dans le secteur du textile un plus grand intérêt à l'égard de l'écolabellisation européenne, de ses procédures, de ses critères et des débouchés qu'elle offre sur le marché
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	Syrie
Indicateurs/progrès accomplis	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des entreprises accordant une évaluation positive aux informations transmises lors de l'atelier - Mesures adoptées pour la diffusion de l'écolabellisation.
Résultats obtenus à ce jour	L'atelier a réuni plus de 50 participants provenant tant du secteur du textile que de ministères (de l'environnement, de l'industrie et de l'agriculture) et d'universités.
Budget total : 12 000 €	Dépensé/engagé: 100%

Principales réalisations

140. L'atelier sur "la promotion des écolabels et des normes dans l'industrie textile syrienne" s'est tenu à Damas (Syrie) les 19 et 20 novembre 2008. Il était organisé en collaboration avec le MED POL et avec le concours de la Branche de la production et de la consommation durables de la DTIE/PNUE, de la Commission européenne et du Centre national syrien pour la production propre.

141. L'atelier a été ouvert par M. Akram Houry, Directeur général de la Commission des affaires environnementales de Syrie, M. Fouad Abousamra, administrateur MED POL et Mme Magali Outters du CAR/PP.

142. L'atelier avait pour objectifs:

- de sensibiliser les acteurs concernés aux possibilités associées à l'écolabellisation et d'accroître la durabilité du secteur du textile en Syrie
- de renseigner les responsables du secteur sur les différents écolabels et normes disponibles: écolabels de l'UE et norme organique mondiale du textile (GOTS), leurs procédures, leurs critères et les débouchés qu'ils offrent sur le marché.

143. Avant l'atelier, le CAR/PP a entrepris une étude de base afin d'avoir une vue d'ensemble du secteur du textile en Syrie et des possibilités existantes en ce qui concerne les écolabels.

144. Le textile est l'une des principales industries de la Syrie, représentant 26% du PIB, il est une source majeure de pollution et à ce titre l'atelier était d'une grande utilité.

145. Les thèmes abordés par cet atelier comprenaient :

- La situation de l'environnement en Syrie/région méditerranéenne ainsi que les programmes environnementaux en place
- Les politiques et stratégies en région méditerranéenne
- La situation actuelle du secteur du textile en Syrie
- Les possibilités et défis de l'écolabellisation
- L'écolabel de l'UE pour les produits textiles et les différentes études de cas
- La norme organique mondiale du textile (GOTS).

146. À la fin de l'atelier, il a été décidé de donner aux participants l'occasion de faire part de leurs avis sur les obstacles et solutions concernant les écolabels afin de fixer les prochaines étapes possibles.

147. Les participants ont été repartis en cinq groupes de discussion et ont présenté leurs avis. La participation a été générale et les résultats seront extrêmement utiles pour la future évaluation et d'éventuelles activités de suivi.

148. Dans l'ensemble, ce fut un excellent atelier qui a atteint son objectif de présenter l'écolabellisation et de définir les défis/possibilités du secteur du textile en Syrie.

149. À l'issue de l'atelier, il a été proposé d'aider deux entreprises syriennes de textile à obtenir l'écolabel de l'UE.

Contraintes et enseignements**Projet de recommandations**

2.2 Initiative GRECO

Objectif général: *L'initiative GRECO, lancée par le CAR/PP en 2007, a pour but de contribuer au développement durable de la région méditerranéenne, en faisant ressortir aux gouvernements, aux institutions et au secteur privé les bénéfices économiques et environnementaux, ainsi que les atouts qui découlent de l'application de la production plus propre. Il s'agit également de faciliter aux secteurs public et privé leur travail commun sur cette question. Ci-dessous est présenté un ensemble d'activités qui étaient prévues pour 2008 dans le cadre de l'initiative GRECO, avec un exposé des travaux réalisés jusqu'au mois décembre de cette même année.*

Objectif 19	GRECO – Diffusion du rapport au sein du PAM
Résultats escomptés	<i>Promouvoir la compétitivité verte en présentant le rapport au PAM et à d'autres organisations. Contribuer à la diffusion de la production plus propre et sensibiliser à celle-ci les entreprises et les gouvernements</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>Toutes les Parties contractantes</i>
Indicateurs/progrès accomplis	<i>- Nombre de participants aux présentations - Nombre de forums où les résultats du rapport ont été présentés</i>
Résultats obtenus à ce jour	<i>Plus de 30 participants au séminaire, dans leur majorité des points focaux de BusinessMed et des directeurs de centres de production plus propre des rives sud et nord de la Méditerranée.</i>
Budget total dépensé ou engagé	
<p>Principales réalisations</p> <p>150. Le premier séminaire de l'Initiative Greco, organisé par le CAR/PP, s'est tenu à Barcelone (Espagne), le 5 novembre 2008.</p> <p>151. Le séminaire a été ouvert par la Directrice du CAR/PP, Mme Virginia Alzina, qui a souligné l'importance de l'initiative Greco et a encouragé les participants à l'adopter afin de faire prévaloir la production plus propre en Méditerranée.</p> <p>152. Ensuite, Mme Luisa García-Valdecasas, gestionnaire de l'Initiative Greco, a présenté toutes les activités menées en 2008 et celles prévues en 2009, faisant ressortir les avantages du projet pour l'environnement et le monde de l'entreprise.</p> <p>153. Les principales conclusions du premier séminaire de l'Initiative Greco adressées aux petites et moyennes entreprises (PME) s'énonçaient ainsi:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il convient de parler aux PME leur langage qui est celui de l'économie - il est essentiel de partager expériences, nouveaux cas et savoir-faire - il est d'une grande importance de définir la stratégie d'approche des PME: manque de temps et d'argent - Les stratégies seront adaptées aux particularités de chaque pays - Il importe de mettre en place des mécanismes facilitant le financement tout en impliquant dans l'ensemble du processus les entreprises qui doivent faire des efforts de leur côté. 	

154. Il importe de promouvoir les biens issus d'un processus de production plus propre.
Contraintes et enseignements
Projet de recommandations

2.3 Gestion rationnelle des produits chimiques

Objectif général: *En ce qui concerne l'année 2008, la section "Gestion rationnelle des produits chimiques" du CAR/PP avait les objectifs suivants:*

- *encourager la gestion écologiquement rationnelle des polluants organiques persistants (POP) et des métaux lourds*
- *encourager la gestion rationnelle des produits chimiques et promouvoir la prévention de la pollution conformément aux dispositions des Protocoles relatif à la protection de la mer Méditerranée*
- *combattre la pollution provenant de sources et activités situées à terre.*

Objectif 21	Promouvoir la collecte et le traitement des huiles industrielles usagées
Résultats escomptés	<i>Séminaire régional sur la collecte et le traitement des huiles industrielles usagées. Dispenser une formation régionale sur la question</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>Chypre, Grèce, Italie, Malte, Slovénie - 2008</i>
Indicateurs/progrès accomplis	<i>Tenue du séminaire, participation</i>
Résultats obtenus à ce jour	<i>Ont pris part au séminaire 22 experts au total, dont 50% provenaient de divers départements de l'administration des divers pays (principalement des ministères de l'environnement). Les autres participants provenaient du secteur privé (responsables d'entreprises et représentants d'associations privées). Sur les 22 experts, 10 ont fait des communications.</i>
Budget total: 14 000 €	<i>Dépensé/engagé: 100%</i>

Principales réalisations

155. Du 3 au 5 novembre 2008, le CAR/PP a organisé l'"Atelier méditerranéen sur les huiles lubrifiantes usagées: collecte et traitement". Y ont participé des experts des secteurs public et privé des pays du PAM ci-après: Chypre, Italie, Espagne, Grèce, Malte, et Slovénie. Le Centre pour l'Europe centrale et orientale de la Convention de Bâle a présenté un projet de gestion des huiles usagées en Bosnie-Herzégovine.

156. L'atelier avait pour objectif général de promouvoir le transfert de connaissances et d'expériences acquises dans les divers pays en matière de collecte et de traitement des huiles usagées, en éclairant les participants sur les enseignements tirés de l'élaboration d'un cadre législatif et de projets concrets. En outre, l'un des objectifs plus spécifiques était de recenser à l'intention des pays participants les principaux besoins et problèmes communs à ce domaine, comme point de départ à la formulation de projets de coopération dans l'avenir.

157. Les éléments suivants peuvent être mis en relief dans la finalité de l'activité:

- fournir aux représentants des secteurs publics et privés œuvrant activement à la collecte, au traitement et à la gestion des huiles usagées des informations sur la situation, l'organisation et les résultats de ce secteur dans différents pays ;
- susciter un débat et un échange de données d'expérience sur la collecte et le traitement des huiles usagées en vue de définir un projet de coopération interrégionale dans ce domaine.

158. Il apparaît que ces objectifs de base ont été atteints avec les informations délivrées aux participants sur la collecte et le traitement des huiles usagées et en particulier sur l'application pratique des lignes directrices établies par la législation européenne et avec la confrontation des coûts, de l'efficacité et des résultats des différents systèmes nationaux.

159. L'atelier s'est accompagné d'une visite à l'usine MARPOL du Port de Barcelone et d'une autre visite à l'usine de régénération des huiles usagées d'Alcover (Tarragone).

Contraintes et enseignements

Projet de recommandations

3. Pollution d'origine maritime (REMPEC)

Objectif 1	<i>Assister les États riverains de la Méditerranée dans la ratification, la transposition et la mise en œuvre des règlements internationaux concernant la prévention la réduction et le contrôle de la pollution de l'environnement marin par les navires</i>
Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Ratification des conventions internationales</i> • <i>Mise en place d'un réseau de magistrats</i> • <i>Réalisation d'une opération de surveillance maritime par plusieurs États</i> • <i>Préparation d'une soumission en vue de donner effet au statut de zone spéciale de la Méditerranée au titre de l'annexe V de MARPOL</i> • <i>Capacité améliorée à traiter une urgence maritime</i> • <i>Capacités nationales renforcées</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<ul style="list-style-type: none"> • <i>CAR/ASP</i> • <i>OMI</i> • <i>Croatie</i> • <i>Turquie</i> • <i>ITCP/OMI</i>
Indicateurs/progrès accomplis	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Nombre de parties Contractantes ayant désigné un point de contact judiciaire</i> • <i>Nombre de réponses reçues pour la proposition</i> • <i>Nombre de pays ayant assuré le concours de moyens pour l'opération</i> • <i>Entrée en vigueur du statut de zone spéciale</i> • <i>Formation sur les urgences maritimes organisée</i>
Résultats obtenus à ce jour	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Parties qui ont désigné un point de contact judiciaire : 2/22</i> • <i>Parties qui ont répondu positivement pour l'opération : 7/7</i> • <i>Parties qui ont assuré de la mise à disposition de moyens : 2/7</i> • <i>Le statut de zone spéciale entrera en vigueur au 1er mai 2009</i> • <i>Une formation sous-régionale a été organisée</i>
Budget alloué prévu:	<i>Dépensé/engagé: 55%</i>
<p>Principales réalisations</p> <p>3.1 <i>Vers la ratification des conventions internationales</i></p> <p>a) <i>Convention internationale de 2004 sur la gestion des eaux de ballast des navires</i></p> <p>160. Le groupe de travail régional a tenu sa première réunion à Dubrovnik (Croatie) en septembre 2008. Les principes et les principaux éléments devant faire partie de la stratégie régionale qui devrait être adoptée en 2012 ont été définis. Pour la suite du travail, il a été décidé de constituer plusieurs groupes ciblés de travail par correspondance, chacun sous la conduite d'un pays et sous la coordination générale de la Croatie, pays partenaire pilote du projet, jusqu'à la prochaine réunion du groupe de travail régional prévue en 2010. Dans l'intervalle, si besoin est, une réunion intersessions pourrait être organisée en marge de la réunion des Points focaux du REMPEC (avril 2009).</p>	

161. Une formation sur les études de référence portuaires a été organisée à Gebze (Turquie) avec la coopération de la Turquie, second pays partenaire pilote du projet en Méditerranée.

162. En outre, la préoccupation exprimée par le Centre concernant l'implication des pays membres de l'Union Européenne dans le processus (le projet de partenariat Globallast ne concerne que les pays éligibles au FEM) a été en partie prise en compte lors d'une réunion organisée par la Commission européenne et l'Agence européenne de sécurité maritime à laquelle les accords régionaux ont été conviés avec les États membres. Le représentant du Centre a cependant dû insister sur l'impossibilité de simplement reproduire les lignes directrices et stratégie adoptées par HELCOM ou OSPAR du fait de situations différentes et de la nécessité de se rapprocher de la Convention de Bucarest. Il ressort en effet que cette dernière entend traiter ce sujet en exigeant que les navires effectuent leurs échanges de ballast en Méditerranée avant d'entrer en mer Noire.

b) Convention internationale de 2001 sur la responsabilité civile pour les dommages dus aux hydrocarbures de soute

163. L'administration maritime maltaise a demandé le soutien juridique du Centre pour une relecture de son projet de loi de ratification de la convention de 2001 (loi sur la marine marchande). Le projet a été revu et quelques remarques et commentaires formulés. Depuis, Malte a ratifié la convention et la législation dérivée devrait bientôt être promulguée.

3.2 Conduire un projet pilote dans le domaine du respect des dispositions de l'annexe I de MARPOL

164. L'opération de surveillance commune, approuvée par les Parties Contractantes, a été proposée à l'Espagne, la France, Monaco, l'Italie, le Maroc, l'Algérie et la Tunisie en février 2008. Fin octobre, tous les pays avaient fait connaître leur accord de principe. Cependant seuls deux pays, la France et l'Italie ont fait connaître leur volonté de mettre à disposition des moyens aériens pour l'opération. L'Agence européenne de sécurité maritime, en réponse à une demande du Centre a fait connaître sa disponibilité à fournir des images satellites si la zone de l'opération entre dans le champ de couverture de son contrat.

165. En ce qui concerne les États de la rive sud, il avait été établi qu'il était nécessaire d'impliquer les ministères de la défense pour bénéficier de moyens aériens. Des liens ont été établis avec quelques représentants par l'intermédiaire de l'initiative 5+5. Une description de l'opération avec ses objectifs et ses besoins a été présentée lors d'une réunion d'officiers supérieurs qui s'est tenue à Toulon en octobre. Cependant le Centre a été informé que les chefs d'état-major de l'initiative 5+5 n'ont pas retenu cette opération dans leur programmation pour l'année prochaine au titre de la participation des forces armées aux activités civiles.

166. Toujours dans le domaine du respect des dispositions de l'annexe I de MARPOL, une autre activité a consisté en la participation du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie au projet MARCOAST, financé par l'Agence spatiale européenne. Durant cette période, les pays ont reçu les images satellites de possibles traces de pollution par hydrocarbures dans les parages de leurs côtes. Le rapport fourni par les autorités tunisiennes montre que cette expérimentation a été utile et que, sur une alerte spécifique, les moyens navals dépêchés sur place ont pu effectuer un prélèvement.

<p>3.3 Préparer une soumission en vue de donner effet au statut de zone spéciale de la Méditerranée au titre de l'annexe V de MARPOL</p> <p>167. La soumission a été présentée au Comité de la protection du milieu marin (MEPC) de l'OMI qui a adopté une résolution pour l'entrée en vigueur du statut de zone spéciale le 1^{er} mai 2009.</p> <p>3.4 Organiser ou soutenir l'organisation d'une formation sous-régionale sur la gestion des urgences maritimes</p> <p>168. Cette formation spécialisée avait été demandée par l'administration maritime Slovène lors de la réunion des Points focaux du REMPEC et a été organisée pour les pays riverains de l'Adriatique. Le but était de familiariser des administrations telles que la protection civile ou d'autres administrations appelées à intervenir en cas d'urgence avec les spécificités du traitement des événements de mer. La formation a eu lieu à Isola (Slovénie) en novembre 2008. Elle a été conclue par un exercice en salle et a été très appréciée des participants.</p>
<p>Contraintes et enseignements</p> <p>169. En l'absence de mise à disposition de moyens par la majorité des pays concernés, cette opération, dont le succès est fonction de son effet de concentration, aura un horizon très limité et ne pourra avoir un effet préventif des rejets illégaux comme celles qui sont pratiquées avec succès en mer du Nord et en Baltique.</p>
<p>Projet de recommandations</p>

Objectif 2	Maintenir ou développer le niveau de préparation à la lutte et de lutte contre les événements de pollution maritime en Méditerranée
Résultats escomptés	<ol style="list-style-type: none"> 1. Étude comparative des systèmes de planification d'urgence en place dans la région 2. Un outil d'évaluation est identifié/développé 3. Les pays sont préparés à faire face à un accident 4. La coopération sous-régionale est renforcée 5. Les stratégies et les plans de lutte sont testés 6. Les pays sont préparés à traiter de situations particulières
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<ol style="list-style-type: none"> 1. MOIG-IPIECA 2. OCIMF 5. EMSA, industrie pétrolière 6. Groupe technique OPRC-HNS de l'OMI
Indicateurs/progrès accomplis	<ol style="list-style-type: none"> 1. Organisation et conduite d'un atelier régional sur les systèmes de planification d'urgence en Méditerranée 2. La capacité des terminaux, en termes de sécurité des opérations, est évaluée 3. Les pays qui en font la demande reçoivent une assistance technique pour le développement, l'amélioration ou le maintien à niveau de leur système de lutte et leurs accords opérationnels 4. Soutien apporté à l'organisation d'activités ou de réunions sous-régionales 5. Aide à l'organisation d'exercices nationaux/sous régionaux avec déploiement de matériel 6. Organisation ou soutien à l'organisation de formations nationales sur la préparation à la lutte et la lutte contre les pollutions marines causées par les navires 7. Révision ou développement selon les besoins, des lignes directrices dans le domaine de la préparation à la lutte et la lutte sur des sujets particuliers (évaluation du nettoyage des berges, gestion des déchets, traitements des hydrocarbures immergés)

Résultats obtenus à ce jour	<ul style="list-style-type: none"> • 2 sessions de formations nationales organisées • 2 ensembles de lignes directrices et outils d'aide à la décision en cours d'élaboration
Budget prévu alloué:	<i>Dépensé/engagé: 76%</i>
Principales réalisations	
<p>3.5 Organiser et conduire un atelier régional sur les systèmes de planification d'urgence en Méditerranée</p>	
<p>170. L'atelier régional sur « la planification d'urgence en Méditerranée » se déroulera à Marseille les 10 et 11 mai 2009, ce qui donnera également la possibilité aux participants de suivre le salon Interspill qui se tiendra en même temps que le 3^{ème} forum de recherche et développement de l'OMI consacré à la lutte contre les substances nocives et potentiellement dangereuses. Une équipe technique a été formée au Groupe méditerranéen de l'industrie pétrolière (MOIG) pour collecter l'information disponible pour l'industrie. Une première réunion a eu lieu entre cette équipe et le REMPEC à Rome en septembre pour revoir les questionnaires et discuter de la préparation de l'atelier. Les questionnaires ont depuis été envoyés aux Parties contractantes, la date limite de réponse a été reportée à la fin janvier 2009.</p>	
<p>171. Au cours de l'assemblée générale annuelle du MOIG en novembre en Tunisie, l'IEPCA, qui est un des partenaires du PAM, a proposé son concours technique.</p>	
<p><i>Fonds dépensés: 100% des fonds engagés en 2008</i></p>	
<p>3.6 Évaluer les capacités des terminaux pétroliers en Méditerranée en termes de sécurité des opérations</p>	
<p>172. Une réunion a eu lieu avec le principal conseiller technique du Forum marin international des compagnies pétrolières (OCIMF) en charge du Comité sur les terminaux de cette organisation. L'OCIMF montre un certain intérêt à développer une coopération sur ce thème mais, jusqu'à présent, l'industrie doit définir sa position sur ce sujet délicat. En particulier, une attention particulière doit être donnée à de possibles conflits qui pourraient surgir du fait des règles du droit de la concurrence et aussi à la viabilité d'un système reposant sur un examen par les pairs.</p>	
<p>3.7 Assister les pays qui le demandent dans le développement, l'amélioration et le maintien à niveau de leurs systèmes de lutte et leurs accords opérationnels</p>	
<p>173. Au cours des tout derniers mois de l'année, le REMPEC a reçu une demande des autorités Libyennes de les assister dans le développement d'un programme dans le domaine de la préparation à la lutte et la lutte mais également dans le domaine de la prévention des pollutions causées par les navires. Un premier projet a été soumis aux autorités libyennes, sans réponse à ce jour.</p>	
<p>174. Pour faire suite à de précédents échanges, le directeur du REMPEC ainsi que les administrateurs du programme prévention du Centre et l'OPRC devaient rencontrer les autorités albanaises pour définir un programme d'activités pour ce pays. Malheureusement en raison de perturbations sur les lignes aériennes, cette réunion a du être repoussée à 2009. Cependant, dans le cadre des échanges préliminaires, le Centre a appris qu'un programme d'assistance bilatérale financé par l'Espagne venait d'être mené dans ces domaines spécifiques.</p>	

3.8 Appui à l'organisation d'activités/réunions sous-régionales

175. En ce qui concerne l'entrée en vigueur de deux accords sous-régionaux, l'un entre Chypre-Israël et l'Égypte conclu en 1995 d'une part, et l'accord entre l'Italie, la Croatie et la Slovénie conclu en 2005 d'autre part, il a été demandé au Centre de vérifier leur situation nationale respective. Après renseignements obtenus auprès des autorités concernées, il s'est avéré que ces deux accords ne sont pas entrés en vigueur. Dans le même temps, le Centre a reçu notification de l'accomplissement du processus de ratification à la fois en Slovénie et en Croatie.

3.9 Organiser ou appuyer l'organisation de cours de formation nationaux sur la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine par les navires

176. Au cours du second trimestre de 2008, le Centre a organisé avec succès deux sessions de formation nationales dans le domaine de la préparation à la lutte et la lutte, l'une en Algérie dans le cadre du programme de coopération technique (ITCP) de l'OMI sur l'utilisation des dispersants, la seconde en Égypte sur le protocole HNS de la convention OPRC et sa mise en œuvre. L'atelier en Algérie faisait suite à une demande des autorités algériennes désireuses de définir une politique d'emploi des dispersants en tant que technique de lutte contre une pollution par hydrocarbures. Le second atelier faisait suite à l'accession de l'Égypte au protocole HNS de la convention OPRC. Les deux sessions ont atteint leurs objectifs et ont été hautement appréciées par les participants.

3.10 Réviser, développer, en tant que de besoin, des lignes directrices dans le domaine de la préparation à la lutte et la lutte (évaluation du nettoyage des berges, gestion des déchets, traitements des hydrocarbures immergés)

Évaluation du nettoyage des berges

177. Le Centre a recruté un consultant pour conduire une étude comparative et rédiger un projet de lignes directrices. L'étude comparative a été présentée au groupe technique HNS-OPRC de l'OMI en septembre 2008 et le premier projet de lignes directrices sera présenté début 2009

Outil d'aide à la décision pour la gestion des déchets pollués

178. Pour parvenir à élaborer un outil d'aide à la décision, le consultant a dû conduire une enquête par questionnaire concernant les capacités de traitement et les limitations réglementaires existant dans les pays. La Tunisie, l'Égypte et Israël ont répondu positivement à la demande du Centre de tester et commenter le questionnaire. Le questionnaire a ensuite été adressé aux Parties contractantes.

179. A la fin décembre 2008, seuls 8 pays avaient rempli le questionnaire, à savoir : Bosnie-Herzégovine, Égypte, Grèce, Israël, Italie, Maroc, Monaco et Tunisie.

Contraintes et enseignements tirés

180. Plusieurs activités reposent sur des questionnaires. Il faut malheureusement convenir que le taux de retour est très bas, environ 1/3 des Parties Contractantes ou moins.

Projet de recommandation

Le Bureau est invité à recommander aux Parties contractantes de faire tout leur possible pour remplir et retourner les questionnaires qu'elles reçoivent du REMPEC.

Objectif 3	<i>Améliorer la coopération et les relations de travail avec les organisations et programmes pertinents, ainsi qu'avec l'industrie et les autres institutions ou entités concernées</i>
Résultats escomptés	<i>Les résultats des activités de recherche et développement sont transmises au niveau international</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>Groupe technique HNS-OPRC de l'OMI</i>
Indicateurs/progrès accomplis	<i>Faciliter la participation d'institutions de recherche nationales ou régionales ainsi que de l'industrie aux enceintes techniques internationales par l'intermédiaire du MTWG</i>
Résultats obtenus à ce jour	
Budget dépensé ou engagé:	Néant
Principales réalisations	
<p>181. Le Centre est actuellement en voie de finaliser un mémorandum d'accord avec le Réseau méditerranéen d'océanographie opérationnelle (MOON). De plus, le Centre a été approché et a accepté de participer et offrir son appui au projet SOS-SOUTH qui vise à améliorer la prévision de dérive et le suivi des pollutions en Méditerranée. Ce projet sera présenté pour un financement au titre du septième programme-cadre de l'UE. Plusieurs Parties contractantes de la rive sud de la Méditerranée, contactées par le Centre, ont également fait part de leur accord au projet.</p>	
Contraintes et enseignements tirés	
Projet de recommandations	

Objectif 4	<i>Faciliter la diffusion et l'échange d'information sur des questions opérationnelles, techniques, scientifiques, juridiques, administratives et financières</i>
Résultats escomptés	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Différentes parties du SRI sont mises à jour, le SRI fait l'objet d'une nouvelle présentation</i> 2. <i>Meilleure visibilité et accès à l'information</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>REMPEC</i>
Indicateurs/progrès accomplis	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Nouveau système d'information convivial à l'intention des utilisateurs en place</i> 2. <i>Une version révisée du site web est définie</i>
Résultats obtenus à ce jour	<i>SRI A revu Première maquette du nouveau site web examinée</i>
Budget:	<i>Dépensé/engagé: 100%</i>
Principales réalisations	
<p>182. Une version mise à jour de la partie A du SRI a été mise en ligne sur le site internet du Centre.</p> <p>183. La nouvelle configuration, le format et les principales fonctions du futur site internet du Centre ont été définies et une première version produite par le développeur.</p>	
Contraintes et enseignements tirés	
Projet de recommandations	

3.11 *Autres projets*

184. Durant le second semestre de l'année, le Centre a mis en œuvre le projet SAFEMED, financé par la CE, qui bénéficie aux partenaires du programme EUROMED et a commencé en 2006. Au cours de ces six mois, le projet a produit une étude sur le trafic maritime en Méditerranée qui contient des données particulièrement intéressantes et constitue un bon outil pour conduire une étude de risque. Les données de base agrégées seront bientôt disponibles sur un SIG.

185. Une autre étude portant sur l'application de l'annexe I de la convention MARPOL dans ces pays, complétée par une étude similaire conduite par le REMPEC pour l'Albanie, la Croatie et le Monténégro, a également été finalisée. Le rapport général sera bientôt disponible. Un séminaire sur les enquêtes après accident s'est déroulé à l'Université maritime mondiale de Malmö au titre de l'une des dernières tâches du projet.

186. A la fin d'une période de mise en œuvre de 3 ans, les acquis principaux du projet peuvent se résumer comme suit :

- plus de 200 membres du personnel des administrations maritimes ont participé aux sessions de formation
- 16 bourses d'études à l'Institut international du droit maritime (IMLI) et à l'Université maritime mondiale (UMM) ont été accordées et, parmi les boursiers, pour la première fois un étudiant palestinien et un étudiant syrien ont suivi les cours de l'UMM
- plusieurs études de référence ont été fournies aux pays, parmi lesquelles on peut en citer une sur les modèles d'administration maritime, une autre sur le contrôle des organisations reconnues (sociétés de classification des navires bénéficiant d'une délégation de pouvoir de l'État du pavillon)
- l'étude sur le trafic maritime déjà citée est la première à avoir bénéficié de données de base fiables.

4. Conservation de la biodiversité (Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP))

Objectif général: *Faciliter l'application effective du Protocole de 1995 relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (Protocole ASP & biodiversité) en tenant compte des orientations et politiques mondiales et régionales telles que: la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD), le Programme d'actions stratégiques pour la conservation de la diversité biologique dans la région méditerranéenne (PAS BIO), l'objectif de 2012 de la Convention CDB, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Stratégie marine européenne, etc.*

Objectif 1	<i>Inventorier, cartographier et surveiller la biodiversité marine et côtière en Méditerranée</i>
Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> - <i>État de référence concernant la répartition des habitats clés</i> - <i>Large utilisation du formulaire standard de données (FSD) et une meilleure disponibilité de guides techniques</i> - <i>Renforcement de la synergie avec d'autres systèmes régionaux (comme Natura 2000, Émeraude, MedWet)</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<ul style="list-style-type: none"> - <i>CAR/ASP</i> - <i>Communauté européenne</i> - <i>Conseil européen</i> - <i>UICN</i> - <i>MedWet</i>
Indicateurs/progrès accomplis	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Nombre de FSD compilés</i> - <i>Guides techniques publiés</i> - <i>Superficie d'habitats clés recensés</i>
Résultats obtenus à ce jour	- <i>15 FSD compilés et mis à jour (nombre cumulatif depuis 2000)</i>
Budget total approuvé: 30 000 €	<i>Dépensé/engagé: 40%</i>
Principales réalisations	
<u>Inventaire des données disponibles</u>	
<p>187. Deux organisations (GIS Posidonie pour les herbiers marins et ISPRA (ex-ICRAM) pour les habitats coralligènes) ont été contactées pour recenser les documents publiés sur les habitats marins méditerranéens importants et créer des couches SIG à intégrer dans le système d'information géographique méditerranée (MedGIS).</p> <p>188. Des bases de données bibliographiques concernant les habitats coralligènes et d'herbiers marins sont en préparation par le CAR/ASP. Ces bases de données ont pour objet de compiler les informations actuelles accessibles aux CAR/ASP sur ces deux habitats déterminants de la vie de la flore et de la faune sauvages méditerranéennes.</p> <p>189. Une étude sur le terrain a été menée à la mi-octobre 2008 dans les îles Kuritaes (Tunisie). Cette tâche était destinée à identifier les principaux biotopes et à préparer une proposition de zonage précis pour la protection de ce site.</p> <p>190. En ce qui concerne l'amélioration des outils d'inventaire et la normalisation des méthodes de cartographie et de surveillance, le CAR/ASP examine les possibilités de collaboration avec l'UICN-Med en vue de convoquer un atelier régional sur les méthodologies de cartographie et d'inventaire marins dans le cadre du projet UICN-Med-RAS.</p>	

<p>Contraintes enseignements</p> <p>191. Pour des questions de propriété intellectuelle et de droits d'auteur, une foule de données ne sont pas communiquées au CAR/ASP par des institutions ou scientifiques méditerranéens.</p>
<p>Projet de recommandations</p>

Objectif 2	Conservation des habitats, des espèces et des sites d'intérêt
<p>Résultats escomptés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les ASPIM existantes sont mieux gérées - De nouvelles ASP et ASPIM sont créées - Les annexes II et III du Protocole ASP & biodiversité sont modifiées - La coopération avec les partenaires est renforcée - La protection des espèces et habitats concernés par les plans d'action est renforcée dans les pays ciblés - La caractérisation et la surveillance des herbiers marins sont renforcées - Meilleure adoption de l'approche de gestion intégrée des zone côtières (GIZC) - Un réseau représentatif d'ASP est en place et opérationnel - L'exécution d'actions prioritaires du Programme d'actions stratégiques pour la conservation de la biodiversité dans la région méditerranéenne (PAS BIO) est engagée
<p>Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués</p>	<ul style="list-style-type: none"> - CAR/ASP - Membres du Comité consultatif du PAS BIO - MED POL - ACCOBAMS - Agence espagnole de coopération internationale (AECI) - Convention CDB - CE - FFEM - CGPM - UICN - Fondation MAVA - MedPAN - Fondation Société TOTAL - WWF
<p>Indicateurs/progrès accomplis</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accords pour proposition à la Seizième réunion des Parties contractantes d'au moins une ASPIM multiparties et d'une ASPIM en haute mer en 2009, sur la base de trois premières aires candidates de chaque catégorie - Nombre d'espèces proposées à ajouter aux listes des annexes II et III du Protocole ASP & biodiversité - Nombre d'activités conjointes avec des partenaires - Activités qui sont achevées parmi celles consignées dans les plans d'action pour la conservation des espèces - Superficie des herbiers marins cartographiés - Nombre d'herbiers de posidonies surveillés - La section sur la biodiversité des rapports concernant les PAC est finalisée - Nombre d'activités conjointes avec les réseaux d'aires protégées marines (APM) - Préparation, approbation par les superviseurs; contribution fructueuse à la conférence des donateurs pour le PAS BIO - Nombre de donateurs - Engagements pris par les donateurs - Total des fonds engagés par les donateurs - Les réunions prévues du Comité consultatif et des Correspondants du PAS BIO se tiennent dans les délais fixés et avec succès

	- Prestations et activités préparatoires pour des projets sous-régionaux sur la conservation d'espèces et habitats menacés présentés en 2009 à la Seizième réunion des Parties contractantes et approuvés
Résultats obtenus à ce jour	<ul style="list-style-type: none"> - 10 espèces d'oiseau proposées pour inscription à l'annexe II du Protocole ASP & Biodiversité (le nombre d'espèces de macrophytes à proposer pour inscription à l'annexe II du Protocole sera connu après la réunion de la mi-janvier 2009) - Nombre d'activités conjointes avec des partenaires: 2 (1 réunion organisée conjointement avec l'IUCN sur la gouvernance en haute mer + 1 programme-cadre sur les AMP établi avec l' IUCN, le WWF et ACCOBAMS) - Nombre d'herbiers de Posidonie surveillés: 7 (sites du Projet MedPosidonia) - Nombre d'activités conjointes avec les réseaux de MPA existants: manifestations spéciales avec MedPAN lors du Congrès mondial de la nature
Budget total : 209 000 €	Dépensé/engagé: 64%
Principales réalisations	
<u>Assistance aux pays pour la création d'ASP et d'ASPIM, y compris en haute mer</u>	
<p>192. Un programme de travail détaillé sur les aires protégées marines et côtières dans la région méditerranéenne a été établi par le CAR/ASP en étroite concertation avec ses partenaires méditerranéens. Ce programme de travail sera soumis à la neuvième réunion des PFN pour les ASP.</p>	
<u>Évaluer le statut des espèces figurant sur les listes des annexes II et III du Protocole ASP & biodiversité, en vue d'en soumettre une nouvelle version modifiée à la Seizième réunion des Parties contractantes</u>	
<p>193. Le CAR/ASP convoque une réunion spéciale d'experts en collaboration avec l'IUCN (Tunis, 12-14 janvier 2009) en vue de réviser les espèces de macrophytes marins inscrites aux annexes II and III du Protocole ASP & biodiversité.</p>	
<p>194. De plus, une liste complémentaire de 10 espèces d'oiseaux marins et côtiers menacées a été proposée, pour être ajoutée à l'annexe II du Protocole ASP & biodiversité, par les participants au Premier Symposium méditerranéen pour la conservation des espèces d'oiseaux marins et côtiers.</p>	
<u>Poursuite de la mise en œuvre des plans d'action concernant les espèces menacées</u>	
<p>195. Dans le cadre de son assistance aux pays méditerranéens pour la mise en œuvre des plans d'action concernant les espèces menacées, le CARASP:</p> <ul style="list-style-type: none"> - prépare actuellement, en collaboration avec l'Autorité générale de l'environnement de Libye (EGA) et l'ISPRA (ex-ICRAM), une troisième mission sur le terrain chargée de prospecter le segment restant du littoral Est de la Libye compris entre Sousa et Ras Tin, afin d'y étudier la présence éventuelle de populations du phoque moine de Méditerranée et de relever tous les habitats critiques pour cette espèce; - a offert son concours financier et technique à l'Université d'Istanbul en vue de l'organisation d'une croisière scientifique en Méditerranée orientale (Turquie, Syrie et Liban) pour l'observation et l'identification des cétacés; - a apporté son aide à l'Albanie, à la Tunisie et à Malte afin d'entreprendre des activités relatives à la collecte de données sur des sites comprenant des habitats clés pour les tortues marines dans le but d'y créer des aires protégées; - a apporté son aide à la Syrie pour l'élaboration de son plan d'action national relatif à la conservation des oiseaux marins et côtiers; 	

- a apporté son aide à la Libye pour la réalisation d'une étude sur le terrain des colonies de nidification de la sterne voyageuse, en particulier sur les îles de Ghara et d'Elbe (30 juillet - 9 août 2008);
- a contribué à l'organisation du recensement hivernal des oiseaux aquatiques en Tunisie;
- a favorisé l'application sous-régionale du plan d'action pour la conservation des poissons cartilagineux dans l'Est de l'Adriatique.

196. Le CAR/ASP exécute actuellement un projet sous-régional visant à inventorier, cartographier et surveiller les herbiers de posidonies dans quatre pays méditerranéens: Algérie, Libye, Tunisie et Turquie (projet MedPosidonia). Ce projet a été développé grâce à l'appui financier de la Fondation Total. Des missions ont été menées sur le terrain en vue de cartographier et/ou surveiller les herbiers de posidonies à certains sites: Algérie (El Kala), Libye (Ain Al-Ghazala et Tripoli), Tunisie (Sidi Ali El Mekki, Kerkennah et Hergla-Monastir) et Turquie (Gökçeada et Mersin). Une session de formation nationale à la cartographie des herbiers marins est prévue pour la mi-février 2009 à Alger à l'intention de scientifiques et gestionnaires algériens. Une réunion de clôture du projet est programmée pour la fin mars 2009 à Tunis. Le rapport final et les résultats du projet sont en cours de traitement. Des supports de communication seront réalisés sur la base des résultats du projet et diffusés lors du séminaire de clôture.

197. Une étude des voies de migration des tortues marines est en cours à Malte. Une campagne de sensibilisation a également été menée au moyen de conférences de presse et de médias nationaux.

198. Le CAR/ASP a organisé du 20 au 23 octobre 2008, à Hammamet (Tunisie, la Troisième Conférence méditerranéenne sur les tortues marines en collaboration avec le Secrétariat des Conventions de Berne et de Bon et de l'INSTM (Tunisie).

199. Le CAR/ASP prépare actuellement le Premier Symposium méditerranéen sur le coralligène et autres bio-concrétions calcaires, qui se tiendra à Tabarka (Tunisie) du 14 au 16 janvier 2009. Plus de vingt communications orales et environ quarante posters scientifiques seront présentés et débattus lors du Symposium.

200. Le CAR/ASP a établi une vue d'ensemble régionale des nécessités d'amélioration de la législation en Méditerranée afin d'optimiser la conservation des élastomobranches. Il élabore aussi actuellement des 'Lignes directrices pour la formulation de législations et réglementations applicables à la conservation et à la gestion d'espèces d'oiseaux et de leurs habitats' en collaboration avec le Conservatoire du Littoral français. Sont aussi en cours d'élaboration, comme le prévoit le plan d'action pour la conservation des tortues marines, des 'Lignes directrices pour la création et la gestion d'aires protégées pour les tortues marines' et des 'Protocoles de collecte de données par le biais des échouages de tortues'.

Participation aux Programmes d'aménagement côtier ((PAC)

201. Le CAR/ASP participe à l'exécution du PAC "Maroc" en menant les activités ci-après:
- élaboration d'un bilan diagnostique détaillé: i) inventaire des habitats et espèces en recourant aux outils adoptés dans le cadre du PAM (listes d'espèces, listes d'habitats, FSD); ii) évaluation de la sensibilité de la zone en privilégiant deux sites (les sites d'intérêt biologique de troisième priorité de Jebha et Rhomara);
 - Formulation de mesures de gestion et de conservation avec des instructions spéciales pour les plans de gestion des zones de Jebha et Rhomara;
 - Assistance aux autorités marocaines pour que le Parc national d'Al Hoceima soit proposé pour inscription sur la liste des ASPIM.

Appui aux réseaux existants d'aires marines protégées (APM)

202. Dans le cadre de la mise en œuvre du PAS BIO, le CAR/ASP et le WWF MedPO ont préparé conjointement un projet de mise en place d'un réseau d'aires protégées marines et côtières méditerranéennes (APM). Il s'inscrit dans le Projet de "Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la Méditerranée", plus spécifiquement sa composante concernant la conservation de la biodiversité marine et côtière et la mise en place d'un réseau d'APM dans des zones relevant d'une juridiction nationale en mer Méditerranée. Le projet s'articule autour de deux volets: i) un volet sous la responsabilité du CAR/ASP, destiné à promouvoir la création de nouvelles APM; et ii) un volet sous la responsabilité du WWF MedPO, visant à améliorer la gestion des APM existantes.

203. Le volet CAR/ASP consiste à renforcer l'efficacité de la conservation de caractéristiques de la biodiversité marine et côtières qui sont importantes au plan régional, dans des zones soumises à juridiction nationale, par la création d'un réseau d'APM écologiquement cohérent en mer Méditerranée, ce qui sera réalisé dans le cadre d'une série de projets pilotes en Albanie, en Croatie, en Libye et au Monténégro. D'autres activités (concernant aussi la Bosnie-Herzégovine, le Maroc, la Syrie et la Turquie) et des exercices axés sur le renforcement des capacités (12 pays) seront aussi entrepris pour permettre aux pays riverains de contribuer à la conservation et à l'utilisation globales de l'écosystème méditerranéen et de ses ressources grâce à un réseau d'APM méditerranéen.

204. Les groupes cibles et les bénéficiaires du projet (dans ses deux volets) sont les gestionnaires, praticiens et autorités compétentes pour les APM des pays suivants: Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Égypte, Israël, Liban, Libye, Monténégro, Maroc, Autorité palestinienne, Syrie, Tunisie et Turquie.

205. Le projet devrait démarrer en 2009 pour une durée de 4 et 5 ans respectivement (5 ans pour le volet CAR/ASP et 4 ans pour le volet WWF). Quelques activités préparatoires (planification, rédaction du cahier des charges, etc.) ont déjà été amorcées à la fin 2008.

Application du Plan opérationnel du PAS BIO

206. Conférence de donateurs: étant donné que les fonds disponibles approuvés pour la préparation de cette Conférence ne sont pas suffisants, des ressources seront affectées à la préparation de contributions à l'élaboration de propositions de projets sous-régionaux.

Réunions du Comité consultatif et des Correspondants nationaux du PAS BIO

207. Ces deux séries de réunions seront réalisées grâce à leur intégration dans la composante "surveillance" du projet d'APM côtières, tout en contribuant dans le même temps à conseiller d'autres activités prioritaires du PAS BIO.

Demande de projets sous-régionaux sur la conservation d'espèces et d'habitats menacés et gestion d'espèces et habitats sensibles

208. Le projet susmentionné sur les APM côtières concourra à ce chapitre. De plus, le CAR/ASP a engagé la réalisation d'un projet régional visant à créer des ASPIM dans des zones de la Méditerranée hors juridiction nationale. Ce projet est financé par la CE. Les activités, l'échelle de temps, le financement nécessaire et les partenaires ont été définis en deux phases. Le financement de la première phase, d'une durée de 15 mois, a été approuvé en décembre 2007.

Décisions proposées

209. Le Centre a l'intention de proposer les décisions suivantes pour approbation par la réunion de ses Points focaux nationaux avant de les soumettre aux Points focaux du PAM et ensuite aux Parties contractantes:

- Projet de programme de travail concernant les aires protégées marines et côtières de la région méditerranéenne
- Sites qu'il est proposé d'inscrire sur la Liste des aires protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM) (s'il y a lieu)
- Amendements proposés aux annexes II et III du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (Protocole ASP & biodiversité)
- Version révisée et actualisée du plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée
- Révision du plan d'action pour la conservation des poissons cartilagineux de la mer Méditerranée.

Contraintes et enseignements

210. Il a été attribué aux grandes lignes du Plan opérationnel du PAS BIO, appuyées par les Points focaux nationaux pour les ASP, une allocation de fonds inférieure à celle qui était nécessaire. C'est pourquoi les fonds disponibles ont été adaptés pour répondre aux besoins limités en relation avec l'application de ce Plan opérationnel en 2008-2009.

Projet de recommandations

Objectif 3	Évaluation et réduction de l'impact des menaces sur la biodiversité
Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> - Impacts réduits de la pêche et de l'aquaculture sur les habitats sensibles et les espèces menacées - Intervention plus efficace pour l'atténuation des impacts de la pollution sur les espèces et les habitats sensibles - Renforcement des instruments juridiques pour la gestion des eaux de ballast - Renforcement des capacités nationales à traiter les problèmes dus aux eaux de ballast - Espèces introduites mieux connues et lutte contre les vecteurs d'introduction plus efficace - Dangers potentiels associés aux espèces non indigènes pris en compte - Promotion de l'utilisation durable de la biodiversité dans la région
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<ul style="list-style-type: none"> - CAR/ASP - CAR/Plan Bleu - REMPEC - CAR/PAP - ACCOBAMS - Convention CDB - FEM - CGPM - OMI - UICN - PNUD
Indicateurs/progrès accomplis	<ul style="list-style-type: none"> - Les aires importantes pour les cétacés sont protégées - Les réserves de pêche sont promues comme outils de conservation - Les habitats sensibles sont classés en trois catégories - Nombre d'instruments juridiques plus stricts - Nombre de stagiaires

	<ul style="list-style-type: none"> - Les activités consignées dans le plan d'action sur les espèces non indigènes sont appliquées - Des documents et autres supports de sensibilisation aux risques associés aux espèces invasives sont disponibles - Nombre de bénéficiaires des documents et supports de sensibilisation (personnes/organisations) - Des lignes directrices sur l'utilisation durable de la biodiversité dans la région méditerranéenne sont élaborées
Résultats obtenus à ce jour	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de stagiaires/participants aux cours de formation: 43 - 2 ensembles de lignes directrices publiés (un autre est cours d'élaboration)
Budget total: 40 000 €	Dépensé/engagé: 60%
Principales réalisations	
<p><u>Mise en application des mesures appropriées pour la gestion durable de la pêche et de l'aquaculture en collaboration avec la CGPM et des institutions spécialisées</u></p> <p>211. Un questionnaire a été mis au point en collaboration avec la CGPM et adressé aux PFN pour les ASP et aux membres de la CGPM. Il s'agit de recenser les réserves de pêche et les zones où la pêche est limitée dans les différents pays. Les résultats préliminaires ont été examinés lors de la réunion du sous-comité (SAC) de la CGPM. Cette activité s'inscrit aussi dans le cadre du plan d'action pour la conservation des poissons cartilagineux.</p> <p>212. Un atelier sur les interactions entre pêche et tortues marines été organisé pendant la Troisième Conférence méditerranéenne sur les tortues marines (Tunisie, octobre 2008).</p> <p>213. Le CAR/ASP élabore des 'Lignes directrices pour réduire les impacts des prises accessoires sur les oiseaux de mer'.</p> <p><u>Évaluation des risques de la pollution accidentelle sur les APM et habitats sensibles identifiés</u></p> <p>214. Une base de données sur les APM est en cours de mise en place et sera intégrée dans l'outil MedGIS en vue de lancer la première phase du processus d'évaluation.</p> <p><u>Exécution du projet de partenariat GloBallast en collaboration avec le REMPEC et l'OMI</u></p> <p>215. Le REMPEC a été désigné comme Organisation de coordination régionale pour la Méditerranée. Le CAR/ASP contribue financièrement et techniquement au projet en appuyant toutes les activités régionales, principalement celles qui portent sur les bioinvasions associées au transfert d'eaux de ballast. Le REMPEC et le CAR/ASP ont collaboré à l'organisation de la première réunion de la task force régionale (Dubrovnik, Croatie, 11-12 septembre 2008) et à la session de formation à l'étude biologique initiale sur les ports (Gebze, Turquie, 21-24 octobre 2008).</p> <p><u>Application du plan d'action sur les introductions d'espèces et sur les espèces invasives</u></p> <p>216. Le CAR/ASP a publié deux outils techniques importants qui ont été forgés dans le cadre du plan d'action: ce sont les "Lignes directrices pour la lutte contre les vecteurs d'introduction en Méditerranée d'espèces non indigènes et d'espèces marines invasives" et le "Guide pour l'analyse des risques en évaluant les impacts de l'introduction d'espèces non indigènes".</p>	

Constitution du groupe de travail sur l'utilisation durable de la biodiversité et l'évaluation des menaces directes du changement climatique

217. Il a été constitué un groupe de travail d'experts internationaux complété par des experts nationaux des Parties pour procéder à un examen détaillé de la vulnérabilité au changement climatique de la biodiversité méditerranéenne avec les impacts pour celle-ci, conformément aux résultats de la Quinzième réunion ordinaire des Parties contractantes et de la Déclaration d'Almeria. Cette activité a été menée dans le cadre d'un processus associant les ministères concernés par la biodiversité de tous les pays riverains. Pour des raisons opérationnelles, les pays sont répartis en trois groupes (eux-mêmes divisés en sous-groupes) et activités gérées par trois consultants internationaux, comme suit: i) groupe A: Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Monténégro, Slovénie, et Italie (littoral adriatique) ; ii) groupe B: Chypre, Israël, Grèce et Turquie, France, Italie (sauf littoral adriatique), Malte, Monaco et Espagne; et iii) groupe C: Algérie, Égypte, Liban, Libye, Maroc, Syrie et Tunisie.

218. Trois réunions sous-régionales ont été organisées pour présenter et examiner les panoramas nationaux et établir une synthèse de la question. Une réunion finale destinée à débattre des recommandations et conclusions au niveau régional s'est tenue à la mi-décembre 2008. Elle a également permis de mettre à jour les questions du changement climatique du programme PAS BIO.

Contrainte et enseignements

219. Les activités concernant le changement climatique ont été affectées par des contraintes budgétaires, puisqu'aucune allocation de crédits n'était inscrite au budget 2008-2009 du Fonds d'affectation spéciale.

Projet de recommandations

Objectif 4	<i>Développement de la recherche pour améliorer les connaissances et combler les lacunes en matière de biodiversité</i>
Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Système de consultation en ligne disponible</i> - <i>Base de données bibliographiques régionale accessible</i> - <i>Centre d'échange régional (CHM) renforcé/valorisé</i> - <i>État de référence de la taxinomie mis à la disposition des utilisateurs</i> - <i>Indicateurs pertinents de l'état de la biodiversité identifiés et validés</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<ul style="list-style-type: none"> - <i>CAR/ASP</i> - <i>MED POL</i> - <i>CAR/Plan Bleu</i> - <i>Convention CDB</i> - <i>AEE</i>
Indicateurs/progrès accomplis	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Disponibilité de documents scientifiques et bases de données</i> - <i>Nombre d'utilisateurs du Centre d'échange</i> - <i>Répertoire des spécialistes et collections de taxinomie</i> - <i>Jeu d'indicateurs sur l'état de la biodiversité disponible</i>
Résultats obtenus à ce jour	<ul style="list-style-type: none"> - <i>3 bases de données disponibles</i>
Budget total: 40 000 €	<i>Dépensé/engagé: 20%</i>

<p>Principales réalisations</p> <p><u>Renforcer la veille scientifique et améliorer l'accessibilité des informations</u></p> <p>220. Plusieurs bases de données sont en cours de mise en place : la première base de données relative aux publications scientifiques concernant les impacts du changement climatique sur la biodiversité marine est accessible via le site web du CAR/ASP ; la deuxième base sur la répartition des habitats coralligènes et des espèces qui y sont associées a été mise à disposition sur le site web du CAR/ASP.</p>
<p>Contraintes et enseignements</p> <p>221. Il n'a pas été relevé de contraintes particulières dans l'exécution des activités énumérées au cours de la période considérée.</p>
<p>Projet de recommandations</p>

Objectif 5	Renforcement des capacités pour améliorer la coordination et l'assistance technique
Résultats obtenus à ce jour	<i>Capacité renforcée des Parties à intégrer les caractéristiques de la biodiversité</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<ul style="list-style-type: none"> - CAR/ASP - CMCS - CWS - Station zoologique de Naples - Okianos - Seagrass 2000
Indicateurs/progrès accomplis	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sessions de formation - Nombre de stagiaires/participants aux sessions
Résultats obtenus à ce jour	<ul style="list-style-type: none"> - 3 sessions de formation - 27 stagiaires
Budget total: 4 000 €	<i>Dépensé/engagé: 0%</i>

<p>Principales réalisations</p> <p><u>Formation aux techniques de conservation, surveillance et évaluation de la biodiversité</u></p> <p>222. Le CAR/ASP a contribué à l'organisation du Septième Séminaire européen sur les mammifères marins: biologie et conservation (Valence, Espagne, 15-19 septembre 2008) sous l'égide de l'Université internationale Menendez Pelayo, qui a pour but d'améliorer les capacités en matière de conservation des cétacés dans la région méditerranéenne.</p> <p>223. Le CAR/ASP a organisé et conduit, en collaboration avec l'EGA et le Conservatoire du Littoral français, une session de formation à l'identification et au recensement des espèces d'oiseaux aquatiques. Cette session a eu lieu à Benghazi (Libye) du 27 novembre au 2 décembre 2008, avec la participation de plusieurs stagiaires venant d'Algérie, d'Égypte, de Libye, du Maroc, de Syrie et de Tunisie.</p> <p>224. Le CAR/ASP a organisé la session de formation annuelle aux techniques de conservation des plages de nidification et aux activités de marquage des tortues marines (juillet et août 2008) en collaboration avec la Cyprus Wildlife Society (CWS) à la Réserve de Lara (Chypre).</p>
<p>Contraintes et enseignements</p> <p>225. Il n'a pas été relevé de contraintes particulières dans l'exécution des activités énumérées au cours de la période considérée.</p>
<p>Projet de recommandations</p>

5. Gestion durable des zones côtières (Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP))

Objectif général: *Appuyer la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, qui visent à protéger l'environnement et à contribuer au développement durable de la zone de la mer Méditerranée. Le CAR/PAP est tout particulièrement concerné par le développement durable des zones et régions littorales du bassin méditerranéen en promouvant la gestion Intégrée des zones côtières (GIZC) comme outil majeur de réalisation des objectifs de la Convention. Plus concrètement, son objectif, dans la période biennale à venir, est de réaliser des activités préparatoires à la mise en œuvre du Protocole GIZC signé en janvier 2008. Ces activités préparatoires seront conduites dans la période intérimaire précédant l'entrée en vigueur du Protocole*

La mise en œuvre du Programme d'actions prioritaires lors de l'exercice biennal 2008-2009 se décline autour de deux grands groupes d'activités :

- *Gestion durable des zones côtières ;*
- *Intégration du développement et de l'environnement.*

Objectif 1	Cadre juridique
Résultats escomptés	<i>Le principal résultat escompté sera le Plan d'action pour la mise en œuvre du Protocole</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>Unité de coordination du PAM: appui à l'élaboration et à l'adoption du Plan d'action CAR/PAP: activités relevant de son mandat</i>
Indicateurs/ progrès accomplis	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Rapport de la réunion d'experts de Split (17-18 juin 2008) traduit en français</i> • <i>Rapport sur l'aide technique auprès du Ministère du tourisme et de l'environnement du Monténégro dans le cadre des préparatifs pour la ratification du Protocole de GIZC</i> • <i>Compte-rendu et indicateurs d'efficacité</i> • <i>Présentation du Protocole (conférences, réunions, ateliers, séminaires, publications).</i> • <i>Bilan, par les pays, de la situation concernant la signature et la ratification du Protocole</i>
Résultats obtenus à ce jour	<ul style="list-style-type: none"> • <i>2 rapports</i> • <i>15 présentations (conférences de communication, articles scientifiques et techniques publiés)</i> • <i>1 bilan</i>
Budget total : 34 000 €	<i>Dépensé/engagé: 100%</i>

Principales réalisations

226. A la demande du Ministère de l'environnement et du tourisme du Monténégro, une aide technique pour préparer une analyse comparative et un plan d'action pour la mise en œuvre du Protocole GIZC au niveau national a été apportée par le CAR/PAP avec le recrutement d'un expert. La préparation d'une telle analyse était nécessaire car elle constituait une justification exigée par la loi sur la ratification de tout traité international. D'après le programme de travail du Gouvernement du Monténégro, la procédure de ratification du Protocole GIZC devait être finalisée avant la fin décembre 2008. L'objectif spécifique de la réalisation de l'analyse comparative était d'harmoniser le cadre institutionnel et juridique national et les dispositions du Protocole GIZC. A partir d'une telle analyse, il devrait être possible de relever des lacunes dans le système national et d'élaborer un plan d'action pour garantir une mise en œuvre efficace du Protocole GIZC.

227. Bien que le Protocole GIZC ne soit pas encore entré en vigueur, il a été proposé de préparer le modèle de rapport et les indicateurs d'efficacité relatifs à cet instrument juridique. Le CAR/PAP a participé à une réunion qui a eu lieu le 5 décembre 2008 à l'Unité MED et lors de laquelle il a été décidé de travailler sur les deux documents en parallèle et de finaliser les projets d'ici à la prochaine réunion des Points Focaux. Le CAR/PAP a proposé à l'AEE, à sa demande, une liste provisoire d'activités destinées à faciliter la mise en œuvre du Protocole et auxquelles l'Agence pourrait participer. La réponse de l'AEE n'est pas encore parvenue.

228. Le CAR/PAP s'est employé activement à préparer et concourir au déroulement du Colloque «Gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée - du niveau local au régional : comment stopper la perte de la biodiversité?», qui s'est tenu à Nice les 18 et 19 décembre 2008 dans le contexte de la présidence française du Conseil de l'Union européenne. Le Directeur du CAR/PAP était membre du Comité d'organisation du Colloque. Il a prononcé l'un des discours d'ouverture et présidé un des ateliers de la conférence.

229. Le CAR/PAP a présenté le Protocole lors d'un grand nombre de manifestations organisées en Europe et ailleurs. Nombre d'articles ont été publiés dans des revues scientifiques et techniques. Des prospectus ont fait l'objet d'une large distribution.

230. La publication du texte du Protocole en 4 langues (anglais, arabe, espagnol, français) est en préparation. Elle devrait intervenir d'ici fin janvier.

Contraintes et enseignements

231. Le Protocole GIZC n'est pas entré en vigueur. Certains pays ne l'ont pas encore signé et d'autres ont amorcé le processus de ratification. Ainsi, la mise en œuvre du Protocole est-elle dans l'attente d'une ratification dans six pays au moins. Les ressources financières disponibles pour la mise en œuvre du Protocole au cours du présent exercice biennal sont très insuffisantes.

Projet de recommandations

5.1 Gestion durable des zones côtières

Objectif 2	Aider les États riverains de la Méditerranée à appliquer la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) grâce à la formulation et à l'application d'outils appropriés, à de meilleurs échanges des informations, au renforcement des capacités et à l'exécution de projets concrets (Programmes d'aménagement côtier - PAC).
Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes d'aménagement côtier (PAC) Réalisation des activités envisagées par le plan d'action ; étude de faisabilité du PAC "Italie" et accords relatifs aux PAC "Monténégro" et "Italie" ; rapports de lancement et ateliers de lancement au Monténégro et en Italie ; rapports des diverses activités des PAC (ressources en eau, tourisme, plans, stratégies, EI) ; rapports d'avancement par les coordonnateurs nationaux ; rapports finaux intégrés ; Conférence de clôture du PAC "Chypre" ; activités de suivi comme proposé dans les PAC ; Numéros de la Série de rapports techniques du PAM sur les PAC "Slovénie" et "Chypre" ; stages de formation, ateliers, initiatives de renforcement des capacités et programmes participatifs pour les acteurs impliqués dans les PAC • Méthodologies/outils de GIZC Rapport sur l'état actuel des systèmes de planification ; méthodologies pour l'application de l'approche écosystémique dans les zones côtières ; méthodologie pour l'évaluation de la vulnérabilité aux risques dans les zones côtières ; directives pour l'application de l'EES dans les zones côtières • Rapports nationaux sur la GIZC Rapports nationaux sur la GIZC en Égypte et en Albanie

	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement des sites <p>Études thématiques basées sur l'application des différentes méthodologies d'aménagement des sites ; rapport de synthèse de toutes les études thématiques réalisées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Centre d'échange <p>Nouvelle conception et restructuration du site web du Centre d'échange (Clearing House) ; Mise à jour des informations existantes et introduction de nouvelles composantes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Financement du développement durable <p>Rapport sur les différentes méthodologies utilisées par les pays méditerranéens pour financer le développement durable, y compris les recommandations sur la manière dont on peut améliorer les approches actuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éducation en matière de GIZC <p>Nouvelle session du cours MedOpen en anglais et en français ; documents didactiques, études de cas, choix des candidats, service d'assistance, forum de discussion, cours initial et avancé, examens ; mise à jour du programme Educom@Med</p> <ul style="list-style-type: none"> • SMAP <p>Fiches d'orientation politique et notices y relatives et atelier régional sur la GIZC ; Journée du littoral; Spot publicitaire et atelier régional sur les politiques de GIZC</p> <ul style="list-style-type: none"> • Composante régionale du projet FEM de Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la Méditerranée <p>Projets de démonstration, assistance dans la mise en œuvre du Protocole GIZC et préparation des stratégies GIZC nationales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Atelier régional sur l'aménagement de l'espace <p>Rapport de l'atelier et recommandations relatives aux mesures pour l'amélioration de l'aménagement de l'espace dans les zones côtières méditerranéennes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation régionale à l'aménagement des sites <p>Rapport du stage de formation</p>
<p>Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués</p>	<p>Unité de coordination du PAM : appui à la formulation et à l'adoption du Plan d'action</p> <p>CAR/PAP : activités relevant de son mandat</p> <p>Autres composantes du PAM : assistance dans leurs domaines d'expertise</p> <p>Pays : information sur les différentes questions et sur les projets en matière de GIZC</p> <p>Organisations internationales : assistance relevant de leur domaine d'activité</p> <p>ONG nationales : appui et organisation de la Journée du littoral</p>
<p>Indicateurs/progress réalisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • PAC <p>MAROC : Rapport de l'Atelier de lancement, Rapports finaux achevés (Bilan diagnostique de la GIZC, tourisme et sites historiques); rapports d'avancement réguliers soumis par les coordinateurs nationaux; deuxième stage de formation sur la GIZC et les approches participatives</p> <p>CHYPRE : Rapport final intégré définitif sur le PAC Chypre; rapport sur la Conférence finale de présentation du PAC Chypre;</p> <p>SLOVENIE : No de la Série des rapports techniques du PAM sur le PAC Slovénie</p> <p>ITALIE : Mémoire d'accord pour l'étude de faisabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Centre d'échange <p>Projet de la nouvelle structure du site web achevé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapports nationaux sur la GIZC <p>Le rapport national croate sur la GIZC a été publié</p> <ul style="list-style-type: none"> • Financement du développement durable des zones côtières <p>Exposé conceptuel préparé</p> <ul style="list-style-type: none"> • SMAP <p>Aide au gouvernement algérien pour finaliser deux projets précis de gestion du littoral; création d'un réseau de GIZC au niveau local proposé et accepté</p>

	<p><i>dans la Charte de Sardaigne; création d'un Comité Interministériel pour la GIZC en Syrie; Préparation d'une Stratégie nationale de GIZC pour l'Égypte; célébration de la Journée du littoral; préparation de la Conférence de présentation finale du SMAP III.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Divers <p><i>Projet PEGASO (FP7) : Plan d'Intervention préparé</i></p>
Résultats obtenus à ce jour	<ul style="list-style-type: none"> • 13 rapports sur les PAC • 1 stage • 1 rapport national sur la GIZC • 1 exposé conceptuel • 1 mémorandum d'accord • 1 réseau • 1 Comité de GIZC
Budget total: 229 071 €	<i>Dépensé/engagé: 84%</i>
<p>Principales réalisations</p> <p>PAC:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. PAC "Almeria Levante" (Espagne) : Depuis la dernière réunion des Parties Contractantes à Almeria (Espagne), aucun progrès n'est intervenu dans l'exécution du PAC "Almeria Levante". Le Coordinateur général du projet avait été désigné mais a occupé un autre poste par suite des législatives en Espagne. Les changements intervenus dans le gouvernement aux niveaux national et régional ont également entraîné des mutations au sein du personnel et les homologues espagnols n'ont pas encore répondu aux lettres que le CAR/PAP leur a envoyées le 17 juillet et le 5 septembre 2008 pour leur demander de désigner un Coordinateur général du projet. Il s'agit d'une personne essentielle au démarrage de l'exécution du PAC. L'Unité MED a été informée de ces problèmes et s'est efforcée de surmonter cet obstacle, mais il n'y a pas eu de réponse de l'Espagne à ce jour. 2. PAC "Maroc" : Les versions finales des bilans diagnostiques ont été soumises par toutes les équipes du projet. Des participants de la région de Chefchaouen ont été invités aux ateliers « Destinations » qui ont eu lieu à M'dig en novembre de manière à couvrir l'intégralité de la zone du PAC. Un autre atelier sur la GIZC et les approches participatives était prévu pour fin novembre mais a dû être annulé en raison des inondations survenues dans la région du Rif Central. L'atelier a été reporté aux dates du 5 et 7 janvier 2009. A cette occasion, les bilans diagnostiques seront présentés et approuvés et une zone pilote pour l'utilisation de l'approche GIZC sera sélectionnée. 3. PAC "Italie": le 4 décembre 2008, une réunion a eu lieu au Ministère italien de l'environnement dans le but de discuter des détails de l'étude de faisabilité pour le projet du PAC "Italie" et du processus de sa préparation. Ce PAC sera le premier à être exécuté après la signature du Protocole GIZC et le premier pour lequel les dispositions du Protocole seront testées sur le terrain. Il sera également particulier par sa structure (cinq régions vont être associées au projet) et ce sera un bon outil pour une application pilote du Protocole. L'étude de faisabilité du PAC "Italie" va être préparée sur la base des cinq études de faisabilité régionales et la version finale devrait être prête à l'automne 2009. 4. PAC "Slovénie" : la publication du numéro de la Série de rapports techniques du PAM (format CD) sur le PAC Slovénie est achevée et la distribution assurée auprès des partenaires du projet concernés. 	

Centre d'échange (Clearing House) :

232. La nouvelle conception et la restructuration du site web sont en cours. Le Centre d'échange tel qu'il existe aujourd'hui va être transformé en un portail destiné à faciliter la mise en œuvre du Protocole GIZC. La mise à jour des informations existantes et l'introduction de nouvelles composantes seront faites conformément à la structure du Protocole GIZC.

SMAP:

1. Aide au Gouvernement algérien en réponse à la demande directe de M. Chérif Rahmani, Ministre de l'environnement, pour la finalisation de 2 projets de gestion de la côte (PAC Oran et PAC Anaba) que l'Algérie a mis en œuvre entre 2002 et 2006. L'activité va être réalisée sur le modèle du projet de PAC du PAM qui avait été un réel succès.
2. Création d'un réseau de GIZC au niveau local proposé et accepté dans le cadre de la Charte de Sardaigne. Ce réseau servira de réseau durable pour les praticiens, les parties et les acteurs locaux dans toute la région lorsqu'ils seront engagés dans la promotion, au côté des autres parties prenantes, de l'application du Protocole GIZC méditerranéen en tant que cadre de gestion efficace pour arriver à un développement durable du littoral.
3. Création d'une nouvelle instance de GIZC en Syrie et ses premières activités. Un Comité Interministériel pour la GIZC va revoir et adopter la Vision pour un Littoral syrien à l'horizon 2025, les grandes lignes de la politique nationale en faveur de la GIZC en Syrie et le mandat de la Stratégie côtière et du Plan d'action syriens.
4. Préparation d'une Stratégie nationale de GIZC pour l'Égypte qui remplisse l'objectif général de l'EEAA en matière de gestion des zones côtières du pays et de mise en œuvre de l'article 18 du Protocole GIZC pour la Méditerranée prescrivant aux pays de préparer leur stratégie nationale de GIZC. Cette initiative est le résultat d'une demande du Ministre d'État de l'environnement et de l'Agence égyptienne des affaires environnementales (EEAA). Le CAR/PAP aidé à la préparation de la Stratégie nationale de GIZC pour l'Égypte. Une série de réunions a eu lieu au siège de l'EEAA du 18 au 20 octobre 2008. Ces réunions avaient pour objet d'examiner le contexte général de la GIZC en Égypte, la signature du Protocole, de convenir des principaux éléments de la Stratégie de GIZC, de sa nécessité, de sa structure, du processus. Sur la base des résultats des réunions, un mandat a été établi et les contrats ont été signés avec les consultants nationaux ainsi qu'un contrat international pour l'élaboration de la Stratégie et un mémorandum d'accord conclu entre le CAR/PAP et l'EEAA sur le même sujet.
5. Journée du littoral: il a été décidé l'année dernière que la Journée du littoral serait célébrée tous les ans. La journée est destinée à sensibiliser à la valeur du littoral et elle est une exhortation à s'engager activement dans sa gestion. Les principaux objectifs de cette année étaient de promouvoir la ratification et la mise en œuvre du Protocole GIZC et de servir de catalyseur pour sensibiliser les politiques et le grand public à la valeur du littoral méditerranéen tout en les incitant à s'impliquer énergiquement dans sa sauvegarde. Cette année, la Journée du littoral a été célébrée dans de nombreux pays méditerranéens lors de la semaine du 24 au 31 octobre.
6. Premières étapes dans la préparation de la Conférence de présentation finale du projet du SMAP III en coopération avec le SMAP-TA et d'autres partenaires : le projet d'ordre du jour, la liste des participants, la logistique et le budget ont été établis.

Financement du développement durable des zones côtières :

233. Une note de synthèse a été élaborée. Elle fait le point des concepts les plus récents dans ce domaine ainsi que des possibilités et des obstacles auxquels l'on sera confronté dans la réalisation de cette activité.

<p>Divers:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. CONSCIENCE : le CAR/PAP a participé à un certain nombre de réunions organisées dans le cadre du projet de l'UE sur l'érosion des côtes. Le Groupe consultatif des utilisateurs finaux, dont le CAR/PAP est responsable, a été constitué. Il comporte un groupe spécial pour la Méditerranée. 2. PEGASO : le CAR/PAP est l'un des membres importants de ce consortium de 25 membres qui prépare une proposition pour le septième programme-cadre de l'UE. Son objectif est de faciliter la mise en œuvre du Protocole GIZC. Le CAR/PAP a préparé un ensemble travaux sur la plateforme de gouvernance partagée pour la GIZC.
<p>Contraintes et enseignements</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. PAC "Almeria Levante" (Espagne) : afin d'éviter tout nouveau retard dans la mise à exécution du PAC "Almeria Levante", les autorités espagnoles (nationales et régionales) devraient parvenir à un accord à propos du Coordinateur du Projet. 2. PAC "Maroc": Dans l'année qui a suivi le lancement du projet, les activités du CAR/PB et du CAR/ASP n'ont pas été réalisées, ce qui entraîne un retard important pour l'ensemble du projet. C'est également la raison pour laquelle il n'est pas possible de finaliser le rapport de lancement. 3. SMAP : Le CAR/PAP traverse actuellement une crise financière sérieuse. L'entrée en vigueur tardive du mémorandum d'accord PNUE/Banque mondiale a été la cause d'un retard des activités. Bien que le CAR/PAP ait mis en œuvre la partie qui lui incombe dans le projet, l'UE a décidé de différer le paiement car d'autres composantes n'ont pas encore finalisé leur partie. Pour assurer la continuité du projet, le CAR/PAP a dû puiser dans ses propres ressources financières et il est aujourd'hui confronté à un lourd déficit. Si les fonds de la CE ne sont pas transférés d'ici la fin décembre 2008, le CAR/PAP n'aura plus aucune ressource dès le début du mois de janvier.
<p>Projet de recommandations</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Le Bureau est invité à prier instamment les autorités espagnoles de désigner le Coordinateur général du PAC "Espagne" en vue d'assurer la mise à exécution de ce projet.</i> 2. <i>Le Bureau est invité à prendre note de la situation concernant le mémorandum d'accord PNUE-Banque mondiale qui pourrait conduire le CAR/PAP à solliciter des crédits du fonds de roulement du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, compte tenu de la situation financière du Centre due aux retards des partenaires du projet SMAP, et à conseiller le Secrétariat à ce sujet.</i>

5.2 Intégration de l'environnement et du développement

<p>Objectif 3</p>	<p><i>Aider les États méditerranéens à mettre en œuvre la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD), en particulier son chapitre 2.7 relatif aux zones côtières, et les aider à élaborer des outils d'intégration des objectifs sectoriels prioritaires dans les politiques de développement</i></p>
<p>Résultats escomptés</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. SMDD <i>Études d'EES et d'EIE, gestion locale dans les zones côtières et formulation d'une méthodologie pour les plans de gestion des zones côtières des îles en tant qu'assistance aux pays pour mettre en œuvre la SMDD</i> 2. <i>Projet "Destinations" (LIFE) Stratégies de développement touristique dans trois zones pilotes et mise en place de trois centres de démonstration (Algérie, Maroc et Tunisie) dans le cadre du projet</i> 3. <i>Évaluation de la capacité d'accueil (ECA) en matière de tourisme</i>

	<p><i>Stage de formation régional à l'application des directives pour l'ECA en relation avec le tourisme durable en Méditerranée ; rapport du stage de formation</i></p> <p><i>4. Réunion des Points focaux</i></p> <p><i>Rapport de la réunion ; proposition définitive de programme de travail pour le prochain exercice biennal</i></p>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<p><i>Composantes du PAM dans leurs domaines d'expertise</i></p> <p><i>CAR/PAP : activités relevant de son mandat</i></p> <p><i>Équipes nationales homologues, s'il y a lieu</i></p>
Indicateurs/progrès accomplis	<p><i>Projet "Destinations" (LIFE)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Cours de formation sur les scénarios et le système de gestion environnementale dans les hôtels en Algérie, au Maroc et en Tunisie</i> • <i>Rapports sur les structures pilotes pour les labels écologiques au Maroc et en Tunisie</i> • <i>Mission des experts CRENOS consistant à aider les équipes nationales à préparer les scénarios en Tunisie et au Maroc.</i>
Résultats obtenus à ce jour	<ul style="list-style-type: none"> • <i>3 cours de formation</i> • <i>4 rapports</i> • <i>2 missions d'experts</i>
Budget total: 33 000 €	<i>Dépensé/engagé: 55%</i>
<p>Principales réalisations</p> <p>Projet "Destinations" (LIFE):</p> <p>234. Une nouvelle série d'ateliers a démarré avec l'un qui a été consacré aux scénarios alternatifs pour le développement du tourisme et un autre aux outils de gestion environnementale dans le secteur du tourisme. Ces ateliers ont eu lieu au Maroc (M'diq, du 21 au 23 octobre 2008), en Tunisie (Korba, du 11 au 12 novembre 2008) et le prochain va avoir lieu en Algérie en janvier 2009. Lors des ateliers, les participants se sont familiarisés avec les idées et les réflexions des acteurs locaux et nationaux en matière de développement touristique de leurs régions. Les conclusions et les recommandations de ces ateliers serviront de base à l'élaboration de scénarios alternatifs – la phase suivante du projet – qui sera réalisée par les consultants nationaux en collaboration avec la coordination nationale du projet, le CAR/PAP et ses consultants. Il a été envisagé qu'un atelier traitant des mêmes questions soit organisé en Algérie en janvier 2009.</p>	
<p>Contraintes et enseignements</p> <p>235. Projet "Destinations" (LIFE) : Alors que le projet avance très bien au Maroc et en Tunisie, la situation en Algérie est préoccupante. Les partenaires algériens n'ont pas rempli leurs obligations, les consultants changent tout le temps et la communication avec le coordinateur du projet algérien est difficile. Une lettre a été envoyée récemment au Ministre algérien pour l'informer de ces difficultés.</p>	
<p>Projet de recommandations</p>	

6. Environnement et Développement (Plan Bleu)

6.1 Système d'information méditerranéen sur l'environnement et le développement durable (SIMEDD)

Objectif général : *Améliorer les connaissances sur l'environnement et le développement durable en Méditerranée avec la mise en place d'un système d'information interactif, en coopération avec l'INFO/RAC et les autres composantes du PAM*

Objectif	Consolider le Système d'information méditerranéen sur l'environnement et le développement durable (SIMEDD), afin de le rendre aisément accessible à toute personne ou partie intéressée via une interface web.
Résultats escomptés	<i>Système d'information consolidé (Base de données statistiques et Système d'information géographique) Interface web sur les données et indicateurs</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>Plan Bleu, Unité de Coordination, INFO/RAC, MED POL et autres CAR pour l'ensemble du système Plan Bleu, INFO/RAC pour le développement, y compris l'interface web</i>
Indicateurs/progrès réalisés	<i>Date d'actualisation Nombre de données Couverture spatiale Couverture temporelle Nombre de requêtes Nombre de liens avec d'autres sites web</i>
Résultats obtenus à ce jour	<i>Les indicateurs ne pourront être renseignés qu'à l'issue de la phase de développement qui est actuellement en cours</i>
Budget total : 100 000 €	<i>Dépensé/engagé : 49%</i>
Principales réalisations	
<p>236. Suite au lancement de la phase "prototype" le 18 juin 2008, l'INFO/RAC a développé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un document d'analyse du système (System design), • Une maquette statique de l'interface web, sous forme d'une présentation Powerpoint, • Une maquette dynamique de l'interface web présentant les requêtes interactives dans les bibliothèques de graphiques et cartes et préparant le développement de la version V.0.2 (incluant, selon le mandat, la charte graphique du site, l'application serveur, le système de gestion de la base de données et le système de navigation). <p>237. La phase de test s'appuie sur les données concernant l'eau dans le Bassin méditerranéen, qui ont été actualisées.</p> <p>238. Le système est développé avec Plone (présenté comme « un système puissant et ergonomique de gestion de contenu ») pour être compatible avec l'ensemble du développement de l'Infosystème PAM (réunissant le système de rapports du PAM et les systèmes d'information des différentes composantes).</p>	

<p>Contraintes et enseignements</p> <p>239. Le plan de charge et les difficultés de financement de l'INFO/RAC n'ont pas permis de développer le SIMEDD selon le calendrier prévu.</p> <p>240. En collaboration avec l'INFO/CAR, il convient en 2009 d'appliquer les éléments existants et d'accélérer le développement du système.</p> <p>241. Il faut renforcer la coordination des divers systèmes actuellement mis en place par le PAM et ses composantes.</p>
<p>Projet de recommandations</p>

6.2 Rapport sur l'environnement et le développement durable en Méditerranée (REDD), communication et diffusion

Objectif	<i>Publier tous les deux ans et avant la réunion des Parties contractantes un Rapport sur l'environnement et le développement durable en Méditerranée (REDD) visant à répondre à la demande d'information régulière de la part des Parties contractantes à la Convention de Barcelone</i>
Résultats escomptés	<i>Rapport régional comprenant: - une analyse des faits saillants et progrès accomplis dans les pays méditerranéens, y compris l'état de l'environnement - un dossier thématique passant en revue la situation sur une grande problématique de la Méditerranée avec l'analyse des défis rencontrés - données statistiques et indicateurs</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>Plan Bleu, Unité de coordination, MED POL, et autres CAR</i>
Indicateurs/progrès accomplis	<i>Rapport publié et soumis à la réunion des Parties contractantes</i>
Résultats obtenus à ce jour	<i>Le prochain rapport sera publié en 2009</i>
Budget total : 0	<i>Dépensé/engagé: 0</i>
Principales réalisations	
<p>242. Une proposition de plan du rapport et de répartition des tâches entre les composantes du PAM a été préparée par le Plan Bleu et présentée à la 3^{ème} réunion du Comité exécutif de coordination (CEC).</p> <p>243. La grande problématique qui sera plus particulièrement développée en 2009 sera celle du changement climatique.</p>	
Contraintes et enseignements	
<p>244. La préparation de ce rapport implique un travail important de coordination afin d'en assurer la cohérence sur le fond et l'homogénéité sur la forme.</p> <p>245. Dans la perspective d'une présentation du rapport à la réunion des Parties Contractantes de novembre 2009, il conviendra que le rapport soit disponible en septembre 2009.</p> <p>246. Pour cela, il est nécessaire que les composantes du PAM en charge de la rédaction d'un ou plusieurs chapitres produisent leurs textes en mars 2009 au plus tard.</p>	
Projet de recommandations	

6.3 Activités thématiques

Objectif général : *Produire une information qui facilite la mise en œuvre et le suivi de la SMDD dans les domaines thématiques et qui encourage la définition de stratégies et la mise en œuvre de politiques proactives de développement durable en démontrant les avantages économiques, environnementaux, sociaux liés à ce développement*

Objectif 1	<p>Agriculture et développement rural durables :</p> <p>a) faire rapport sur les progrès accomplis en documentant les indicateurs de suivi de la SMDD, en réalisant des études régionales situant l'ensemble de la région méditerranéenne par rapport aux objectifs de la SMDD d'une part, et par rapport au reste du monde de l'autre, en analysant la définition et la mise en œuvre de politiques et programmes de développement durable dans certains pays, en l'étayant d'exemples concrets de bonnes pratiques (études de cas), et en analysant les antécédents de coopération internationale en faveur d'un développement rural durable (coopération régionale, aide au développement) ;</p> <p>b) permettre un partage régional des expériences en organisant des ateliers pour mettre en débat et finaliser le rapport régional présentant les politiques, programmes ou actions locales de développement rural;</p> <p>c) préparer des études/analyses régionales, rapports nationaux, études de cas, et formuler des recommandations sur les progrès à réaliser pour atteindre les objectifs stratégiques tant dans les pays qu'au niveau régional.</p>
Résultats escomptés	<p><i>Indicateurs, analyses régionales, rapports nationaux, études de cas, rapport régional, recommandations</i></p>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<p><i>Parties: données, experts nationaux, études de cas; Plan Bleu et CIHEAM: jeu d'indicateurs, experts régionaux, organisation d'ateliers, diffusion des résultats</i></p>
Indicateurs/progrès accomplis	<p><i>Nombre de partenaires institutionnels associés</i></p> <p><i>Nombre de pays participant à l'étude des indicateurs</i></p> <p><i>Nombre de rapports nationaux, analyses régionales et études de cas réalisés</i></p> <p><i>Nombre de participants aux ateliers et séminaires</i></p>
Résultats obtenus à ce jour	<p><i>Plus de 25 partenaires institutionnels : CIHEAM, IAM Montpellier, IAM-Bari, INRA, Ministères marocain, français et serbe de l'agriculture, Universités de Cordoue (Espagne), de Tirana (Albanie), de Thessalie (Grèce), Turkish seed industry association, INAT Tunisie, Istituto Nazionale di Economia Agraria, (Italie), Observatoire du Sahara et du Sahel, IHEID (Suisse), AEE, UNEP, Banque mondiale, FAO, FIPA via CIA- Italie, AFD, Amis de la Terre -Mednet-, Belgique, AGENDE 21 Italie, League for the Environment, Italie, AIFM.</i></p> <p><i>11 pays ayant participé à l'étude des indicateurs et 11 rapports nationaux : AL, DZ, EG, ES, GR, FR, IT, MA, RS, TN, TR.</i></p> <p><i>4 études régionales:</i></p> <p><i>«La prise en compte des territoires dans les politiques de développement rural en Méditerranée»</i></p> <p><i>«Agriculture et changement climatique au Maghreb»,</i></p> <p><i>«La Gestion des espaces collectifs de parcours à l'Est et au Sud de la Méditerranée»</i></p> <p><i>«Aspects économiques de la désertification»</i></p>
Budget total : 0	<p><i>Dépensé/engagé : 0</i></p>

Principales réalisations

247. De l'atelier international de Bari, organisé les 8-10 mai 2008 en partenariat avec le CIHEAM et l'IAMB (cf, rapport activité PAM du 1er semestre 2008), sera issue une publication commune à paraître en cinq langues à partir d'avril 2009, actuellement sous presse. Le Plan Bleu y a rédigé 5 des 11 chapitres au cours du 2^{ème} semestre 2008.

Recommandations issues de l'atelier de Bari

Des priorités :

- inscrire la promotion du secteur agricole et rural durable au rang des priorités de développement et traduire cette priorité politique, notamment en terme budgétaire
- Intégrer le risque climatique, la dégradation des sols et les effets de la désertification, la préservation des écosystèmes dans les stratégies de développement agricole et rural. En ce sens, anticiper, planifier et évaluer les mesures d'adaptation à mettre en œuvre
- Avant 2012, mettre en place un système régional d'information sur l'agriculture et le développement rural durables afin de disposer de données fiables, harmonisées et collectées régulièrement dans le temps pour être en mesure de définir des politiques pertinentes
- Engager, notamment, les travaux destinés à caractériser et quantifier la diversité des systèmes de production agricole et des exploitations qui leur sont liées, ainsi que la diversité des systèmes territoriaux
- Donner aux acteurs de la recherche agricole et du développement rural les moyens d'approfondir et de partager leurs connaissances et leurs travaux afin de proposer d'ici 2012 des dispositions à même de favoriser la mobilité et les échanges entre les institutions de recherche méditerranéennes.
- Inviter les acteurs de la recherche et du monde rural à identifier collectivement et en fonction de leurs compétences et responsabilités respectives des systèmes de production agricole adossés à un système de droits de propriété, d'accès et de modalité d'usage sécurisé, respectueux de l'environnement et susceptible d'assurer la régularité des approvisionnements alimentaires des populations méditerranéennes.
- Inventorier les projets de développement territoriaux en repérant les outils utilisés pour y associer les acteurs locaux et renforcer les jumelages et réseaux entre projets conduits dans des pays différents
- Poursuivre et conforter à destination des agriculteurs et acteurs locaux les formations innovantes leur permettant de pleinement participer à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des opérations qui les concernent.

Des actions relevant des partenaires :

- Évaluer tous les deux ans les progrès enregistrés par les pays riverains de la Méditerranée au regard de la mise en œuvre du chapitre « développement agricole et rural durable » de la Stratégie Méditerranéenne de développement durable
- Etablir une plateforme méditerranéenne d'échanges sur les processus de développement territoriaux initiés par les pays riverains, en mettant notamment l'accent sur les différents outils utilisés pour favoriser la participation effective des populations concernées à la conception et à la réalisation ainsi qu'au suivi/évaluation de leur projet de territoire.

Contraintes et enseignements

248. Chaque étude nationale comporte les données statistiques et les indicateurs sur lesquels elle s'est appuyée. Il ressort de l'ensemble des études nationales réalisées qu'une grande partie des données nécessaires au calcul des indicateurs retenus fait encore défaut, principalement pour des raisons de disponibilité, de couverture territoriale ou temporelle, ou de qualité.

249. L'incompatibilité des définitions des variables entrant dans le calcul des indicateurs, l'obsolescence des données, le manque de fiabilité de certaines données, même officielles, leur dispersion et leur incohérence sont les principaux freins relevés au calcul des indicateurs. Néanmoins, la sélection d'indicateurs à renseigner dans le cadre de ces études nationales pour le suivi de la mise en œuvre de la SMDD est une première étape dans la construction d'un jeu commun d'indicateurs indispensables à l'échelle méditerranéenne, lequel doit impérativement être complété par un choix d'indicateurs nationaux de développement durable, à établir en lien avec la définition de stratégies nationales de développement durable.

Projet de recommandations

Objectif 2	<p>Tourisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accélérer la définition de stratégies et la mise en œuvre de politiques proactives de tourisme durable en démontrant les avantages économiques, environnementaux et sociaux qui leur sont associés - identifier les obstacles et leviers existants et potentiels dans les politiques nationales, locales et dans la coopération internationale, afin de progresser vers les objectifs de la SMDD - suivre les évolutions de la région et des pays au regard des objectifs et orientations de la SMDD - obtenir des informations aux niveaux régional, national, local.
Résultats escomptés	Indicateurs, analyses régionales, rapports nationaux, études de cas, rapport régional, recommandations
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	Parties: données, experts nationaux, études de cas Plan Bleu: jeu d'indicateurs, experts régionaux, organisation d'ateliers, diffusion des résultats
Indicateurs/ progrès accomplis	Nombre d'indicateurs documentés Participation aux ateliers régionaux Nombre d'études réalisées et de publications diffusées
Résultats obtenus à ce jour	<p>Atelier régional les 2 et 3 juillet 2008 : une soixantaine de participants venant de 16 pays méditerranéens, des représentants d'institutions internationales, d'ONG, de professionnels et des Centres d'activités régionales du PAM.</p> <p>Six études nationales sur le bilan des recommandations 1999.</p> <p>Quatre études régionales sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tourisme et biodiversité • Tourisme et changement climatique • Croisières et plaisance en Méditerranée • Emplois et création de richesses <p>Vingt-quatre présentations PowerPoint.</p> <p>Tous ces documents sont téléchargeables sur le site web du Plan Bleu : http://www.planbleu.org/themes/atelier_tourisme.html</p> <p>Un CD-ROM avec les études nationales et régionales dans leur langue d'origine a été distribué aux participants.</p>
Budget total : 60 000 €	Dépensé/engagé : 90%
<p>Principales réalisations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un atelier régional tenu les 2 et 3 juillet 2008 à Sophia-Antipolis (France) - Six études nationales - Quatre études régionales - Compte-rendu de l'atelier et traduction des études en cours pour publication durant le premier semestre 2009 - Une réunion restreinte d'experts le 12 novembre 2008 : remue-méninges sur le programme 2009-2010 - Participation au Groupe de travail international « Tourisme durable » du Processus de Marrakech - Réunion de travail le 10 octobre 2008 avec la DTIE/PNUE à Paris sur la diffusion des résultats du GTI en Méditerranée - Participation à l'étude «Tourisme insulaire» de ODIT France avec un document sur les îles méditerranéennes. En cours de publication. 	

<p>Contraintes et enseignements</p> <p>250. Pour favoriser la présence de professionnels du tourisme à ce type d'atelier régional du Plan Bleu, il serait utile de pouvoir monter des projets très concrets avec eux.</p> <p>251. Le système touristique étant constitué d'acteurs multiples et de toutes natures, l'intégration des recommandations de la SMDD dans les politiques touristiques constitue une approche complexe.</p> <p>252. Les analyses réalisées révèlent que l'arsenal législatif et réglementaire des pays n'est souvent pas en mesure de protéger l'environnement des impacts de l'activité touristique, notamment dans le domaine des équipements.</p> <p>253. Pour passer à des projets concrets et opérationnels, il serait utile de pouvoir lancer des études pilotes dans un certain nombre de destinations touristiques, sur la base de conventions-cadres qui seraient conclues par le PAM avec les pays concernés.</p>
<p>Projet de recommandations</p>

<p>Objectif 3</p>	<p>Mobilité urbaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - améliorer les informations et les connaissances sur l'évolution de la mobilité urbaine et ses impacts, sensibiliser les décideurs et autres acteurs, et étayer les diagnostics pour formuler de meilleures politiques d'aménagement urbain et de transports, les mettre en œuvre et assurer leur suivi - promouvoir le développement des compétences locales, en particulier d'analyses croisées, par des experts en transports et en aménagement urbain, de la mobilité urbaine et périurbaine; - sensibiliser les décideurs, professionnels et autres acteurs locaux aux impacts sur l'environnement et le développement durable de la mobilité urbaine et périurbaine
<p>Résultats escomptés</p>	<p>Indicateurs, analyses régionales, rapports nationaux, études de cas, rapport régional, recommandations</p>
<p>Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués</p>	<p>Parties: données, experts nationaux, études de cas Plan Bleu: jeu d'indicateurs, experts régionaux, organisation d'ateliers, diffusion des résultats</p>
<p>Indicateurs/progress réalisés</p>	<p>Nombre de zones urbaines étudiées, composition interdisciplinaire des équipes locales mobilisées, nombre d'ateliers et participants</p>
<p>Résultats obtenus à ce jour</p>	<p>Deux études de cas réalisées : Tunis, Istanbul</p>
<p>Budget total : 100 000 €</p>	<p>Dépensé/engagé: 0%</p>
<p>Principales réalisations:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse de l'interface urbain-mobilité réalisée à Tunis et à Istanbul - Le Caire : étude de cas en cours - Tanger, Alger, Lattaquié : études en préparation. 	
<p>Contraintes et enseignements</p> <p>254. La gestion de la mobilité urbaine mérite d'être accompagnée par des mécanismes financiers (fin des subventions au routier, etc.) et une gestion de l'espace (stationnement payant, etc). La centralisation des processus de décision autant que l'éclatement des compétences et responsabilités constituent des difficultés importantes.</p> <p>255. Se référer aux recommandations issues de la conférence CODATU tenue à Skirat (Maroc) en février 2008: « Les déplacements urbains en Méditerranée, Guide de recommandations », voir dans quelle mesure elles peuvent s'appliquer à chaque pays et évaluer leur niveau de mise en œuvre.</p>	
<p>Projet de recommandations</p>	

Objectif 4	Impacts des transports en Méditerranée - contribuer à la collecte des données pertinentes en vue de mettre en place un véritable système d'observation des transports en Méditerranée; - organiser un observatoire permanent des connexions entre transports/environnement et développement durable.
Résultats escomptés	<i>Indicateurs, analyses régionales, rapports nationaux, études de cas, rapport régional, recommandations</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>Parties: données, experts nationaux, études de cas, Plan Bleu: jeu d'indicateurs, experts régionaux, organisation d'ateliers, diffusion des résultats</i>
Indicateurs/progrès réalisés	<i>Nombre d'indicateurs et de pays couverts Nombre de personnes et d'institutions intéressées au rapport Nombre d'enquêtes lancées dans les pays pour combler les lacunes des données</i>
Résultats obtenus à ce jour	<i>Phase préparatoire : un diagnostic du transport international et interurbain en Méditerranée a été réalisé</i>
Budget total : 100 000 €	<i>Dépensé/engagé: 0%</i>
Principales réalisations	
256. Pour fonder un exercice de prospective sur l'évolution des transports à l'horizon 2025, un atelier a été organisé en décembre 2008 pour fixer les hypothèses des scénarios «énergie chère».	
Contraintes et enseignements	
257. Les scénarios doivent prendre en considération <ul style="list-style-type: none"> • les mesures de limitation des émissions de GES (taxes ou quota) • la volatilité du prix du baril de pétrole • l'éventualité d'une suppression progressive du subventionnement des carburants • les différences entre transport international (davantage soumis aux prix du marché) et transports intérieurs (davantage sujet au contrôle de l'État) • l'importance des plateformes logistiques. 	
258. Faire la simulation d'une énergie chère et anticiper les impacts.	
259. En déduire quelles sont les contraintes et opportunités à intégrer dans la construction de schémas plus durables pour les transports.	
Projet de recommandations	

7. INFO/RAC

Objectif général: *Appuyer les objectifs de protection de l'environnement et de développement durable du Plan d'action pour la Méditerranée en livrant des produits d'information et de communication et des prestations de soutien, en utilisant un réseau établi de services et en maintenant ses composantes et son partenariat opérationnels.*

Objectif 1	Développer les modules de la plateforme technologies Information & communication (TIC) pour l'Unité de coordination du PAM
Résultats escomptés	<i>Un Système facilité interactif (CMS) pour mettre à jour l'information sur le site web de la Convention, afficher les nouveaux documents et photos, envoyer des lettres circulaires aux Points focaux, gérer les observations reçues Un système électronique relié aux modules au sein du MED POL et des CAR afin de faciliter l'ensemble du processus de notification/rapports de la Convention de Barcelone</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>UNITÉ DE COORDINATION ET COMPOSANTES DU PAM</i>
Indicateurs/progrès accomplis	<i>Base de données photo opérationnelle au début de 2009- Système de rapports de la Convention de Barcelone opérationnel au début 2009</i>
Résultats obtenus à ce jour	<p>BASE DE DONNÉES PHOTO DU PAM/PNUE:</p> <p><i>Phase I</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Spécifications des exigences des utilisateurs identifiées</i> • <i>Spécification des exigences des utilisateurs révisées</i> • <i>Document de conception de la base de données photo établi</i> <p><i>Phase II</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Prototype alpha produit</i> • <i>Matériel-logiciel et autres services TIC pour la marche du prototype alpha et sa mise en ligne, activation du suivi et assistance</i> • <i>Manuel d'utilisation établi pour le prototype alpha</i> • <i>Formulaire d'essai alpha établi</i> • <i>Essai alpha du prototype effectué par l'INFO/RAC</i> • <i>Essai alpha du prototype effectué par le Secrétariat du PAM/PNUE</i> • <i>Formulaire d'essai alpha complété par le Secrétariat et validé</i> • <i>Corrections et réglage fin du prototype en fonction du retour d'information de l'essai alpha: en cours</i> <p>SYSTÈME DE RAPPORTS DE LA CONVENTION DE BARCELONE</p> <p><i>Phase I</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Réunion de lancement avec les composantes du PAM organisée et tenue</i> • <i>Spécifications des exigences des utilisateurs identifiées</i> • <i>Spécification des exigences des utilisateurs révisées</i> • <i>Document de conception du système établi</i> • <i>Document de conception de la base de données établi</i> • <i>Document de conception du prototype révisé</i>

	<p><i>Phase II</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Développement du prototype alpha achevé</i> • <i>Manuel d'utilisation du prototype alpha établi</i> • <i>Formulaire d'essai alpha établi</i> • <i>Réunion avec le Secrétariat du PAM/PNUE pour la révision et l'essai du prototype alpha organisée et tenue</i> • <i>Essai alpha du prototype effectué par l'INFO/RAC</i> • <i>Essai alpha du prototype effectué par le Secrétariat du PAM/PNUE</i> • <i>Mise à jour et réglage fin en cours du prototype en fonction des indications de la réunion de Rome</i>
Budget total :	<i>Dépensé/engagé:</i>
Principales réalisations:	
<ul style="list-style-type: none"> - Exécution des fonctions du Centre dans le cadre du plan de gouvernance - Activités préliminaires avec les différentes composantes du PAM et organisations internationales dans le but d'édifier les éléments et modules du futur InfoPAM - l'InfoSystème du PAM/PNUE - Activités préparatoires/préliminaires de communication avec les différentes composantes du PAM et organisations internationales - Instauration et renforcement des partenariats institutionnels avec l'Unité de coordination et les composantes du PAM et coopération régionale/nationale, en particulier dans le cadre du Partenariat stratégique FEM pour la Méditerranée et de l'Initiative Horizon 2020. 	
Contraintes et enseignements:	
<p>260. La communication faite par l'Italie à la Quinzième réunion des Parties contractantes concernant le transfert de compétences de l'INFO/RAC à l'ICRAM – devenu aujourd'hui l'ISPR - s'est traduit par un arrêt grave et prolongé de l'exécution des activités décidées à la même réunion d'Almeria, ce qui a eu pour effet de retarder le transfert de crédits du Fonds d'affectation spéciale au Centre (survenu en juillet 2008) et le décaissement par l'Italie des fonds engagés, lequel est toujours pour l'heure en attente.</p> <p>261. Ces retards dans le versement des fonds n'ont pas permis d'atteindre l'objectif, avec des incidences fâcheuses sur le fonctionnement du système du PAM, les efforts de coordination et la gouvernance requise.</p> <p>262. Les utilisateurs (et parties prenantes) doivent recevoir une formation appropriée aux TIC afin d'être activement impliqués et proactifs pour fournir les contributions pertinentes ainsi que des informations et données précises dans les délais voulus.</p> <p>263. La mise en place d'une politique/stratégie commune et ouverte d'information et de communication est déterminante, tout comme l'est une direction éclairée et une mobilisation soutenue de la part des échelons les plus élevés de l'administration et de la gestion.</p>	
Projet de recommandations	

Objectif 2	<i>Développer les modules de la plateforme TIC pour le MED POL</i>
Résultats escomptés	<i>Infosystème MED POL opérationnel au début 2009</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>UNITÉ DE COORDINATION DU PAM MED POL CAR/PB CAR/PP CAR/PAP CAR/ASP REMPEC</i>

Indicateurs/ progrès accomplis	<p><i>Un Système facilité interactif (CMS) pour mettre à jour l'information sur le site web du MED POL, relié au site web de la Convention de Barcelone, pour afficher les informations, documents et photos nouveaux, envoyer des lettres circulaires aux Points focaux, gérer les observations reçues</i></p> <p><i>Un système intranet, auquel l'accès des Parties contractantes est protégé par un mot de passe, afin de compiler les rapports nationaux, insérer les informations sur les polluants, actualiser les informations concernant les pays</i></p> <p><i>Développement de modules de présentation graphique et SIG des données sur la surveillance et les sources de pollution pour le MED POL</i></p> <p><i>Un système électronique, relié aux modules au sein de l'Unité de coordination du PAM, pour faciliter le processus de notification/rapport en ligne</i></p>
Résultats obtenus à ce jour	<p><i>Spécifications des exigences des utilisateurs identifiées</i></p> <p><i>Spécifications des exigences des utilisateurs révisées</i></p> <p><i>Mise à jour du document de conception du système préparée</i></p> <p><i>Mise à jour du document de conception de la base de données préparée</i></p> <p><i>Révision du document de conception du système achevée</i></p> <p><i>Système de notification en ligne de la surveillance de la pollution finalisé</i></p> <p><i>Système de rapports en ligne pour les BBN finalisé</i></p> <p><i>Base de données et systèmes de notification en ligne pour la surveillance de la conformité aux critères sanitaires développés</i></p> <p><i>Guichet pour les Points focaux du MED POL et document décrivant la procédure de l'essai bêta établis</i></p>
Budget total:	<i>Dépensé/engagé:</i>

Principales réalisations

- Tous les documents sur les exigences des utilisateurs et la conception des systèmes ont été établis, révisés et soumis au MED POL
- La base de données pour les systèmes de notification en ligne sur la pollution et les BBN a été finalisée
- Les documents sur l'essai bêta ont été établis et soumis.

Contraintes et enseignements

264. La communication faite par l'Italie à la Quinzième réunion des Parties contractantes concernant le transfert de compétences de l'INFO/RAC à l'ICRAM – devenu aujourd'hui l'ISPRA - s'est traduit par un arrêt grave et prolongé de l'exécution des activités décidées à la même réunion d'Almeria, ce qui a eu pour effet de retarder le transfert de crédits du Fonds d'affectation spéciale au Centre (survenu en juillet 2008) et le décaissement par l'Italie des fonds engagés, lequel est toujours pour l'heure en attente.

265. Ces retards dans le décaissement des fonds n'ont pas permis d'atteindre l'objectif, avec des incidences fâcheuses sur le fonctionnement du système du PAM, les efforts de coordination et la gouvernance requise.

266. Les utilisateurs (et parties prenantes) doivent recevoir une formation appropriée aux TIC afin d'être activement impliqués et proactifs pour fournir les contributions pertinentes ainsi que des informations et données précises dans les délais voulus.

Projet de recommandations

Objective 3	<i>Développer des modules TIC, compatibles avec le système existant pour le CAR/ASP</i>
Résultats escomptés	<p><i>Un système intranet, auquel l'accès des Parties est protégé par un mot de passe, afin de compiler et actualiser les rapports nationaux et les informations sur la biodiversité, etc.</i></p> <p><i>Un système pour une actualisation et un entretien commodes du module à base</i></p>

	<i>MedGIS de gestion des données géographiques sur la biodiversité et pour la fusion de MedGIS dans le Centre d'échange en vue d'optimiser le système d'information Une application internet, ouverte au public, pour afficher et télécharger les documents scientifiques sur la biodiversité</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>UNITÉ DE COORDINATION DU PAM MED POL CAR/PB CAR/PP CAR/PAP CAR/ASP REMPEC</i>
Indicateurs/ progrès réalisés	<i>Infosystème du CAR/ASP opérationnel d'ici 2009</i>
Résultats obtenus à ce jour	<i>Aucun</i>
Budget total dépensé ou engagé	<i>Pas de budget</i>
Principales réalisations	
<i>267. Pas de réalisations.</i>	
Contraintes et enseignements	
<i>268. L'annulation du financement initialement alloué à cette tâche n'a pas permis d'atteindre l'objectif, avec des incidences fâcheuses sur le fonctionnement du système du PAM, les efforts de coordination et la gouvernance requise.</i>	
Projet de recommandations	

Objectif 4	<i>Lancer les modules d'une plateforme TIC pour le REMPEC</i>
Résultats escomptés	<i>Engager un dialogue avec le secrétariat et les Points focaux du REMPEC pour l'élaboration graduelle d'une application internet, à l'échelle de la Méditerranée, d'un système d'identification automatique (AIS), indépendant et continu, sur la base du système similaire approuvé et en cours de mise en place par les États méditerranéens de l'UE, en vue d'identifier et localiser les frets dangereux sur les navires (par les garde-côtes italiens)</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>UNITÉ DE COORDINATION DU PAM MED POL CAR/PB CAR/PP CAR/PAP CAR/ASP</i>
Indicateurs/ progrès accomplis réalisés	<i>Infosystème REMPEC opérationnel en 2009</i>
Résultats obtenus à ce jour	<i>Aucun</i>
Budget total dépensé ou engagé	<i>Pas de budget</i>

<p>Principales réalisations.</p> <p>269. Pas de réalisations</p>
<p>Contrainte et enseignements</p> <p>270. L'annulation du financement initialement alloué à cette tâche n'a pas permis de répondre à l'objectif, avec des incidences fâcheuses sur le fonctionnement du système du PAM, les efforts de coordination et la bonne gouvernance.</p>
<p>Projet de recommandations</p>

Objectif 5	Amorcer la plateforme TIC InfoPAM
Résultats escomptés	<p><i>Atelier et activités visant à identifier les segments et besoins des utilisateurs et les informations à 'extraction de l'Infosystème PAM". Identification d'un système d'intégration des données environnementales recueillies par SIG avancé et par les techniques de télédétection.</i></p> <p><i>Conduire un processus de conception de système pour mettre en place une infrastructure commune de gestion de l'information (InfoPAM) afin de faciliter et d'appuyer les activités IC dans l'ensemble du PAM</i></p> <p><i>Mettre en place une plateforme préliminaire du Système d'information méditerranéen sur l'environnement et le développement durable (SIMEDD)</i></p>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<p>UNITÉ DE COORDINATION DU PAM</p> <p>MED POL</p> <p>CAR/PB</p> <p>CAR/PP</p> <p>CAR/PAP</p> <p>CAR/ASP</p> <p>REMPEC</p>
Indicateurs/ progrès réalisés	<i>Module de plateforme InfoPAM opérationnel d'ici 2009</i>
Résultats obtenus à ce jour	<i>Pas de résultats encore disponibles</i>
Budget total	<i>Dépensé/engagé:</i>

<p>Principales réalisations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Instauration et renforcement de partenariats institutionnels avec l'Unité de coordination et les composantes du PAM ; - L'environnement-développement pour la version V. 0.2 du SIMEDD. La version V.0.2 comprend l'application serveur et le système de gestion de la base de données, l'aménagement du site en fonction des thèmes de la maquette SIMEDD, le système de navigation du site, un prototype du référentiel - La maquette des thèmes du SIMEDD - Un document de conception du système.
<p>Contraintes et enseignements</p> <p>271. Les retards ayant affecté la finalisation du plan de gouvernance PAM/PNUE et le décaissement des fonds engagés par l'Italie pour l'INFO/CAR lors de la Quinzième réunion des Parties contractantes ont entraîné de graves contretemps dans l'exécution de cette tâche.</p>
<p>Projet de recommandations</p>

Objectif 6	<i>Finalisation de la Stratégie d'IC de la SMDD, comportant la gestion, l'actualisation et la promotion du site web officiel de la SMDD</i>
Résultats escomptés	<i>Atelier et activités visant à formuler une stratégie d'information-communication pour la Stratégie méditerranéenne de développement durable – SMDD</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>CMDD UNITÉ DE COORDINATION DU PAM MED POL CAR/PB CAR/PP CAR/PAP CAR/ASP REMPEC</i>
Indicateurs/ progrès accomplis	<i>Finalisation de la Stratégie IC de la SMDD et des de projets pilotes connexes d'ici la fin de 2009</i>
Résultats obtenus à ce jour	<i>Avant-projet de la Stratégie IC de la SMDD Gestion et actualisation du site web de la SMDD</i>
Budget total dépensé ou engagé	<i>Pas de budget disponible</i>
Principales réalisations	
272. En dépit du non-décaissement des fonds engagés par l'Italie aux Quatorzième et Quinzième réunions des Parties contractantes, le Centre a fait tout son possible pour assurer sa contribution en vue de finaliser la Stratégie IC de la SMDD.	
Contraintes et enseignements	
273. Les retards ayant affecté la finalisation du plan de gouvernance PAM/PNUE et le décaissement des fonds engagés par l'Italie pour l'INFO/CAR lors de la Quinzième réunion des Parties contractantes ont entraîné de graves contretemps dans l'exécution de cette tâche.	
Projet de recommandations	

Objectif 7	<i>Fournir une assistance au Secrétariat et aux composantes du PAM, notamment pour l'application du plan de gouvernance</i>
Résultats escomptés	<i>Contribution à la rédaction des documents, à l'exercice des devoirs institutionnels et à la mise en œuvre du plan d'information-communication du PAM/PNUE et de ses composantes dans le cadre de la Convention de Barcelone Valoriser et renforcer les partenariats pour la promotion de la participation et de la sensibilisation du public aux objectifs et activités du PAM et de la Convention de Barcelone Assumer un rôle actif et d'appui au sein du processus du PAM/PNUE pour la mise en place du système de gouvernance</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>CMDD UNITÉ DE COORDINATION DU PAM MED POL CAR/PB CAR/PP CAR/PAP CAR/ASP REMPEC</i>

Indicateurs/ progrès accomplis	<i>L'INFO/RAC participe pleinement au processus institutionnel et de gouvernance du PAM/PNUE Contribution, participation et appui assurés au CEC Les documents requis sont dûment élaborés et soumis dans les délais voulus au Secrétariat en tant que de besoin</i>
Résultats obtenus à ce jour	<i>Exécution des fonctions du Centre en tant que composante du PAM/PNUE Participation et appui au Comité exécutif de coordination Analyses, conception et élaboration des documents d'appui pour l'exécution des activités du Secrétariat et de la Convention de Barcelone, notamment les contributions spécifiques aux réunions du CEC, du Bureau, du PNUE et à la réunion des experts sur l'approche écosystémique Application du plan de gouvernance</i>
Budget total dépensé ou engagé	<i>Pas de budget encore disponible</i>

Principales réalisations

274. En dépit du non-décaissement des fonds engagés par l'Italie aux Quatorzième et Quinzième réunion des Parties contractantes, le Centre a fait tout son possible pour assurer sa contribution à la vie institutionnelle et à la gestion du cycle d'activités du PAM/PNUE au cours des six premiers mois de 2008. Après cette période, du fait du manque total de ressources financières, le Centre a réduit au minimum ses activités institutionnelles avec de graves conséquences pour la bonne marche des activités de coordination et de gouvernance du PAM/PNUE.

Contraintes et enseignements

275. Ces retards dans le décaissement des fonds n'ont pas permis d'atteindre pleinement l'objectif, avec des incidences fâcheuses sur le fonctionnement du système du PAM, les efforts de coordination et la gouvernance requise.

Projet de recommandations

Objectif 8	<i>Partenariat stratégique FEM pour le grand écosystème marin de la Méditerranée – exécution des actions convenues en vue de protéger les ressources environnementales de la Méditerranée et de ses zone côtières</i>
Résultats escomptés	<i>Développement et conception préliminaires des stratégies et initiatives d'information et communication Révision interne, conception du plan de travail préliminaire et contrôle-réalité de la 'Stratégie de réplication' – Identification, réplication et transfert des expériences les plus pertinentes (investissements y compris) entre partenaires et parties prenantes en Méditerranée</i>
Composantes du PAM et/ou autres partenaires impliqués	<i>PNUE BANQUE MONDIALE FAO ONUDI CMDD UNITÉ DE COORDINATION DU PAM MED POL CAR/PB CAR/PP CAR/PAP CAR/ASP REMPEC UNESCO/HP FEM-SGP (Programme petites subventions)</i>

	<p>WWF GWP-Med MIO-ECSDE METAP</p>
Indicateurs/ progrès accomplis	<p><i>Stratégie de réplication :</i> <i>Projet de réplication potentielle (PRP) évalué, y compris les mécanismes financiers correspondants</i> <i>Essai et évaluation méthodologiques préliminaires de la réplication potentielle des projets préliminaires (PRP)</i> <i>Stratégie d'information & communication: documents et supports d'information conçus, réalisés et diffusés aux parties prenantes et au grand public</i> <i>Nombre de manifestations IC conçues et organisées</i> <i>Magazine en ligne conçu, réalisé, mis en ligne et tenu à jour</i> <i>Nombre et qualité des campagnes IC pour le grand public et les groupes d'intérêt</i> <i>Produits audio-visuels conçus et identifiés pour réalisation</i></p>
Résultats obtenus à ce jour	<p><i>Équipe du projet identifiée</i> <i>Accessibilité aux informations du projet assurée via un portail web</i> <i>Préparation du projet, réunions et ateliers préliminaires organisés et tenus</i> <i>Premiers PRP disponibles et évaluations préliminaires de réplication potentielle amorcées</i> <i>Conception préliminaire de la Stratégie IC du Partenariat FEM préparée</i> <i>Réunions d'inventaire avec des experts en IC organisées pour recueillir des idées de conception de supports audio-visuels et IC</i></p>
Budget total dépensé et engagé	<p><i>Contribution de la Région sicilienne</i></p>

Principales réalisations

276. Comme l'indiquent les résultats exposés ci-dessus, tout l'éventail des activités préparatoires nécessaires aux éléments IC et Réplication a été défini et mené à bien en vue du lancement des activités de mise en œuvre du Projet FEM de partenariat pour le grand écosystème marin de la Méditerranée.

277. Le Centre et son équipe récemment constituée d'experts consultants se sont attelés à la réalisation des tâches préliminaires précitées.

Contraintes et enseignements

278. L'INFO/RAC a jugé très important, avant de lancer le processus participatif avec tous les autres membres du Projet de Partenariat FEM, d'amorcer une réflexion intensive pour recueillir des idées et commencer à explorer la mise en page, la conception et le contenu du nouveau site web du projet.

279. À cet effet, il a d'abord été procédé à un essai en actualisant le site web officiel existant (www.medsp.org) et en lui ajoutant quelques fonctionnalités.

280. En outre, l'un des objectifs de cette action était de commencer à tester et à évaluer les besoins, les capacités et les conditions requises des partenaires du Projet, et cela à temps pour le lancement du projet une fois que l'équipe de coordination serait en place.

281. Cet exercice s'est avéré extrêmement utile pour gagner du temps et être ainsi prêt à offrir une gamme complète d'options de travail en vue du processus participatif à convenir quant aux interventions d'IC qu'il convient de mener pour assurer la visibilité voulue du projet.

Projet de recommandations

ANNEXE I

**État, au 10 novembre 2008, des signatures et ratifications de la Convention de Barcelone sur la protection
du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et de ses Protocoles**

Parties contractantes	Convention de Barcelone ^{1/}			Protocole "immersions" ^{2/}			Protocole "situations critiques" ^{3/}		Nouveau Protocole "prévention et situations critiques" ^{4/}	
	Signature	Ratification	Acceptation des modifications	Signature	Ratification	Acceptation des modifications	Signature	Ratification	Signature	Ratification
Albanie	-	30.05.90/AC	26.07.01	-	30.05.90/AC	26.07.01	-	30.05.90/AC	-	-
Algérie	-	16.02.81/AC	09.06-04	-	16.03.81/AC	-	-	16.03.81/AC	25.01.02	-
Bosnie-Herzégovine	-	01.03.92/SUC	-	-	01.03.92/SUC	-	-	01.03.92/SUC	-	-
Chypre	16.02.76	19.11.79	15.10.01	16.02.76	19.11.79	18.07.03	16.02.76	19.11.79	25.01.02	18.01.08
Commission européenne	13.09.76	16.03.78/AP	12.11.99	13.09.76	16.03.78/AP	12.11.99	13.09.76	12.08.81/AP	25.01.02	25.06.04
Croatie	-	08.10.91/SUC	03.05.99	-	08.10.91/SUC	03.05.99	-	08.10.91/SUC	25.01.02	01.10.03
Égypte	16.02.76	24.08.78/AP	11.02.00	16.02.76	24.08.78/AP	11.02.00	16.02.76	24.08.78/AC	-	-
Espagne	16.02.76	17.12.76	17.02.99	16.02.76	17.12.76	17.02.99	16.02.76	17.12.76	25.01.02	09.08.07
France	16.02.76	11.03.78/AP	16.04.01	16.02.76	11.03.78/AP	16.04.01	16.02.76	11.03.78/AP	25.01.02	02.07.03
Grèce	16.02.76	03.01.79	10.03.03	11.02.77	03.01.79	-	16.02.76	03.01.79	25.01.02	27.11.06
Israël	16.02.76	03.03.78	29.09.05	16.02.76	01.03.84	-	16.02.76	03.03.78	22.01.03	-
Italie	16.02.76	03.02.79	07.09.99	16.02.76	03.02.79	07.09.99	16.02.76	03.02.79	25.01.02	-
Liban	16.02.76	08.11.77/AC	-	16.02.76	08.11.77/AC	-	16.02.76	08.11.77/AC	-	-
Libye	31.01.77	31.01.79	-	31.01.77	31.01.79	-	31.01.77	31.01.79	25.01.02	-
Malte	16.02.76	30.12.77	28.10.99	16.02.76	30.12.77	28.10.99	16.02.76	30.12.77	25.01.02	18.02.03
Maroc	16.02.76	15.01.80	07.12.2004	16.02.76	15.01.80	05.12.97	16.02.76	15.01.80	25.01.02	-
Monaco	16.02.76	20.09.77	11.04.97	16.02.76	20.09.77	11.04.97	16.02.76	20.09.77	25.01.02	03.04.02
Monténégro	-	-	19.11.07	-	-	-	-	-	-	19.11.07
Slovénie	-	15.03.94/AC	08.01.03	-	15.03.94/AC	08.01.03	-	15.03.94/AC	25.01.02	16.02.04
Syrie	-	26.12.78/AC	10.10.03	-	26.12.78/AC	11.04.08	-	26.12.78/AC	25.01.02	¹ AC-
Tunisie	25.05.76	30.07.77	01.06.98	25.05.76	30.07.77	01.06.98	25.05.76	30.07.77	25.01.02	-
Turquie	16.02.76	06.04.81	18.09.02	16.02.76	06.04.81	18.09.02	16.02.76	06.04.81	-	04.06.03

¹ Dans l'attente de la notification du pays dépositaire

Parties contractantes	Protocole "tellurique" ^{5/}			Protocole "aires spécialement protégées" ^{6/}		Protocole "ASP et diversité biologique" ^{7/}		Protocole "offshore" ^{8/}		Protocole "déchets dangereux" ^{9/}	
	Signature	Ratification	Acceptation des modifications	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification
Albanie	-	30.05.90/AC	26.07.01	-	30.05.90/AC	10.06.95	26.07.01	-	26.07.01	-	26.07.01
Algérie	-	02.05.83/AC	-	-	16.05.85/AC	10.06.95	² AC	-	-	01.10.96	-
Bosnie-Herzégovine	-	22.10.94/SUC	-	-	22.10.94/SUC	-	-	-	-	-	-
Chypre	17.05.80	28.06.88	18.07.03	-	28.06.88/AC	10.06.95	15.10.01	14.10.94	15.10.01	-	-
Commission européenne	17.05.80	07.10.83/AP	12.11.99	30.03.83	30.06.84/AP	10.06.95	12.11.99	-	-	-	-
Croatie	-	12.06.92/SUC	11.10.06	-	12.06.92/SUC	10.06.95	12.04.02	14.10.94	-	-	-
Égypte	-	18.05.83/AC	-	16.02.83	08.07.83	10.06.95	11.02.00	-	-	01.10.96	-
Espagne	17.05.80	06.06.84	17.02.99	03.04.82	22.12.87	10.06.95	23.12.98	14.10.94	-	01.10.96	-
France	17.05.80	13.07.82/AP	16.04.01	03.04.82	02.09.86/AP	10.06.95	16.04.01	-	-	-	-
Grèce	17.05.80	26.01.87	10.03.03	03.04.82	26.01.87	10.06.95	-	14.10.94	-	01.10.96	-
Israël	17.05.80	21.02.91	-	03.04.82	28.10.87	10.06.95	-	14.10.94	-	-	-
Italie	17.05.80	04.07.85	07.09.99	03.04.82	04.07.85	10.06.95	07.09.99	14.10.94	-	01.10.96	-
Liban	17.05.80	27.12.94	-	-	27.12.94/AC	-	-	-	-	-	-
Libye	17.05.80	06.06.89/AP	-	-	06.06.89/AC	10.06.95	-	-	-	01.10.96	-
Malte	17.05.80	02.03.89	28.10.99	03.04.82	11.01.88	10.06.95	28.10.99	14.10.94	-	01.10.96	28.10.99
Maroc	17.05.80	09.02.87	02.10.96	02.04.83	22.06.90	10.06.95	-	-	01.07.99	20.03.97	01.07.99
Monaco	17.05.80	12.01.83	26.11.96	03.04.82	29.05.89	10.06.95	03.06.97	14.10.94	-	01.10.96	-
Monténégro	-	-	19.11.07	-	-	-	19.11.07	-	-	-	19.11.07
Slovénie	-	16.09.93/AC	08.01.03	-	16.09.93/AC	-	08.01.03	10.10.95	-	-	-
Syrie	-	01.12.93/AC	11.04.08	-	11.09.92/AC	-	10.10.03	20.09.95	-	-	-
Tunisie	17.05.80	29.10.81	01.06.98	03.04.82	26.05.83	10.06.95	01.06.98	14.10.94	01.06.98	01.10.96	01.06.98
Turquie	-	21.02.83/AC	18.09.02	-	06.11.86/AC	10.06.95	18.09.02	-	-	01.10.96	03.04.04

AC = Adhésion

AP = Approbation

SUC = Succession

² Dans l'attente de la notification du pays dépositaire

	Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières (Protocole GIZC)^{/10}	
Parties contractantes	Signature	Ratification
Albanie	-	
Algérie	21.01.08	
Bosnie-Herzégovine	-	
Chypre	-	
Commission européenne	-	
Croatie	21.01.08	
Égypte	-	
Espagne	21.01.08	
France	21.01.08	
Grèce	21.01.08	
Israël	21.01.08	
Italie	21.01.08	
Liban	-	
Libye	-	
Malte	21.01.08	
Maroc	21.01.08	
Monaco	21.01.08	
Monténégro	21.01.08	
Slovénie	21.01.08	
Syrie	21.01.08	
Tunisie	21.01.08	
Turquie	-	

ÉTAT DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR

Instruments juridiques	Lieu et date de l'adoption	Date de l'entrée en vigueur	Lieu et date de l'adoption des modifications, s'il y a lieu	Entrée en vigueur des modifications
<p>La Convention sur la protection de la mer Méditerranée contre la pollution,</p> <p>telle que modifiée en :</p> <p>La Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée</p> <p>(Convention de Barcelone)</p>	16 février 1976, Barcelone	12 février 1978		
			10 juin 1995, Barcelone	9 Juillet 2004
<p>Le Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs (Protocole "immersions"),</p> <p>tel que modifié en :</p> <p>Le Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs, ou d'incinération en mer</p> <p>(Protocole "immersions")</p>	16 février 1976, Barcelone	12 février 1978		
			10 juin 1995, Barcelone	Pas encore en vigueur
<p>Le Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique</p> <p>(Protocole "situations critiques")</p>	16 février 1976, Barcelone	12 février 1978	—	—
<p>Le Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée</p> <p>(Protocole "prévention et situations critiques")*</p>	25 janvier 2002, Malte	17 mars 2004	—	—

* Aux termes du paragraphe 2 de l'article 25 du Protocole, le Protocole, à partir de la date de son entrée en vigueur (17 mars 2004), remplace le Protocole "situations critiques" (de 1976) dans les rapports entre les Parties aux deux instruments.

Instruments juridiques	Lieu et date de l'adoption	Date de l'entrée en vigueur	Lieu et date de l'adoption des modifications, s'il y a lieu	Entrée en vigueur des modifications
<p>Le Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique,</p> <p>tel que modifié en : Le Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée provenant de sources et activités situées à terre</p> <p>(Protocole "tellurique")</p>	17 mai 1980, Athènes	17 juin 1983		
			7 mars 1996, Syracuse	11 mai 2008
<p>Le Protocole relatif aux aires spécialement protégées de la Méditerranée</p> <p>(Protocole ASP)</p>	3 avril 1982, Genève	23 mars 1986	—	—
<p>Le Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée</p> <p>(Protocole ASP & biodiversité)**</p>	10 juin 1995, Barcelone	12 décembre 1999	—	—
<p>Le Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol</p> <p>(Protocole "offshore")</p>	14 octobre 1994, Madrid	Pas encore en vigueur	—	—
<p>Le Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination</p> <p>(Protocole "déchets dangereux")</p>	1 ^{er} octobre 1996, Izmir	18 janvier 2008	—	—
<p>Le Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée</p> <p>(Protocole GIZC)</p>	21 janvier 2008, Madrid	Pas encore en vigueur	—	—

** Aux termes du paragraphe 2 de l'article 32, ce Protocole, à compter de la date de son entrée en vigueur (12 décembre 1999), remplace le Protocole ASP (de 1982) dans les rapports entre les Parties aux deux instruments.

ANNEXE II

Note d'orientation pour l'organisation de la Seizième réunion des Parties contractantes

ANNEXE III
FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LA PROTECTION DE LA MER MÉDITERRANÉE
CONTRE LA POLLUTION

État, au 31 décembre 2008, des contributions
(exprimées en euros)

PAYS	Contributions non versées pour 2007 et années antérieures	Ajustements	Engagements de contributions pour 2008	Recouvrements en 2008 pour 2008 et années à venir	Recouvrements en 2008 pour années antérieures	Contributions non versées pour années antérieures	Contributions non versées pour 2008 et années antérieures	
Albanie	5 652	0	3 877	3 877	5 652	0	0	
Algérie	232 652	0	58 163	0	54 205	178 447	236 610	
Bosnie-Herzégovine	0	0	16 619	16 619	0	0	0	
Chypre	0	0	7 755	0	0	0	7 755	
Croatie	0	0	53 730	53 730	0	0	0	
Égypte	-27 011	0	27 143	0	0	-27 011	132	
Espagne	830 337	0	830 337	830 337	830 337	0	0	
France	0	0	2 103 262	2 103 262	0	0	0	
Grèce	0	0	155 653	155 653	0	0	0	
Israël	135	0	81 427	0	0	135	81 562	
Italie	0	0	1 737 670	1 737 670	0	0	0	
Jamahiriya arabe libyenne	230 759	0	109 124	0	0	230 759	339 883	
Liban	7 518	0	3 877	0	0	7 518	11 395	
Malte	0	0	3 877	0	0	0	3 877	
Maroc	15 511	0	15 511	0	0	15 511	31 022	
Monaco	0	0	3 877	3 877	0	0	0	
Monténégro	0	0	1 294	1 294	0	0	0	
Rép.arabe syrienne	0	0	15 511	0	0	0	15 511	
Slovénie	0	0	37 113	37 113	0	0	0	
Tunisie	11 632	0	11 632	11 632	11 632	0	0	
Turquie	0	0	124 634	124 634	0	0	0	
Union européenne	0	0	138 483	138 483	0	0	0	
Total	1 307 186	2/	0	5 540 569	5 218 181	901 825	405 361	727 749

Contributions additionnelles (à titre d'information seulement)

Commission européenne	-1	0	598 569	598 568	0	0	0
Pays hôte *	487 100	0	440 000	322 399	0	487 100	604 701
Fonds env. PNUE	0	1/	0	15 000	0	0	0
Total	1 794 284	0	6 594 138	6 154 148	901 825	892 460	1 332 449

N.B Les montants entre parenthèses représentent des soldes créditeurs en faveur du Gouvernement.

1/ Transfert interfonds

2/ Le montant reporté est diminué de l'engagement de contribution non acquitté de 36 000 euros de la Serbie-et-Monténégro puisque ces deux États sont désormais séparés.